

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou Faculté des sciences
Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département : Sciences Economiques



Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention d'un diplôme de Master en sciences économiques
Spécialité : Economie de la Santé

Thème

**Les attributions des collectivités locales en
matière de santé publique**

Cas de la Commune d'Assi Youcef

Réalisé par :

M^r: YADDADENE Nacer

M^{elle} : LAMARA Salima

Encadré par :

M^r: SALMI Madjid

Devant le jury composé de :

Présidente : Mme MOHELLEBIE Samya Epouse SALMI Maitre-assistant (A)

Examineur : M^r : FERHAT Mohand

Maitre-assistant (B)

Promoteur : Mr: SALMI Madjid

Professeur

PROMOTION :2023-2024

Remerciements

Avant tout, on remercie le bon DIEU le tout puissant de nous avoir donné la volonté et le courage de mener à terme ce travail. On tient à exprimer notre reconnaissance envers les membres du jury qui ont eu la lourde tâche d'examiner ce travail. A cet effet on remercie le président du jury d'avoir trouvé un petit créneau pour présider et animer la discussion. On remercie également chaleureusement les membres du jury qui, en leur qualité de rapporteurs se sont penché avec bienveillance et minutie sur notre travail.

On tient à remercier tout particulièrement Monsieur SALMI Madjid, directeur de mémoire qui a encadré au quotidien nos travaux de recherche. Sa très grande disponibilité et ses qualités humaines ont rendu ce mémoire particulièrement agréable. Son expertise scientifique ainsi que ses conseils avisés ont été très formateurs et d'un très grand secours durant cette année.

Nous exprimons nos vifs remerciements à Monsieur le président de l'assemblée populaire communale d'Assi Youcef ainsi que les personnels du BHC de la commune. On les remercie d'abord pour leur aide constante. Ils ont par ailleurs su nous faire profiter de leurs connaissances scientifiques et de leurs méthodologies. Ce fut un réel plaisir de travailler avec eux.

Enfin nous adressons nos plus sincères remerciements à tous les enseignants à leur tête Madame Salmi chef de spécialité économie de la santé, pour leur disponibilité et leur soutien tout au long de ce master.

Dédicaces



À mon exemple éternel, mon soutien moral et source de joie et de bonheur, celui qui s'est toujours sacrifié pour me voir réussir, mon père,

À la lumière de mes jours, la source de mes efforts, la flamme de mon cœur, ma vie et mon bonheur ; maman que j'adore,

À ma petite famille, ma femme Ourida et mes deux petites anges Elina et Ania, qui remplissent ma vie de bonheur et d'amour,

À mon très cher frère qui m'a toujours encouragé, Karim, et sa petite famille Ouiza, ainsi qu'à Lounes et Eliane,

À mes frères Salem et Yacine, qui ont toujours été à mes côtés,

À ma sœur unique Kahina et à mes oncles Hamid et said

Et à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin pour que ce projet soit possible, je vous dis merci.

Nacer.Y



Dédicaces



Je dédie ce modeste travail à :
Ceux qui m'ont soutenu tout au long de mes études, mes très chers
parents à qui je dois toute ma reconnaissance, pour leur amour
dévouement et sacrifices,
Que Dieu me les protège.

A

Mes chers grands parents.
Mes très chers frères Nordine et Imad.
Ma très chère sœur Lamia qui m'a toujours encouragé,
Et sa petite famille Nacim, ainsi qu'à Ahcene (Hssissou) Le petit ange
que dieu nous le protège
A ma très chère petite sœur nesrine.
A toute ma famille sans exception.
Mes amies et tous ceux qui me sont très chers.

Salima.L



Liste des abréviations

ACV	Agent Communal du Vulgarisation
APC	Assemblée Populaire Communal
APW	Assemblée Populaire Wilaya
BHC	Commission d'Hygiène Communale
BW	Budget de Wilaya
BC	Budget Communal
CH	Commission Hygiène
CHS	Commission d'Hygiène et Santé
CL	Collectivités Locales
CSGCL	Caisse de Solidarité et de Garantie des Collectivités Locales
CHCV	Commission d'Hygiène communale du voisinage
COVID-19	Coronavirus
CET	Centre d'enfouissement technique
EHS	Etat Hygiénique Satisfaisante
EHNS	Etat Hygiénique Non Satisfaisante
EPSP	Etablissement Public de Santé de Proximités
MTH	Maladie à Transmission Hydrique
ONA	Office National d'Assainissement
ONS	Office National des Statistiques
OP	Ouvrier Professionnelle
P/APC	Président de l'Assemblée Populaire Communale
PSD	Programme Sectoriel Décentralisée
PCD	Plan Communal de Développement
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SEMEP	Le Service d'Épidémiologie et de Médecine Préventive
UDS	Unité de Dépistage et de Suivi

Liste des tableaux

TABLEAU	TITRE
TABLEAU 01	Nombre de logement existant sur le territoire de la commune d'Assi Youcef entre 1998-2020
TABLEAU 02	Sources d'alimentation en eau potable dans la commune d'Assi Youcef
TABLEAU 03	Nombre de contrôle des sources d'eau par année
TABLEAU 04	Nombre de puits traités durant l'année 2023 à Assi Youcef
TABLEAU 05	Nombre de sources d'eau aménagées, traités durant l'année 2023
TABLEAU 06	Nombre de réseau d'égouts à ciel ouvert traités en 2023
TABLEAU 07	Programme de collecte d'ordures ménagères dans la commune d'Assi Youcef
TABLEAU 08	Mode de gestion du service public des déchets ménagers de la commune d'Assi Youcef
TABLEAU 09	Etat des établissements à caractère alimentaire et lieux publics durant l'année 2023
TABLEAU 10	Contrôle des établissements scolaires de la commune d'Assi Youcef
TABLEAU 11	Programme d'abattage des chiens et chats errants à la commune d'Assi Youcef durant l'année 2023
TABLEAU 12	Opération et budget allouée pour la commune d'Assi Youcef en matière de santé publique durant le quinquennat 2019-2023

Liste des figures

FIGURE	TITRE
FIGURE 01	Situation géographique de la commune d'Assi Youcef
FIGURE 02	Cycle de transmission des MTH

Liste des Graphiques

GRAPHIQUE	TITRE
GRAPHIQUE 01	Répartition de la population d'Assi Youcef par sexe
GRAPHIQUE 02	Budget d'équipement alloué pour la commune d'Assi Youcef durant le quinquennat 2019-2023
GRAPHIQUE 03	Budget de fonctionnement alloué pour la commune d'Assi Youcef durant le quinquennat 2019-2013

Sommaire

TITRES	PAGE
Introduction générale	09
Chapitre 1 : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé publique	13
Introduction	14
Section 1 : Généralités sur les collectivités locales et gestion des déterminants de la santé	15
Section 2 : Inscription des projets d'équipement sanitaire par les communes	29
Section3 : Concept de santé publique et sa relation avec l'environnement	37
Conclusion	44
Chapitre 2 : Missions attribuées à la commune d'Assi Youcef en matière de santé	45
Introduction	46
Section 1 : Réorganisation du Bureau Hygiène Communal (BHC)	47
Section 2 : les commissions d'hygiènes de la commune d'Assi Youcef	56
Conclusion	64
Chapitre 03 : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses	65
Introduction	66
Section 1 : Approche Intégrée contre les différentes maladies	67
Section 2 : Les Efforts de la Commune d'Assi Youcef pour Améliorer la Santé Publique : Mesures et Initiatives	100
Conclusion	112
Conclusion générale	113
bibliographie	
Annexes	

Introduction générale

Introduction générale

Introduction générale

Les attributions des collectivités locales en matière de santé publique jouent un rôle essentiel dans la promotion du bien-être des populations au niveau local. En Algérie, ce concept est ancré dans un système de santé en constante évolution, caractérisé par une décentralisation progressive et une reconnaissance croissante de l'importance des autorités locales dans la gestion des questions de santé publique. Au cœur de cette attribution se trouvent le Bureau d'Hygiène et de Santé ainsi que la Commission Hygiène et Santé, deux organes chargés de superviser et de mettre en œuvre les politiques de santé au niveau des collectivités locales.

La réorganisation du Bureau d'Hygiène Communal (BHC) par le décret exécutif n° 20-368 du 8 décembre 2020 l'a transformé en Structure Communale de la Préservation de la Santé et de l'Hygiène Publique, une entité centrale dans la coordination des actions de santé au sein des collectivités algériennes. Chargée de la surveillance sanitaire, de la prévention des maladies et de la promotion de la santé, cette structure joue un rôle crucial dans la mise en œuvre de programmes de santé préventive et curative, en collaboration avec les autorités locales et les professionnels de la santé. Elle est également responsable de la gestion des infrastructures sanitaires et de la coordination des campagnes de sensibilisation et d'éducation sanitaire au sein de la communauté.

Parallèlement, la Commission Hygiène et Santé (**CHS**), composée de représentants des différentes parties prenantes locales, exerce un rôle consultatif et décisionnel dans l'élaboration des politiques de santé au niveau de la collectivité. Cette commission contribue à l'identification des besoins de la population en matière de santé, à la formulation de recommandations pour améliorer les services de santé locaux, et à la coordination des actions visant à garantir un environnement sain et sûr pour tous les citoyens.

En ce qui concerne le cadre législatif et institutionnel régissant l'attribution des collectivités locales en matière de santé en Algérie, plusieurs lois et réglementations sont en vigueur. Parmi celles-ci figurent la Loi sur la Santé Publique, qui définit les responsabilités des collectivités en matière de santé et établit les principes directeurs pour la gestion des services de santé au niveau local. De plus, des décrets et des circulaires ministérielles complètent ce cadre juridique en précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement des structures de santé communales.

Les attributions des collectivités locales reposent non seulement sur la santé publique, mais aussi sur les secteurs de l'éducation, de l'environnement, du logement et du développement économique, pour aborder de manière globale les déterminants de la santé. Les collectivités locales ont ainsi un rôle crucial dans la création de conditions favorables à la santé en agissant sur les facteurs socio-économiques et environnementaux. En investissant dans des infrastructures

Introduction générale

éducatives de qualité, en préservant l'environnement, en garantissant un logement décent et en stimulant le développement économique local, les collectivités peuvent contribuer significativement à l'amélioration de la santé et du bien-être de leurs populations. En mettant l'accent sur la coordination entre les divers secteurs et en adoptant une approche intégrée, les collectivités algériennes cherchent à relever les défis complexes du développement durable et à promouvoir une qualité de vie équitable pour tous leurs citoyens.

Intérêt de la recherche

La recherche sur les attributions des collectivités locales en matière de santé publique revêt une importance capitale pour plusieurs raisons. Tout d'abord, elle permet de mieux comprendre le fonctionnement et l'efficacité des organes clés tels que le Bureau d'Hygiène et de Santé ainsi que la Commission Hygiène et Santé, dans la promotion du bien-être des populations locales en Algérie. En examinant de près les politiques de santé mises en œuvre par ces organes, la recherche peut mettre en lumière les pratiques les plus efficaces et les obstacles rencontrés dans la coordination des actions de santé au niveau communal. Cela permettrait d'identifier les moyens d'améliorer la prévention des maladies, la gestion des infrastructures sanitaires et la sensibilisation communautaire, contribuant ainsi à renforcer l'impact positif de l'attribution des collectivités locales sur la santé publique.

Problématique

La problématique soulevée par l'attribution des collectivités locales en matière de santé publique en Algérie est multi facette, questionnant la manière dont les collectivités abordent les défis spécifiques liés à la santé de leur population.

Notre problématique est posée comme suit :

Quelles sont les missions et les prérogatives attribuées aux communes en matière de santé publique ?

Cette interrogation porte sur la façon dont elles intègrent les principes de décentralisation, de participation communautaire et d'équité dans leurs stratégies de santé publique. Elle souligne également l'importance de comprendre les résultats et les impacts des initiatives locales sur la santé et le bien-être des populations. Le mémoire traite principalement de ce thème, en se concentrant sur le cas spécifique de la commune d'Assi Youcef.

Hypothèses de recherche

Introduction générale

En dépit des défis financiers et structurels, les communes algériennes peuvent jouer un rôle crucial dans la promotion de la santé et la prévention des maladies au niveau local grâce à des mécanismes de décentralisation, de participation communautaire et d'équité. Toutefois, leur efficacité pourrait être freinée par des obstacles tels que le manque de ressources financières et les disparités socio-économiques. Cette hypothèse suggère que, malgré ces contraintes, les communes algériennes ont le potentiel d'améliorer la santé publique locale en appliquant ces principes, bien que des facteurs externes et internes puissent limiter leur impact.

Objectif de la recherche

L'objectif de cette recherche est d'analyser le rôle des collectivités locales en matière de santé publique en Algérie, avec un focus particulier sur le Bureau d'Hygiène Communal (BHC) et la Commission Hygiène et Santé (CHS) de la commune d'Assi Youcef, ainsi que sur la nouvelle structure communale de la préservation de la santé et de l'hygiène publique, qui remplace le BHC depuis 2020. Cette étude vise à comprendre comment ces entités contribuent à la promotion du bien-être des populations locales à travers la mise en œuvre de politiques de santé et la sensibilisation communautaire. En examinant les cadres législatifs et institutionnels en vigueur, ainsi que l'efficacité des mécanismes de décentralisation et de participation communautaire, la recherche évalue les pratiques actuelles et les défis rencontrés. L'étude cherche à identifier les moyens d'améliorer les services de santé locaux, d'optimiser l'utilisation des ressources financières et d'évaluer l'impact des politiques de santé sur la population. L'objectif ultime est de formuler des recommandations pour renforcer le rôle des collectivités locales dans la promotion de la santé publique, en s'appuyant sur des principes d'équité et de participation communautaire.

Méthodologie de la recherche

Pour explorer les attributions des collectivités locales en matière de santé publique, nous avons adopté une approche de recherche documentaire combinée à des entretiens qualitatifs. Dans un premier temps, nous avons effectué une revue exhaustive de la littérature, incluant des livres, des mémoires, des documents en ligne et des textes législatifs, afin de comprendre le cadre théorique et institutionnel des politiques de santé publique en Algérie. Ensuite, nous avons mené des entretiens semi-directifs avec les membres du Bureau d'Hygiène Communal (BHC) de la commune d'Assi Youcef. Ces entretiens, visaient à recueillir des informations sur les pratiques

Introduction générale

actuelles, les défis rencontrés et les perceptions des acteurs locaux concernant l'efficacité des mesures de santé publique. Les données recueillies ont été analysées pour identifier les points forts et les lacunes des interventions locales en matière de santé publique.

Plan de restitution

Ce mémoire se propose d'analyser les attributions des collectivités locales en matière de santé publique en Algérie, avec une étude de cas spécifique sur la commune d'Assi Youcef.

Le premier chapitre explore le cadre théorique et législatif des attributions des collectivités locales en matière de santé publique. Il retrace l'histoire des politiques de décentralisation en Algérie, examine les textes législatifs pertinents et discute les principes de décentralisation et de participation communautaire qui sous-tendent les initiatives locales en santé publique.

Le deuxième chapitre se concentre sur les rôles et missions spécifiques attribués aux communes. Il détaille les responsabilités des Bureaux d'Hygiène Communaux (**BHC**) et de la Commission Hygiène et Santé (**CHS**), analyse l'organisation et le fonctionnement de ces structures, et évalue les ressources et capacités disponibles pour la promotion de la santé publique au niveau local.

Le dernier chapitre présente une étude de cas de la commune d'Assi Youcef, en se concentrant sur les efforts locaux pour protéger la santé publique. Il examine les stratégies et actions locales pour la gestion des maladies hydriques, des ordures ménagères et des zoonoses. En analysant des initiatives spécifiques, ce chapitre met en lumière les succès et les défis rencontrés, et propose des recommandations pour améliorer l'efficacité des interventions locales en matière de santé publique.

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

Introduction

Le cadre d'attribution des collectivités locales en matière de santé repose sur des principes forts de décentralisation, subsidiarité et participation communautaire. Il reconnaît le rôle crucial des autorités locales dans la promotion de la santé et du bien-être au niveau communautaire, en adoptant une approche holistique de la santé qui inclut les aspects médicaux ainsi que les déterminants sociaux, économiques et environnementaux. La décentralisation permet aux collectivités locales de gérer les services de santé de proximité, adaptés aux besoins spécifiques de leur population, soutenue par le principe de subsidiarité favorisant la prise de décision au niveau le plus approprié.

L'approche participative et communautaire est centrale, reconnaissant que les communautés locales sont mieux placées pour identifier les solutions adaptées à leurs besoins en santé. Cela se traduit par un fort encouragement à la participation citoyenne dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de santé, renforçant ainsi l'appropriation locale et l'efficacité des interventions. Le cadre intègre également des principes de justice sociale et d'équité pour réduire les disparités en santé et garantir un accès équitable aux services pour tous.

En outre, il promeut des partenariats multisectoriels avec des acteurs de l'éducation, de l'environnement, du logement et du développement économique, afin de traiter de manière globale les déterminants de la santé et d'améliorer les résultats de santé à long terme.

Section 01 : Généralités sur les collectivités locales et gestion des déterminants de la santé

1-Présentation des collectivités locales

Les collectivités locales sont des acteurs cruciaux dans la gestion de la santé publique au niveau territorial. Leur rôle est déterminant dans la mise en œuvre des politiques de santé et dans la coordination des services médicaux et sociaux au sein de leur territoire. Pour mieux comprendre l'impact des collectivités locales dans ce domaine, nous débutons cette section par une présentation générale de leurs attributions en matière de santé, puis nous nous penchons sur leurs interventions économiques et sociales dans ce domaine vital.

L'expression "collectivités locales", bien que couramment utilisée, correspond en réalité à ce que la constitution désigne sous le terme de "collectivités territoriales". Ces entités administratives distinctes de l'administration de l'État sont chargées de défendre les intérêts sanitaires et sociaux de la population d'un territoire donné. Elles représentent des structures institutionnelles d'une zone géographique spécifique, qu'il s'agisse d'une ville, d'un département ou d'une région.

Les collectivités territoriales constituent un moyen pour le pouvoir central de décentraliser ses compétences et de répondre aux besoins spécifiques des populations locales, malgré les disparités territoriales, démographiques et culturelles. Leur mission est de réduire les écarts de santé entre les différentes régions, en unifiant les services de santé localement tout en adaptant les politiques

2-Présentation de la commune en Algérie

D'après la loi 11-10 relatives à la commune : « la commune est la collectivité territoriale de base de l'Etat, est dotée à la personnalité morale et de l'autonomie financière, elle est créée par la loi. La commune a un territoire, un nom et un chef-lieu »¹ . Cellule fondamentale dans l'organisation du pays et suffisamment proche de la vie de citoyens dans leurs cadres sociaux et dans leurs activités, la commune constitue l'échelon de base de l'administration du pays apte en particulière à gérer les réalisations qui doivent être adaptées à la satisfaction des besoins des populations.

¹Article 1er 6 de la loi du juin 2011 relative à la commune

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

Juridiquement, la commune est semi autonome et une autorité décentralisée. Elle est semi autonome car c'est le code communal qui fixe, la nature et les limites de ses pouvoirs, en contre partie la loi laisse à l'appréciation de la commune un grand pouvoir de création d'administration et d'initiative d'action. Elle est aussi une autorité décentralisée chargée de la mise en œuvre directe des actions de développement qui lui incombent en propre.

Les communes sont donc conçues dans le cadre d'une politique de décentralisation ayant pour objectif la prise en charge des pouvoirs de la population et la mise en place d'un processus de développement à l'échelon national et local. Elles sont considérées comme acteur économique du développement local elles occupent une place incontournable dans le développement local et social.

3-Présentation de la commune d'ASSI-YOUCEF

Dans cette étape, nous introduisons la commune d'Assi Youcef, le sujet de notre étude. Nous examinerons son contexte géographique, démographique, socio-économique et son évolution historique ainsi que les infrastructures existantes sur le territoire, qui présente un facteur essentiel qui nécessite la mise en œuvre de nouveaux plans afin de répondre aux lacunes existantes dans les services nécessaires.

Les services de santé doivent évoluer parallèlement à la croissance démographique, en raison de la demande croissante de la part de la population, considérant cela comme un service crucial pour eux. Le secteur de la santé est l'un des secteurs les plus importants pour construire l'avenir des générations.

3-1- Contexte géographique

Située à une quarantaine de kilomètres au sud-ouest du chef-lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou, la commune d'ASSI-YOUCEF se caractérise par un relief accidenté de moyenne altitude avec des escarpements oscillant entre 600 et 1200m. S'étalent sur une superficie globale de 26.27 km², elle est délimitée au sud par les cimes rocheuses de la montagne du Djurdjura qui s'étendent jusqu'aux limites territoriales de la wilaya de Bouira, au nord par les communes de Mechtras et Tizi-N'tleta, à l'est par la commune des Ait Bouaddou et à l'ouest par la commune de Boghni. Une bonne partie de la commune d'Assi-Youcef est intégrée au parc national du Djurdjura.

Figure1 : Situation géographique de la commune d'Assi-Youcef²



Source : Wikipédia (image)

3-2- Contexte historique

Assi Youcef tire son nom actuel d'un martyr de la révolution, le chahid Bouiri Boualem portant le nom de guerre SI-YOUCHEF tombé au champ d'honneur le 04 mai 1960.

Il faut remonter au quatorzième siècle pour trouver une première trace écrite de présence humaine dans la localité à travers "le livre des exemples" qui évoque les benibougherdan³ comme d'une tribu connue et reconnue de la confédération des guechtoula.

Pendant la période coloniale, Assi-Youcef était rattachée à la commune mixte de palestro puis de Draa el mizan relevant du département d'Alger sous l'appellation douar Amlouline. Au lendemain de l'indépendance, la commune d'Assi-Youcef faisait partie de la commune de Boghni. Il fallut attendre le redécoupage territorial de 1984 pour que la localité d'Assi-Youcef

² Wikipédia (image)

³ Habitants de la localité éponyme qui constitue le territoire actuel d'ASSI-YOUCHEF.

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

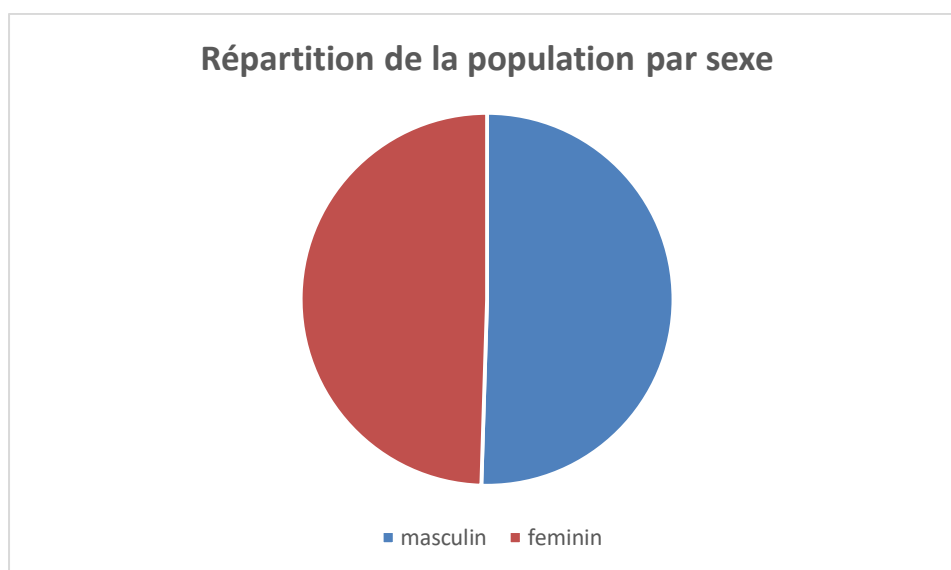
soit promue au rang de commune en vertu des dispositions de la loi 84-09 du 04 février 1984 relative à l'organisation territoriale du pays.

3-3- Contexte démographique

Les premières données statistiques de la population d'ASSI- YUCEF ont été collectées par Hanotaux en 1866⁴. A cette époque, le douar abritait 1457 habitants. En 1897, ce nombre s'élevait à 2347 habitants⁵.

Le dernier recensement général de la population et de l'habitat RGPH 2020⁶ effectué en 2022, fixe le nombre de ménages à 3186 et la population totale de la commune à 18 118 habitants répartis sur 17 villages. Ce chiffre était de 17 304 habitants selon les données du RGPH 2008 soit un taux d'accroissement de 0.3 %.

Graphique 1 : Répartition de la population par sexe.



Source : ONS. RGPH 2020.

La commune d'Assi Youcef est composée principalement des villages suivants :

- | | | | |
|---------------|-------------|-----------|------------|
| *AthVouchama | *Timessift | *Thiniri | *Tikesrai |
| *AthVoudouala | *Agouniamar | *Athhidja | *Athhouari |

⁴Hannoteau et Le tourneux . Kabylie et coutumes kabyles.

⁵ Arrêté du 02-04-1897 portant délimitation du territoire du douar Amlouline.

⁶Recensement général de la population et de l'habitat RGPH 2020

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

*Ath El Hadj

*Louvayar

*Voujana

*Soumaa

*Ath El Kacem

*Thamadagh thamouche

*Voukelal

*Ath Hagoun

*Thadarthoufella

3-4- Contexte socio-économique

Avec une population assez jeune, la commune d'Assi-Youcef dispose d'un atout indéniable pour asseoir une véritable dynamique de développement économique et sociale pour peu qu'elle dispose de ressources suffisantes et qu'elle exploite au mieux les opportunités offertes. Un vrai défi quand on sait que la localité est classée parmi les plus démunies au niveau de la wilaya du fait de l'inexistence de véritables investissements économiques capables de constituer un levier du développement local.

Assi Youcef est avant tout une commune à vocation agricole. Le nord de la commune est constitué de vastes oliveraies plus ou moins entretenues et gérées selon des modes pour le moins archaïques qui affecte autant la quantité que la qualité de l'huile d'olive produite mais aussi les rendements des champs.

Aux champs d'oliviers s'ajoutent quelques plantations de figuiers dont la production est consommée localement.

Les habitants de la commune se contentent le plus souvent d'une agriculture de subsistance d'autant plus aléatoire que les caprices du climat tendent à réduire drastiquement la pluviométrie ces dernières années.

L'artisanat, demeuré jusque-là sans véritables débouchés commerciaux pourrait à court et moyen terme se développer avec l'essor connu par le tourisme de montagne au cours de ces cinq dernières années.

Les ressources limitées allouées au développement local affectent malheureusement le taux de chômage qui touche particulièrement les jeunes populations. Il n'est pas étonnant dès lors, que les services communaux constituent le premier employeur.

3-5- Infrastructures et services publics

Un effort considérable a été consenti au cours de la dernière décennie dans le sens d'améliorer le quotidien des citoyens de la commune. En 2024, la commune possède 5 écoles primaires, 3 collèges d'enseignement moyen, et un lycée.

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

Comme infrastructures culturelles et sportives la commune a réalisé une bibliothèque communale, une maison de jeunes, un stade communal et quatre aires de jeux opérationnelles.

La réalisation d'un nouveau siège de l'APC offre un meilleur cadre d'accueil pour les citoyens et une meilleure qualité de service. D'autres programmes sont également projetés en vue de l'amélioration du cadre de vie des habitants. Il en est ainsi du projet d'aménagement du site touristique de taburt lansar.

3-5-1--Alimentation en eau potable dans la commune d'Assi Youcef

La commune est alimentée principalement à partir du barrage koudiat Acerdoune ainsi que les sources tabour thlansar et ahnay.

En 2023 la commune d'Assi Youcef à bénéficié de deux forages par la direction des ressources en eaux avec un débit de 15 L/S⁷

3-5-2-Réseau d'assainissement existant au niveau de la commune d'Assi Youcef

Dans la région, un réseau d'assainissement essentiel a été mis en place, comprenant un collecteur principal reliant le chef-lieu à la commune de Mècheras. Ce collecteur joue un rôle crucial en reliant les différents rejets d'eaux usées des villages environnants. Grâce à cette infrastructure, les eaux usées sont canalisées efficacement, contribuant ainsi à la préservation de l'environnement et à la protection de la santé publique.

Cependant, des efforts continus sont nécessaires pour entretenir et améliorer ce réseau d'assainissement afin de garantir son bon fonctionnement et sa fiabilité à long terme. Des investissements supplémentaires dans l'expansion et la modernisation de l'infrastructure sont également essentiels pour répondre aux besoins croissants de la population et assurer une gestion efficace des eaux usées dans la région.

3-5-3-la voirie dans la commune d'Assi Youcef

La commune d'Assi Youcef accorde une importance primordiale à l'ouverture de nouvelles pistes afin de désenclaver les quartiers existants⁸, notamment pour améliorer l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, au gaz, à l'électricité et pour faciliter le drainage des eaux

⁷ Service technique de la commune d'Assi Youcef

⁸ Article 2 du décret exécutif n° 81 - 267 relatif aux compétences de l'assemblée populaire communale en matière de routes, de propreté et de tranquillité publique, p. (page 54)

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

pluviales. Cette stratégie vise à prévenir et à réduire les risques de catastrophes naturelles telles que les inondations et les feux de forêt.

En ouvrant de nouvelles pistes, la commune permet non seulement un accès plus facile aux infrastructures vitales telles que l'eau potable et l'électricité, mais elle facilite également le déploiement des réseaux d'assainissement et de gaz. Cela contribue à améliorer les conditions de vie des habitants et à renforcer leur résilience face aux aléas climatiques.

De plus, le drainage adéquat des eaux pluviales est essentiel pour prévenir les inondations et protéger les biens et les personnes contre les dégâts potentiels. En gérant efficacement les eaux pluviales, la commune réduit les risques de dommages causés par les précipitations intenses et assure la sécurité de ses habitants.

En intégrant la délocalisation des quartiers et le drainage des eaux pluviales dans sa planification urbaine, la commune d'Assi Youcef adopte une approche proactive pour atténuer les effets des catastrophes naturelles et améliorer la qualité de vie de sa population. Cela démontre l'engagement de la commune envers la sécurité et le bien-être de ses habitants, tout en favorisant un développement urbain durable et résilient.⁹

3-5-4-Infrastructures sanitaires existantes sur le territoire de la commune d'Assi Youcef

Sur le territoire de la commune d'Assi Youcef, les infrastructures de santé jouent un rôle vital dans le bien-être et la qualité de vie de ses habitants. Actuellement, la commune bénéficie de trois unités de soins à Ait Hidja, Ait El Kacem et Voujana, toutes gérées avec dévouement par l'EPSP de Boghni. Ces unités représentent des points d'accès essentiels aux services de santé de base, offrant des soins médicaux et des conseils préventifs à la population locale.

De plus, la commune est en train de renforcer son réseau de santé avec la construction de deux nouvelles infrastructures sanitaires. Tout d'abord, dans le cadre du programme de santé scolaire, un projet est en cours au niveau du lycée LARBES. Cette initiative promet d'apporter des services de santé directement aux élèves de tous les cycles, favorisant ainsi leur bien-être et leur réussite éducative.

En outre, un autre projet d'envergure est sur le point de voir le jour au chef-lieu de la commune : la construction d'une polyclinique. Portée par l'APC d'Assi Youcef, cette polyclinique représente un pas significatif vers l'amélioration de l'accessibilité aux soins de santé spécialisés

⁹ Projets d'équipement inscrit par la commune d'Assi Youcef (service technique)

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

dans la région. Une fois achevée, elle offrira une gamme élargie de services médicaux, contribuant ainsi à réduire la nécessité pour les résidents de se déplacer vers d'autres villes pour des traitements médicaux spécifiques.

Ces initiatives témoignent de l'engagement de la commune envers le bien-être de sa population et de sa volonté de renforcer son infrastructure de santé pour répondre aux besoins croissants de la communauté. En investissant dans ces projets, la commune d'Assi Youcef se positionne comme un exemple de progrès et de développement dans le domaine de la santé publique, offrant un avenir plus sain et plus prometteur à ses habitants.

4 -Les Collectivités Locales : Acteurs Clés dans la Gestion des Déterminants de la Santé

Les collectivités territoriales jouent un rôle fondamental dans la gestion des déterminants de la santé¹⁰, agissant comme des acteurs clés dans la mise en œuvre de politiques visant à améliorer le bien-être des populations locales. En effet, ces entités représentent un moyen essentiel pour le pouvoir central de décentraliser ses compétences et de répondre aux besoins spécifiques des communautés locales, malgré les disparités territoriales, démographiques et culturelles qui peuvent exister.

Leur mission principale est de réduire les écarts de santé entre les différentes régions en unifiant les services de santé localement et en adaptant les politiques de santé nationales aux réalités locales. Cela implique de prendre en compte les déterminants de la santé tels que le niveau socio-économique, l'éducation, l'environnement, le logement et l'emploi, qui peuvent avoir un impact significatif sur la santé des individus.

Les collectivités locales sont donc chargées de mettre en œuvre des actions de prévention et de promotion de la santé, de garantir l'accès équitable aux services de santé, et de favoriser un environnement propice à la santé dans leur territoire. Elles travaillent en collaboration avec d'autres acteurs tels que les professionnels de la santé, les établissements scolaires, les entreprises et les associations locales pour créer des partenariats multisectoriels visant à adresser de manière holistique les déterminants de la santé.

¹⁰Olivier Renaudie, Collectivités territoriales et compétences en santé publique, Revue française d'administration publique 2020/4 (N° 176), pages 901 à 912

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

4-1-Comprendre les Déterminants Socioéconomiques

La santé publique locale est étroitement liée au niveau socio-économique des populations desservies par les collectivités locales. En effet, le niveau socio-économique d'une région ou d'une communauté a un impact significatif sur la santé de ses habitants. Les collectivités locales doivent donc prendre en compte les facteurs socio-économiques dans la planification et la mise en œuvre de leurs politiques de santé publique.

Les inégalités socio-économiques peuvent influencer l'accès aux services de santé, les comportements de santé, ainsi que les conditions de vie et de travail des individus. Les collectivités locales ont un rôle crucial à jouer dans la réduction de ces inégalités en mettant en place des programmes de santé adaptés aux besoins spécifiques de leur population et en favorisant l'accès aux soins pour tous, indépendamment du statut socio-économique, exemple :

- **Niveau de revenu** : Le niveau socioéconomique de la population, notamment le revenu moyen des ménages, peut influencer leur accès aux ressources nécessaires pour maintenir une bonne santé, telles que l'alimentation, les produits d'hygiène et les soins de santé.
- **Opportunités d'emploi** : Le taux de chômage et les opportunités d'emploi dans la commune peuvent impacter la santé mentale et physique des habitants, en affectant leur niveau de stress, leur sécurité financière et leur accès aux assurances médicales.¹¹

4-2- l'éducation

Les collectivités locales jouent un rôle crucial dans le domaine de la santé publique, notamment en ce qui concerne l'éducation et la sensibilisation. En effet, ces entités territoriales sont souvent en première ligne pour mettre en œuvre des politiques de santé au niveau communautaire. Le lien entre les collectivités locales et l'éducation en matière de santé publique est donc essentiel pour promouvoir le bien-être de la population.

Tout d'abord, les collectivités locales ont la responsabilité d'assurer un environnement sain et sûr pour leurs habitants. Cela implique la mise en place de programmes éducatifs visant à informer les citoyens sur les bonnes pratiques en matière de santé, comme l'importance d'une alimentation équilibrée, de l'activité physique régulière et de l'hygiène personnelle.

¹¹ISSOLAH. F Education, Santé et croissance économique en Algérie Vol. 12, N.1 (2021) PP : 753 -769

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

De plus, les collectivités locales peuvent collaborer avec les établissements scolaires pour intégrer des programmes de santé dans les programmes éducatifs. Ces programmes peuvent aborder des sujets tels que la prévention des maladies, la promotion du bien-être mental, la lutte contre le tabagisme et la consommation d'alcool chez les jeunes.

Les collectivités locales ont également un rôle à jouer dans la promotion de modes de vie sains au sein de la communauté. Elles peuvent soutenir des initiatives telles que des jardins communautaires, des pistes cyclables et des espaces verts, qui encouragent l'activité physique et le lien social, contribuant ainsi à améliorer la santé globale de la population.

En outre, les collectivités locales peuvent agir comme des facilitateurs en connectant les citoyens aux services de santé locaux. Elles peuvent organiser des séances d'information sur les services de santé disponibles, aidé à coordonner les soins entre les différents prestataires de santé et promouvoir l'accès aux soins de santé préventifs.

Enfin, les collectivités locales peuvent être des catalyseurs de changement en encourageant la participation citoyenne dans les décisions liées à la santé publique. Elles peuvent organiser des forums communautaires, des groupes de travail et des consultations publiques pour recueillir les avis des citoyens sur les questions de santé locales et garantir que les politiques et programmes répondent aux besoins de la population.

4-3-l'environnement

Les collectivités locales sont des acteurs clés dans la préservation de l'environnement et la promotion de la santé publique. Le lien entre ces deux domaines est étroitement lié, car un environnement sain contribue directement au bien-être des habitants. Les collectivités locales ont la responsabilité d'adopter des politiques et des initiatives visant à protéger et à améliorer l'environnement, ce qui a des répercussions positives sur la santé publique¹².

d'abord, les actions des collectivités locales en matière d'environnement ont un impact direct sur la qualité de l'air, de l'eau et des sols, éléments essentiels pour la santé humaine. En réduisant la pollution atmosphérique, en préservant les ressources en eau potable et en favorisant la gestion durable des déchets, elles contribuent à prévenir les maladies respiratoires, les maladies liées à l'eau contaminée et d'autres problèmes de santé¹³.

¹²ISSOLAH. F Education, Santé et croissance économique en Algérie Vol. 12, N.1 (2021) PP : 753 -769

¹³Ahmed Ghouati, Environnement et éducation : analyse d'une stratégie d'introduction d'une éducation à l'environnement en Algérie volume 12 numéro 2 | septembre 2012,

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

De plus, les espaces verts et les infrastructures de loisirs gérés par les collectivités locales offrent des opportunités d'activité physique et de détente, ce qui favorise un mode de vie sain et actif. Les parcs, les pistes cyclables et les aires de jeux encouragent les citoyens à sortir, à socialiser et à pratiquer des activités physiques, ce qui réduit le risque de maladies chroniques telles que l'obésité, le diabète et les maladies cardiovasculaires.

Les collectivités locales peuvent également promouvoir des modes de transport durables, comme le vélo, la marche à pied et les transports en commun, ce qui réduit la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre. En encourageant l'utilisation de ces modes de transport, elles contribuent à améliorer la qualité de l'air et à réduire les risques de maladies respiratoires et cardiovasculaires associées à la pollution.

De plus, les collectivités locales peuvent jouer un rôle dans la sensibilisation et l'éducation environnementale de la population. Elles peuvent organiser des campagnes de sensibilisation sur des sujets tels que la préservation de la biodiversité, la gestion des déchets et la consommation responsable, ce qui encourage les citoyens à adopter des comportements respectueux de l'environnement et bénéfiques pour leur santé.

4-4-Le logement et l'emploi

Les collectivités locales jouent un rôle essentiel dans la promotion de la santé publique à travers leurs actions en matière de logement et d'emploi. Un logement adéquat et un emploi stable sont des déterminants majeurs de la santé des individus, et les collectivités locales ont la responsabilité d'adopter des politiques et des initiatives visant à garantir l'accès à ces besoins fondamentaux.

En ce qui concerne le logement, les collectivités locales peuvent œuvrer pour fournir des logements abordables et de qualité à leurs habitants. Un logement sûr et salubre est crucial pour prévenir les maladies liées à la surpopulation, à l'insalubrité et à l'insécurité résidentielle. De plus, en promouvant la mixité sociale et en luttant contre l'exclusion résidentielle, elles contribuent à créer des environnements favorables à la santé mentale et sociale des individus.

Quant à l'emploi, les collectivités locales peuvent mettre en place des politiques visant à stimuler l'économie locale, à créer des emplois décents et à promouvoir l'inclusion sociale. Un emploi stable et gratifiant est un facteur protecteur contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui sont étroitement liées à des problèmes de santé tels que le stress, la dépression et les maladies cardiovasculaires. De plus, en soutenant le développement de compétences et la formation professionnelle, elles contribuent à renforcer la santé et le bien-être des individus en favorisant leur employabilité et leur autonomie.

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

Au cours de la période séparant les deux recensements RGPH 1998 ET 2020¹⁴, le parc logement a enregistré une augmentation importante dont l'évolution est de 2677 logements ces derniers sont réalisés en quasi-totalité dans le cadre de l'auto construction

Tableau 01 : Nombre de logement existant sur le territoire de la commune entre 1998-2020

Année	1998	2008	2012	2020
Nombre de logements	2112	2864	2910	4085

Sources : bureau RGPH de la commune d'Assi Youcef

Le tableau montre l'évolution du nombre de logements à Assi Youcef entre 1998 et 2020. On observe une tendance à la hausse du nombre de logements au fil des années.

En 1998, le nombre de logements était de 2112. Au cours des dix années suivantes, ce nombre a augmenté pour atteindre 2864 en 2008, ce qui représente une augmentation significative.

Entre 2008 et 2012, bien que la croissance ait été moins marquée, le nombre de logements a continué d'augmenter pour atteindre 2910 en 2012.

La période entre 2012 et 2020 a été marquée par une augmentation plus importante du nombre de logements, passant de 2910 à 4085, ce qui indique une croissance significative de la capacité de logement à Assi Youcef au cours de cette période suite au nombre de logement accordés dans le cadre d'habitat rural (auto construction) par l'Etat.

Cette évolution du nombre de logements reflète probablement une croissance démographique et/ou des efforts accrus en matière de développement urbain et d'aménagement du territoire dans la région au fil des années¹⁵.

5-Les activités des collectivités locales

Le développement local nécessite l'intervention des collectivités locales dans plusieurs domaines, à savoir : le domaine économique, social, culturel...

5-1-Les missions à caractères administratif et technique

Ces missions mettent en lumière les différentes attributions des collectivités locales, notamment en ce qui concerne leurs missions administratives et techniques. Ces missions comprennent la gestion de l'administration générale de la collectivité, ainsi que la prise en

¹⁴ Bureau RGPH de la commune d'Assi Youcef

¹⁵ Bureau RGPH Commune d'Assi Youcef

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

charge de services publics délégués par l'État, tels que les services de l'état civil, du logement, ou encore de la santé. Les collectivités locales peuvent donc intervenir dans le domaine sanitaire en accordant une aide financière aux établissements hospitaliers ou en créant des services sanitaires spécialisés, démontrant ainsi leur implication dans la promotion de la santé publique au niveau local.

Par ailleurs, le texte évoque également les services de voirie, qui constituent des activités techniques essentielles assurées par les collectivités locales. Ces services, bien que traditionnels, connaissent des développements considérables, notamment dans le cadre de la gestion des réseaux routiers. Les collectivités locales sont donc directement impliquées dans la planification, la gestion et l'entretien des infrastructures routières, ce qui peut avoir un impact significatif sur la sécurité routière et la santé publique.¹⁶

5-2- Les missions à caractère culturel

Le rôle des collectivités locales dans le soutien à l'éducation primaire, un domaine clé pour la santé publique. Bien que l'enseignement primaire soit un service d'État, les collectivités locales assument une part importante de ces dépenses, notamment en fournissant les locaux et le matériel nécessaires aux écoles. Cette implication dans le domaine éducatif a des implications directes sur la santé publique, car elle contribue à garantir un accès équitable à l'éducation, un facteur déterminant pour la santé à long terme.

En fournissant des locaux scolaires adéquats et en assurant l'entretien du matériel scolaire, les collectivités locales contribuent à créer un environnement d'apprentissage sûr et propice au développement des enfants. De plus, en prenant en charge le chauffage et l'éclairage des écoles, elles veillent au confort des élèves et au maintien de conditions optimales pour leur bien-être.

Au-delà de leur rôle dans le soutien à l'éducation, les collectivités locales peuvent également promouvoir la santé publique à travers des initiatives culturelles et éducatives. Elles peuvent organiser des événements et des activités visant à sensibiliser la population à des questions de santé, ainsi qu'à promouvoir des modes de vie sains et actifs.

Le texte met en évidence le lien entre les attributions des collectivités locales en matière d'éducation et la santé publique. Leur engagement dans le soutien à l'enseignement primaire contribue à créer des environnements éducatifs favorables qui peuvent avoir un impact positif sur la santé et le bien-être des individus dès leur plus jeune âge.

5-3- Les missions à caractère social

¹⁶MOUSSAOUI Kahina et ARABI Khelloudja, Le rôle des collectivités territoriales dans le développement local à l'ère des réformes en Algérie. Le cas des communes de Bejaia, Volume 44, numéro 1-2, 2014

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

Le texte met en évidence le rôle croissant des collectivités locales dans le domaine social, ce qui a des implications directes sur la santé publique. En effet, les collectivités locales se voient confier des compétences importantes, notamment en matière d'intervention sociale, ce qui les amène à assumer diverses responsabilités liées à la santé et au bien-être des citoyens. Parmi les missions attribuées aux collectivités locales dans le domaine social, on retrouve notamment l'aide à l'enfance, l'aide aux nécessiteux, l'aide aux personnes handicapées, la prévention sanitaire, ainsi que des actions éducatives, sportives et culturelles. Ces missions sont directement liées à la promotion de la santé publique, car elles visent à garantir un accès équitable aux services sociaux de base, à promouvoir des modes de vie sains et à prévenir les risques sur la santé.

Par exemple, la prévention sanitaire, l'une des missions mentionnées, implique la mise en place de programmes visant à sensibiliser la population aux bonnes pratiques en matière de santé, à fournir des services de dépistage et de vaccination, ainsi qu'à promouvoir des comportements favorables à la santé. De même, l'aide aux personnes démunies et handicapées contribue à garantir l'accès aux soins de santé et aux services de soutien nécessaires pour maintenir leur bien-être.

En créant des bureaux communaux de l'action sociale et en élaborant des politiques de solidarité nationale, les collectivités locales renforcent leur engagement envers la santé publique en s'efforçant d'assurer une protection sociale adéquate pour tous les citoyens. En résumé, le texte met en lumière le lien étroit entre les missions sociales des collectivités locales et leurs attributions en matière de santé publique, soulignant ainsi leur rôle crucial dans la promotion du bien-être et de la qualité de vie des populations locales.

5-4- Les missions à caractère économique

Les missions économiques des collectivités locales dans les domaines de la voirie, de l'assainissement, de l'eau potable, de la gestion des déchets et des actions de démoustication sont directement liées à la santé publique.

Tout d'abord, la voirie joue un rôle essentiel dans la sécurité routière et la prévention des accidents, ce qui contribue à réduire les blessures et les décès liés aux accidents de la route. Des routes bien entretenues permettent également un accès plus facile aux services de santé en cas d'urgence. En ce qui concerne l'assainissement, les collectivités locales ont pour mission de garantir un environnement propre et sain en collectant et en traitant les eaux usées. Un système d'assainissement efficace contribue à prévenir la propagation de maladies d'origine hydrique telles que le choléra et la dysenterie.

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

L'accès à l'eau potable est un élément fondamental pour la santé publique. Les collectivités locales ont la responsabilité de fournir de l'eau potable sûre et propre à leurs habitants, ce qui contribue à prévenir les maladies liées à la consommation d'eau contaminée, telles que les infections gastro-intestinales.

La gestion des déchets est également cruciale pour la santé publique. En collectant et en éliminant correctement les déchets ménagers, les collectivités locales contribuent à prévenir la propagation de maladies infectieuses et à réduire les risques pour la santé associés à la pollution de l'air et de l'eau.

Enfin, les actions de démoustication menées par les collectivités locales visent à contrôler les populations de moustiques, vecteurs de maladies telles que le paludisme, la dengue et le virus Zika. Ces actions contribuent à réduire le risque de transmission de ces maladies et à protéger la santé des habitants.

Les missions économiques des collectivités locales dans ces différents domaines sont essentielles pour préserver et améliorer la santé publique en garantissant un environnement propre, sûr et sain pour tous les citoyens.

Section 02 : Les projets d'équipement public sanitaire s'inscrit dans une évolution des politiques de santé publique et des compétences des communes

1- L'inscription des projets d'équipement public sanitaires par la commune d'Assi Youcef

L'inscription des projets d'équipement public sanitaire constitue une étape cruciale dans la planification et la mise en œuvre des initiatives de développement local. Ces projets visent à répondre aux besoins de santé de la population en fournissant des infrastructures modernes et des services de qualité accessibles à tous. Cette démarche implique une analyse approfondie des besoins sanitaires de la région, en tenant compte des indicateurs de santé, de la démographie locale, et des spécificités géographiques. La sélection des projets d'équipement public sanitaire se base sur des critères rigoureux, visant à maximiser l'impact des investissements et à assurer une utilisation efficiente des ressources disponibles. Les priorités sont souvent accordées aux zones défavorisées, aux communautés rurales, et aux quartiers urbains densément peuplés, où l'accès aux services de santé est limité.

Une fois les projets identifiés, leur inscription dans les programmes sectoriels déconcentrés (**PSD**), les plans communaux de développement (**PCD**), ainsi que dans les budgets de la Caisse de Solidarité et de Garantie des Collectivités Locales (**CSGCL**), leur confère une légitimité et un soutien institutionnel nécessaire à leur réalisation. Cela permet également d'assurer une

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

coordination efficace entre les différentes parties prenantes, notamment les autorités locales, les organismes de santé, et la société civile.

La phase d'inscription des projets d'équipement public sanitaire est également l'occasion d'engager un processus de consultation et de participation des communautés locales. Leurs besoins et leurs préoccupations sont pris en compte afin de garantir que les projets répondent véritablement aux attentes et aux réalités du terrain.

Enfin, l'inscription des projets d'équipement public sanitaire s'inscrit dans une démarche globale de promotion de la santé et du bien-être des populations¹⁷. Elle témoigne de l'engagement des autorités et de la société dans la construction d'un système de santé solide et inclusif, capable de répondre aux défis actuels et futurs en matière de santé publique.

1-1-Programme sectoriels déconcentrés (PSD)

Au cœur de la dynamique de développement local, les Programmes Sectoriels Déconcentrés (PSD) façonnent le paysage communal, initiant une série d'actions visionnaires pour enrichir le quotidien de ses citoyens.

En tête de ces projets, l'aménagement du territoire prend une dimension prioritaire, avec un investissement significatif de 70 000 000,00 DA destiné à revitaliser les chemins communaux et les places publiques. Ce chantier d'envergure vise à offrir à la population des infrastructures modernes et conviviales, favorisant les échanges sociaux et l'accès aux services.

Dans le même élan, le revêtement en béton bitumineux des chemins, reliant Agouni Amar à Louvayar et Agouni Amar à la Maison de Jeunes, se dessine comme une étape cruciale dans l'amélioration des voies de communication. Avec une enveloppe budgétaire de 40 000 000,00 DA, cette initiative promet de faciliter la mobilité des habitants et de renforcer les liens intercommunaux.

Parallèlement, l'engagement en faveur du développement touristique se concrétise à travers la transformation du site de ThabourthLansar en un véritable joyau naturel. Cet espace, dédié à la détente et à la découverte, offrira aux résidents et aux visiteurs une parenthèse enchantée au cœur de la commune.

Dans le domaine de la santé, une attention particulière est portée à l'amélioration des infrastructures médicales, avec l'élaboration d'une fiche technique ambitieuse dotée d'un budget substantiel de 210 000 000,00 DA. Cette démarche vise à élargir l'offre de soins et à soulager les structures sanitaires existantes, répondant ainsi aux besoins croissants de la population

¹⁷Siaci, Lynda et Talem, Yamina, inscription et exécution de projets d'équipement publics en Algérie : entre les prérogatives de l'Etat et celles des collectivités locales, mémoire master MFB, promotion 2015

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

locale.

En matière d'accès à l'eau potable, l'installation de deux nouveaux forages viendra renforcer l'alimentation en eau de la région, garantissant un approvisionnement stable et sécurisé pour les années à venir.

Enfin, dans un souci de prévention et de bien-être des jeunes, la construction d'une Unité de Dépistage et de Suivi (**UDS**) au sein du lycée LARBES marque un engagement fort en faveur de la santé scolaire. Cette structure assurera un suivi médical complet pour tous les élèves, contribuant ainsi à leur épanouissement et à leur réussite éducative.

Ces actions, inscrites dans le cadre des **PSD**, reflètent l'engagement résolu de la commune envers le progrès et le bien-être de ses habitants, posant les fondations d'un avenir florissant et solidaire pour la région.

1-2- Plans communaux de développement

Le Plan Communal de Développement (**PCD**)¹⁸ revêt une importance capitale dans la commune d'Assi Youcef, où plusieurs opérations sont inscrites pour répondre aux besoins urgents et aux défis complexes auxquels la population est confrontée.

Au premier rang de ces priorités figure la refonte du réseau d'approvisionnement en eau potable. Le réseau actuel, datant de plusieurs décennies, est désuet et pose des risques sérieux pour la santé publique. En effet, la population d'Assi Youcef souffre de maladies rénales, de calculs rénaux et de problèmes de vésicule biliaire, occupant ainsi la première place au niveau de la daïra de Boghni en raison de la qualité de l'eau des sources de Thabourth Lanssar, riches en calcaire. Dans ce contexte, la réfection du réseau AEP est impérative pour garantir un approvisionnement en eau potable sûr et sain.

Parallèlement, plusieurs autres projets sont envisagés pour pallier ces problèmes. La construction d'un réservoir d'eau potable à Ait Vouchama, avec une enveloppe de 4 000 000,00 DA, vise à renforcer l'infrastructure de stockage et à assurer une distribution régulière d'eau potable dans la région. De même, le confortement du captage de Thabourth Lanssar est essentiel pour préserver la qualité de cette ressource vitale.

En matière d'assainissement, des efforts considérables sont déployés, notamment avec la réalisation de différents réseaux d'assainissement pour éviter les rejets à ciel ouvert. Le projet d'assainissement Agouni Amar-Louvayar sur 2000 ML s'inscrit dans cette démarche, visant à améliorer la gestion des eaux usées et à réduire les risques sanitaires.

¹⁸SIACI Lynda et TALEM, Yamina, inscription et exécution de projets d'équipement publics en Algérie : entre les prérogatives de l'Etat et celles des collectivités locales, mémoire master MFB, promotion 2015

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

De plus, une étude approfondie est entreprise pour identifier l'origine de la contamination des sources d'eau de Lanssar Amokrane et LanssarAmziane dans le village de Thimsifth. Cette étude, d'un montant de 2 500 000,00 DA, est cruciale pour comprendre les sources de pollution et élaborer des stratégies efficaces de préservation de la santé publique.

En somme, le PCD d'Assi Youcef témoigne de l'engagement résolu des autorités locales à améliorer les conditions de vie de la population et à préserver la santé publique face à des défis environnementaux et sanitaires de taille. Ces initiatives, soutenues par des investissements significatifs, ouvrent la voie à un avenir plus sûr et plus sain pour la communauté locale.

1-3- Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales (CSGCL)

La Caisse de Solidarité et de Garantie des Collectivités Locales (CSGCL) s'affirme comme un levier essentiel du développement local, concrétisant une série de projets d'envergure dans plusieurs localités.

Parmi ces initiatives marquantes, la réalisation et le revêtement en gazon synthétique des terrains de Thadarth Oufella, Ait Vouchama, Ait Houari et Ait El Kacem se distinguent par leur impact positif sur la vie sociale et sportive des communautés locales. Ces espaces modernisés offriront aux habitants des infrastructures de qualité, propices à la pratique du sport et à la cohésion sociale. Le cinquième projet, actuellement en cours de réalisation et prévu pour être achevé durant l'année en cours, viendra compléter cet ensemble, enrichissant davantage l'offre de loisirs pour les résidents¹⁹.

Parallèlement, un effort significatif est consenti pour l'entretien courant des cinq écoles primaires de la région. Avec un budget de 35 000 000.00 DA, ces établissements bénéficieront d'aménagements des cours en gazon synthétique, d'acquisitions de matériel et d'équipements, dans le but de préserver la santé des élèves du cycle primaire. Des actions ciblées sont également entreprises pour améliorer les sanitaires et les cantines scolaires, garantissant ainsi un environnement sain et propice à l'apprentissage.

Dans le domaine de la nutrition scolaire, une subvention conséquente est octroyée dans le cadre du fonctionnement pour l'acquisition des produits alimentaires pour l'année 2024. D'un montant de 16 000 000.00 DA, cette aide se décline en quatre lots, couvrant l'alimentation générale, les fruits et légumes, la viande rouge et les poulets frais, ainsi que le pain amélioré. Cette démarche

¹⁹ Décret exécutif n° 14-116 du 24 mars 2014, définissant les missions, l'organisation et le Fonctionnement de la caisse de fonds de solidarité et le fonds de garantie.

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

visé à assurer une alimentation équilibrée et de qualité pour les élèves, contribuant ainsi à leur épanouissement et à leur réussite éducative.

Enfin, des projets sont également envisagés pour améliorer le réseau électrique au niveau de la localité, renforçant ainsi l'infrastructure essentielle à la vie quotidienne des habitants. Ces investissements, réalisés grâce à la **CSGCL**, témoignent de l'engagement des autorités locales à promouvoir le bien-être et le développement harmonieux des communautés qu'elles servent.

2- Evolution des politiques de santé publique et des compétences des communes

L'évolution des politiques de santé publique en Algérie et des compétences accordées aux communes a été marquée par plusieurs étapes importantes²⁰, reflétant les changements dans les priorités de santé et dans la gouvernance du secteur de la santé. Voici une vue d'ensemble de cette évolution :

- **Décentralisation et Renforcement des Capacités Locales :** Depuis l'indépendance, il y a eu une tendance vers la décentralisation des politiques de santé publique, avec un transfert progressif de responsabilités aux niveaux locaux, y compris aux communes. Cela a été motivé par la reconnaissance du rôle crucial des autorités locales dans la fourniture de services de santé de base et dans la réponse aux besoins spécifiques des populations locales.
- **Renforcement des Services de Santé de Proximité :** Les politiques de santé publique ont évolué pour mettre davantage l'accent sur la promotion de la santé, la prévention des maladies et la fourniture de soins de santé primaires au niveau local. Les communes ont ainsi vu leurs compétences élargies pour gérer les centres de santé de proximité, fournir des services de vaccination, des consultations médicales de base, des programmes de sensibilisation à la santé, etc.
- **Participation Communautaire et Approche Basée sur les Besoins Locaux :** Une tendance croissante vers la participation communautaire et une approche plus participative dans la planification et la mise en œuvre des politiques de santé publique a émergé. Les communes sont devenues des acteurs clés dans l'identification des

²⁰<https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2020-4-page-901.htm> consulter le 10/06/2024

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

priorités de santé locales et dans la mobilisation des ressources communautaires pour répondre à ces besoins.

- **Intégration de la Santé dans les Plans de Développement Communaux :** Les politiques de santé publique ont été de plus en plus intégrées dans les plans de développement communaux, reconnaissant ainsi l'importance de la santé dans le développement global des communautés. Les communes sont encouragées à élaborer des stratégies de santé locales et à allouer des ressources spécifiques pour améliorer les services de santé dans leur juridiction.
- **Formation et Renforcement des Capacités :** Pour permettre aux communes d'assumer efficacement leurs nouvelles responsabilités en matière de santé, des programmes de formation et de renforcement des capacités ont été mis en place. Cela inclut la formation du personnel de santé communautaire, le renforcement des compétences en gestion des ressources humaines et financières, et la sensibilisation des décideurs locaux sur les enjeux de santé publique.

L'évolution des politiques de santé publique en Algérie a conduit à un renforcement progressif des compétences des communes dans la gestion et la prestation des services de santé de base. Cette approche décentralisée vise à améliorer l'accès aux soins de santé et à répondre aux besoins spécifiques des populations locales, tout en favorisant une participation communautaire accrue dans le processus de prise de décision en matière de santé.

3-Lois et Réglementations Relatives aux Compétences et Actions des Communes en Matière de Santé :

Plusieurs lois et réglementations définissent les compétences et les actions des communes en matière de santé en Algérie. Parmi les plus importantes, on trouve :

- **La Loi sur la Santé :** Cette loi définit les principes généraux de la politique de santé en Algérie, ainsi que les responsabilités des différentes entités, y compris les communes, dans la prestation des services de santé.
- **La loi n° 85-05 du 16 février 1985²¹,** relative à la protection et à la promotion de la santé, constitue un texte législatif majeur dans le domaine de la santé publique en Algérie. Cette loi vise à garantir la protection et la promotion de la santé de la population

²¹La loi n° 85-05 du 16 février 1985 relative à la protection et à la promotion de la santé

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

algérienne en établissant un cadre juridique complet et solide. Elle définit les principes fondamentaux de la politique de santé, notamment en ce qui concerne la prévention des maladies, la promotion de modes de vie sains, l'accès aux soins de qualité et la protection sociale des citoyens. La loi établit également les responsabilités des différents acteurs du système de santé, des autorités publiques aux professionnels de la santé, en passant par les institutions et les organismes impliqués dans la promotion de la santé. En résumé, la loi n° 85-05 constitue un pilier essentiel du système de santé algérien, visant à garantir le bien-être et la santé de la population à travers des mesures préventives, curatives et sociales.

- **La loi n° 18-11**, promulguée le 2 juillet 2018²², est une législation majeure relative à la santé en Algérie. Cette loi vise à garantir la protection et la promotion de la santé de la population algérienne en établissant un cadre juridique solide. Elle définit les principes fondamentaux de la politique de santé, y compris la prévention des maladies, l'amélioration de l'accès aux soins de santé et la protection sociale des citoyens. La loi 18-11 constitue ainsi un outil essentiel pour orienter les actions et les interventions dans le domaine de la santé en Algérie.
- **La Loi sur les Collectivités Locales** : Cette loi établit le cadre général de fonctionnement des collectivités locales, y compris les communes, et précise leurs compétences dans divers domaines, y compris la santé.
- **Les Décrets Exécutifs** : Des décrets exécutifs sont émis pour détailler et clarifier les modalités d'application des lois. Certains décrets peuvent être spécifiquement liés aux compétences et actions des communes en matière de santé.
- **Les Circulaires Ministérielles** : Les ministères compétents émettent parfois des circulaires pour fournir des orientations et des instructions spécifiques aux communes concernant la mise en œuvre des politiques de santé, la gestion des établissements de santé locaux, etc.

4 - Principes et approches de l'intervention des communes en santé.

4-1-Principes fondamentaux guidant l'action des communes en santé

Les communes algériennes jouent un rôle crucial dans la promotion de la santé publique à l'échelle locale, guidées par des principes fondamentaux qui sous-tendent leur action dans ce domaine.

Tout d'abord, le principe de subsidiarité et de décentralisation en matière de santé

²²Loi n° 18-11 du 2 juillet 2018 relative à la santé

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

préconise que les responsabilités liées à la santé soient assumées au niveau le plus proche des citoyens. En effet, les communes, en tant qu'échelon de gouvernement local, sont mieux placées pour identifier et répondre aux besoins spécifiques de leur population. La décentralisation favorise une prise de décision plus rapide et plus adaptée aux réalités locales, facilitant ainsi une gestion efficace des ressources et un accès amélioré aux services de santé.

Par ailleurs, les communes adoptent une approche participative et communautaire dans la gestion de la santé publique locale. Cette approche implique activement les citoyens et les communautés dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de santé. Reconnaissant que les populations locales possèdent une connaissance approfondie de leurs propres besoins en santé, cette approche favorise leur implication dans la conception d'interventions pertinentes et efficaces. Les mécanismes de participation tels que les comités de santé communautaire, les consultations publiques et les campagnes de sensibilisation sont ainsi encouragés par les communes pour renforcer l'engagement des citoyens dans les actions de santé publique. Ces principes guident l'action des communes dans la promotion de la santé publique locale en Algérie, favorisant une gestion participative, adaptée et inclusive des enjeux de santé au niveau communautaire.

4-2--Stratégies d'intervention des communes en matière de santé

Les communes en Algérie déploient diverses stratégies pour promouvoir la santé, prévenir les maladies et améliorer l'accès aux soins de santé à l'échelle locale. Deux stratégies clés se distinguent : la promotion de la santé et la prévention des maladies, ainsi que l'organisation des services de santé de proximité.

Dans le cadre de la promotion de la santé et de la prévention des maladies, les communes organisent des campagnes de sensibilisation sur des thèmes de santé publique essentiels, tels que l'hygiène, la nutrition, la vaccination, et la prévention du tabagisme et de l'alcoolisme. Elles soutiennent également des programmes de dépistage précoce des maladies telles que le diabète et l'hypertension artérielle, ainsi que des activités visant à encourager une activité physique régulière et à promouvoir la santé mentale.

Par ailleurs, les communes établissent des partenariats avec les établissements scolaires, les associations de quartier et les centres culturels pour intégrer la promotion de la santé dans divers événements communautaires et programmes éducatifs. Elles s'efforcent également de créer des environnements favorables à la santé en améliorant les infrastructures locales telles que les espaces verts, les aires de jeux et les installations sportives.

Concernant l'organisation des services de santé de proximité, les communes mettent en place

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

des services de transport médical pour faciliter l'évacuation des personnes en situation de crise vers des centres spécialisés. De plus, elles collaborent activement avec différentes associations telles que le Croissant-Rouge Algérien, l'Association des Handicapés, et les Scouts Musulmans Algériens pour renforcer les initiatives de santé locales. Ces organisations jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation, l'organisation de cliniques mobiles, l'amélioration de l'accès aux services de santé pour les personnes handicapées, et la distribution de matériel médical dans les quartiers défavorisés.

En travaillant en synergie, la commune et ces organisations créent un réseau de soutien solide qui améliore significativement la santé et le bien-être des habitants au niveau local, mettant ainsi l'accent sur l'inclusion, la prévention et la promotion d'une vie saine.

Section 03 : Concept de santé publique et sa relation avec l'environnement

La relation entre la santé et l'environnement remonte à très longtemps, où Hippocrate (460-377 av. J.-C.)²³Recommandait déjà de prêter attention à l'environnement et aux modes de vie de ses patients, y compris la qualité de l'air qu'ils respirent, l'eau qu'ils boivent et la nourriture qu'ils consomment. Ainsi, l'état de chaque élément de l'environnement (eau, air, sol) est intrinsèquement lié à lui, et si un élément est contaminé et pollué, cela se reflète négativement sur la santé humaine.

À partir de cette perspective, il est nécessaire de comprendre le concept de santé publique (première exigence) et les mesures à prendre pour la protéger (deuxième exigence).

1-Première exigence Concept de santé publique.

Il est important d'examiner et de définir le concept de santé publique, ainsi que de préciser la notion de lutte contre les épidémies pour préserver la santé publique.

1-1-Définition de la santé publique

La santé publique vise à protéger la santé du public contre les risques de maladies en résistant à leurs causes, ce qui inclut la préservation de la qualité de l'eau potable, la fourniture d'un niveau minimal de pureté de l'air, l'assurance de la salubrité des aliments destinés à la vente, la lutte contre les épidémies et les maladies infectieuses, ainsi que l'amélioration de l'élimination des déchets liquides et solides, en établissant des systèmes d'assainissement et en collectant les déchets, et en veillant à la propreté des espaces publics.

Le législateur algérien n'a pas fourni de définition exhaustive de la santé publique dans la nouvelle loi sur la santé, se contentant de clarifier son objectif qui consiste à assurer la

²³Hippocrate : Le plus grand médecin de l'Antiquité (île de Cos 460-Larissa, Thessalie, vers 377 avant J.-C.).

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

prévention et la protection de la santé des individus, à la préserver et à la rétablir, en garantissant et en promouvant son développement dans le respect de la dignité, de la liberté, de la sécurité et de la vie privée. Le législateur algérien a également lié la protection de la santé au développement économique et social, stipulant dans l'article 2²⁴ de la loi sur la santé : "La protection et la promotion de la santé contribuent au bien-être physique, mental et social de l'individu et à son avancement dans la société, et constituent un facteur essentiel du développement économique et social".

Dans le même temps, une définition de la santé publique est mentionnée dans la loi n° 85/05 relative à la protection et à la promotion de la santé, en son article 25²⁵ : "Le concept de santé publique comprend l'ensemble des mesures préventives, curatives, éducatives et sociales visant à préserver et à améliorer la santé de l'individu et de la communauté".

Les dispositions énoncées dans le domaine de la santé visent à protéger l'individu contre les maladies et les dangers, à améliorer les conditions de vie et de travail, notamment en assurant l'égalité d'accès aux soins et en garantissant la continuité du service public de santé, en particulier pour la santé et la sécurité sanitaire, selon les principes de la séquentialité et de l'intégration des activités de prévention, de soins et de structures et institutions de santé.

1-2-Concept de préservation de la santé publique par la commune d'Assi Youcef

La commune d'Assis Youcef s'engage résolument dans la préservation de la santé publique, consciente que cette mission cruciale nécessite une approche proactive et multidimensionnelle. La première ligne de défense contre la propagation des épidémies et des maladies infectieuses est établie par le maintien rigoureux de la propreté des produits de consommation disponibles sur son territoire. En garantissant que les biens mis à la disposition des citoyens répondent aux normes d'hygiène les plus strictes.

Parallèlement, l'épuration de l'eau potable est une priorité majeure pour les autorités administratives compétentes de la commune. En garantissant la qualité de l'eau destinée à la consommation, elles éliminent les risques de propagation de maladies hydriques et préservent la santé publique.

Néanmoins, la commune d'Assi youcef est consciente que le manque d'éléments essentiels de la santé publique peut engendrer l'émergence et la propagation de maladies épidémiques graves, mettant ainsi en péril la vie même de ses citoyens. C'est pourquoi elle déploie des efforts

²⁴ Article 2 du la loi N°85-05 relative à la protection et à la promotion de la santé

²⁵ Article 25 du la loi N°85-05 relative à la protection et à la promotion de la santé

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

continus pour éduquer, sensibiliser et agir contre les facteurs de risque sanitaire. En définissant et en faisant respecter des normes sanitaires rigoureuses, Assi Youcef assure des conditions de vie et de travail optimales, préservant ainsi la santé.

La commune reconnaît également que les questions environnementales jouent un rôle crucial dans la santé publique. Les effets de la pollution de l'air sur la santé humaine sont bien documentés, et Assis Youcef s'engage à protéger ses citoyens en mettant en place des mesures légales strictes pour prévenir les dommages environnementaux.

2-Deuxième exigence : Mesures de protection de la santé publique et de l'environnement.

La commune d'Assis Youcef s'inscrit pleinement dans le cadre global de la protection de la santé, en adoptant une approche holistique qui intègre toutes les dimensions pertinentes pour la préservation du bien-être de ses habitants. Consciente que la santé publique est le fruit d'un ensemble complexe de facteurs économiques, sociaux, éducatifs et environnementaux, elle déploie des efforts considérables pour réduire les risques pour la santé individuelle et collective. Ces mesures se divisent en mesures préventives et curatives.

2-1-Mesures préventives

La prévention englobe toutes les actions visant à réduire l'impact des facteurs de risque, à prévenir les maladies, à en limiter la propagation et à en atténuer les effets. En général, les mesures préventives visent à prévenir les maladies, les blessures et les accidents, notamment la prévention des maladies transmissibles, la prévention des maladies non transmissibles, la lutte contre les facteurs de risque et la promotion de modes de vie sains (lutte contre le tabagisme, l'alcoolisme, la toxicomanie, promotion de l'éducation sanitaire, promotion de l'exercice physique, etc.).

De même, dans le cadre des mesures préventives, l'investissement dans le domaine de la santé comprend la construction d'infrastructures sanitaires, l'établissement d'un système de production de soins de santé assurant l'autosuffisance, la formation du personnel adéquat et disponible, ainsi que la fourniture d'un environnement sain et autonome en termes de fournitures médicales, pharmaceutiques et d'équipements.

Exemple :

Pendant la pandémie de COVID-19, la commune d'Assi Youcef a mis en œuvre une série de mesures préventives rigoureuses pour protéger sa population et faire face à cette crise sanitaire sans précédent. Consciente de l'urgence de la situation, la commune a rapidement mis en place une cellule de crise en collaboration étroite avec les associations locales et le Croissant Rouge d'Assi Youcef. Cette initiative a permis une coordination efficace des efforts et une

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

réponse concertée aux défis posés par la pandémie.

La mobilisation des citoyens a été une composante essentielle de la stratégie de la commune. À travers des campagnes de sensibilisation et des appels à l'action, la population a été encouragée à adopter des comportements responsables et à respecter les mesures de précaution recommandées par les autorités sanitaires. La solidarité et l'engagement communautaire ont joué un rôle crucial dans la lutte contre la propagation

Parallèlement, la commune d'Assi Youcef a fourni des moyens et des ressources pour soutenir ses citoyens pendant cette période difficile. Des équipements de protection individuelle ont été distribués, et des services de soutien ont été offerts aux personnes les plus vulnérables. La commune a également veillé à garantir l'accès à des soins de santé de qualité pour tous ses habitants, en renforçant ses infrastructures médicales et en fournissant un soutien financier aux établissements.

En outre, des mesures ont été prises pour atténuer l'impact économique de la pandémie sur la communauté. Et des programmes de soutien alimentaire ont été mis en place pour garantir la sécurité alimentaire des familles les plus touchées.

Malgré les défis rencontrés, la commune d'Assi Youcef a fait preuve d'une résilience remarquable et d'une détermination sans faille dans sa lutte contre la pandémie de COVID-19. Grâce à une action collective et à une gestion proactive de la crise, la commune a réussi à protéger la santé et le bien-être de sa population, démontrant ainsi la force et la solidarité de sa communauté face à l'adversité.

2-2-La deuxième branche concerne les mesures curatives

Les mesures curatives visent à détecter les pathologies à temps afin d'éviter leur développement, ainsi qu'à prévenir l'aggravation des maladies lorsqu'elles surviennent, afin d'éviter les conséquences chroniques et de garantir une guérison saine. Elles comprennent notamment la prise en charge des personnes dans des situations exceptionnelles, où les structures et institutions de santé désignées doivent collaborer avec les autorités compétentes pour élaborer des plans d'intervention et de secours en cas de catastrophes ou de situations d'urgence. De plus, la protection des patients atteints de troubles mentaux et psychologiques est assurée, avec des soins sociaux généralement fournis selon un plan général incluant la réadaptation, le suivi et les thérapies appropriées.

Les personnes infectées par des maladies transmissibles, constituant une source d'infection, sont traitées en milieu hospitalier ou en isolement, tandis qu'un contrôle sanitaire aux frontières est effectué pour prévenir la propagation de maladies infectieuses par voie terrestre, aérienne ou

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

maritime, avec la présence de centres de santé au niveau des points d'entrée frontaliers équipés médicalement et gérés par un personnel médical qualifié, seul compétent en matière d'entrée au point de passage.

Dans le cas des intoxications alimentaires présumées, la loi sur les intoxications alimentaires prévoit leur élimination, que ce soit à l'intérieur d'une institution médicale ou à l'extérieur, sous surveillance médicale, sans poursuites pénales contre les individus qui se conforment à un traitement spécial, encourageant ainsi les toxicomanes à se présenter pour recevoir un traitement médical pour l'élimination de l'intoxication et à le suivre jusqu'à son terme, dans le but de lutter contre ce fléau.

3- Le deuxième volet concerne le rôle des collectivités locales dans la protection de la santé publique :

Les collectivités jouent un rôle important dans la protection de la santé publique des habitants de leur territoire, aux côtés des autres organismes de santé, les collectivités territoriales de l'État étant les municipalités et les wilayas. Lorsque nous parlons des compétences des collectivités locales dans le domaine de l'environnement, nous entendons par là l'aspect législatif et réglementaire qui définit la politique nationale de protection et de promotion de la santé, ainsi que les modalités et les moyens de mise en œuvre de cette politique par les élus locaux, étant donné que les collectivités locales sont les principaux organes chargés de mettre en œuvre des mesures de protection de l'environnement dans le cadre du développement durable, en particulier pour promouvoir un développement national durable en améliorant les conditions de vie, en garantissant un cadre de vie sain et en prévenant toutes les formes de pollution et de dommages environnementaux, en assurant la préservation de ses composantes.

Il ne fait aucun doute que la santé publique, en tant que partie intégrante de l'environnement, est l'une des questions sensibles qui concernent particulièrement les collectivités locales, car ce domaine reflète le véritable visage de la société et témoigne de l'attention des autorités locales envers leurs citoyens, dans le cadre de la fourniture d'un environnement sain et de l'amélioration de leur qualité de vie dans un cadre de vie meilleur, exempt de toute forme de pollution et de maladies.

Le rôle de la municipalité dans la protection de la santé publique. Dans le cadre de la représentation de l'État et en tant qu'autorité de régulation administrative, le président de l'assemblée populaire communale veille à préserver le système environnemental général, notamment dans son volet sanitaire. Ainsi, la municipalité d'Assi Youcef œuvre en

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

collaboration avec les services techniques de l'État pour assurer le respect de la législation et de la réglementation en matière de préservation de la santé et de l'hygiène publique, notamment dans les domaines suivants :

- Distribution d'eau potable.
- Traitement des eaux usées.
- Collecte et traitement des déchets solides.
- Lutte contre les vecteurs de maladies transmissibles.
- Préservation de la santé alimentaire, des lieux et des installations publiques.
- Entretien des routes municipales.
- Signalisation routière sur son réseau routier.

De plus, la municipalité est chargée d'améliorer le cadre de vie des citoyens en aménageant des espaces verts, en installant du mobilier urbain et en contribuant à l'entretien des espaces de loisirs.

En ce qui concerne la pureté et la propreté publiques, le deuxième chapitre du décret numéro 81-267 a défini plusieurs responsabilités pour le maire, notamment²⁶ :

- Veiller à la mise en œuvre de l'organisation sanitaire et prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la pureté et la préservation de la santé publique.
- Veiller spécifiquement à la préservation de la santé et à la propreté des domiciles, des espaces publics, des routes, des bâtiments et des installations publiques.
- Dans le cadre des mesures de propreté et de préservation de la santé publique, le maire est chargé de préserver la santé de la communauté, de l'améliorer et de la développer. Il doit notamment :
- Prendre toutes les mesures visant à lutter contre les maladies infectieuses, les maladies contagieuses et les vecteurs de maladies mobiles, • Veiller à la mise en œuvre des opérations de désinfection, • Assurer un approvisionnement régulier en eau potable en quantité suffisante pour les besoins domestiques et pour la préservation de la santé,
- Organiser la collecte des ordures et des déchets de manière régulière selon un calendrier approprié,
- Entretien des réseaux d'assainissement et, si nécessaire, veiller à leur réalisation,

²⁶Décret n° 81-267 du 10 octobre 1981 relatif aux attributions du président de l'assemblée populaire communale en matière de voirie,

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

- Veiller à la propreté et à l'embellissement de la municipalité.
- Il assure l'élimination des eaux usées.

L'article 9 du même décret réglemente que le maire gère les décharges publiques, collecte et traite les déchets dans des endroits appropriés. Il convient de mentionner que pour cette fin, le maire est doté d'un ensemble de moyens matériels, humains et juridiques placés sous son autorité, et il est également mis en place des programmes locaux de protection de la santé pour prendre en charge les problèmes de santé municipaux, conformément aux programmes locaux de protection de la santé municipale ou inter municipale, pour répondre aux besoins de santé spécifiques prioritaires pour les habitants des municipalités. Dans ce but, des bureaux municipaux d'hygiène ont été créés conformément au décret promulgué le 3 juin 1987. Ces bureaux sont établis par un arrêté conjoint des ministres de l'Intérieur, des Finances, de la Santé, de l'Agriculture et du ministre chargé de l'environnement, chargé de coordonner avec les services concernés par les activités de contrôle de la qualité en ce qui concerne les denrées alimentaires et les produits de consommation, ainsi que tout ce qui concerne la santé publique au niveau municipal.

Face à ces compétences détenues par les autorités municipales conformément à la législation en vigueur, nous constatons une absence d'efficacité dans la mise en œuvre de ces mesures sur le terrain et une négligence dans la prise en charge de la sécurité sanitaire, ce qui a directement ou indirectement contribué à la détérioration de l'environnement et à l'apparition de maladies et d'épidémies que l'on croyait disparues au Moyen Âge.

Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.

Conclusion

En conclusion, le cadre théorique de l'attribution des collectivités locales en matière de santé représente une approche dynamique et holistique, axée sur la décentralisation, la participation communautaire et l'équité. Ce cadre reconnaît le rôle central des autorités locales dans la gestion des services de santé de proximité, tout en valorisant l'expertise et la contribution des communautés locales dans la planification et la mise en œuvre des programmes de santé. En mettant l'accent sur la subsidiarité, il favorise la prise de décision au niveau le plus approprié, en tenant compte des besoins spécifiques et des réalités locales.

De plus, il intègre des principes de justice sociale et de partenariats multisectoriels, soulignant l'importance de travailler ensemble pour aborder les déterminants sociaux, économiques et environnementaux de la santé. En adoptant ce cadre théorique, les collectivités locales sont mieux équipées pour promouvoir le bien-être et la santé de leurs populations de manière durable et équitable, contribuant ainsi à renforcer le tissu social et le développement durable des communautés locale.

Chapitre II : Missions attribuées à la commune d'Assi Youcef en matière de santé publique

Introduction

La commune d'Assi Youcef, en Algérie, assure activement la santé publique de ses habitants par le biais d'une structure communale dédiée à la santé et à l'hygiène, remplaçant l'ancien Bureau d'Hygiène Communal (BHC). Cette nouvelle entité joue un rôle clé dans la promotion de la santé, la prévention des maladies, et l'amélioration des conditions sanitaires. Ses principales attributions incluent l'application des normes sanitaires, la supervision de la qualité de l'eau potable, et la surveillance des conditions de salubrité des établissements publics et privés.

Elle organise également des campagnes de sensibilisation et d'éducation à la santé pour promouvoir des comportements sains. En collaboration avec les services médicaux locaux, elle s'occupe de la prévention et du contrôle des épidémies, assure les mesures de vaccination et gère les urgences sanitaires. Elle intervient dans la gestion des déchets et le maintien de la propreté des espaces publics, garantissant un environnement sain pour les résidents.

Pour mener à bien ces missions, la commune a mis en place des équipes spécialisées, dotées des ressources nécessaires pour intervenir rapidement. Ces équipes collaborent étroitement avec les autorités sanitaires régionales et nationales pour une réponse coordonnée aux défis sanitaires. Ainsi, la structure communale de la santé et de l'hygiène publique d'Assi Youcef reflète l'engagement de la commune à protéger la santé de ses citoyens et à promouvoir un cadre de vie sain et sécurisé, améliorant la qualité de vie et prévenant les risques sanitaires

Section 01 : Réorganisation du Bureau Hygiène Communal (BHC)

1. Structure du Bureau Hygiène Communal (BHC)

Dans le cadre des dispositions de l'Article 94 bis de l'ordonnance N° 67-24 du 18 janvier 1967²⁷ susvisée, et pour assister le président de l'assemblée populaire communale (A.P.C) dans la mise en œuvre de ses missions de prévention sanitaires, d'hygiène et de salubrité publique, telles que fixées par le décret N° 81-267 du 10 Octobre 1981²⁸, il est mis à sa disposition par chaque secteur concerné, un personnel technique regroupée au sein d'un bureau dénommé : Bureau d'hygiène communal (BHC) .

Le décret établissant la structure communale de la préservation de la santé et de l'hygiène publique révolutionne la manière dont les communes s'organisent pour garantir le bien-être de leurs habitants. Rebaptisée « la structure », cette entité devient le pivot d'une coopération intersectorielle sans précédent, permettant une approche holistique de la santé publique au niveau communal et intercommunal.

Sous l'égide de ce décret, la création de la structure se fait soit par délibération de l'assemblée populaire communale, soit par arrêté du wali compétent dans le cadre de l'intercommunalité. Cette flexibilité administrative vise à adapter le fonctionnement de la structure aux particularités de chaque territoire et à favoriser une approche collaborative entre les communes voisines ou partageant des problématiques communes.

L'arrêté de création de la structure intercommunale précise son siège ainsi que les contributions humaines et matérielles de chaque commune et secteur concerné. Cette transparence dans la répartition des ressources favorise une gestion efficace et équitable des moyens disponibles.

La structure rassemble des fonctionnaires des collectivités territoriales ainsi que du personnel des services techniques de l'État, affectés par les secteurs dont ils relèvent. Cette diversité d'expertises garantit une approche multidisciplinaire et intégrée dans la mise en œuvre des missions de la structure.

En outre, le décret encourage la mise en place d'activités conjointes de coopération entre les structures, facilitées par des conventions. Cette démarche favorise l'échange de bonnes pratiques, la mutualisation des ressources et la synergie des efforts pour atteindre des objectifs communs en matière de santé et d'hygiène publique.

²⁷ L'ordonnance N° 67-24 du 18 janvier 1967 Portant code communal

²⁸ Décret n° 81-267 du 10 octobre 1981 relatif aux attributions du président de l'assemblée populaire communale en matière de voirie, de salubrité et de tranquillités publiques. CT 13, 1981

Chapitre II : Missions attribuées à la commune d'Assi Youcef en matière de santé

Ainsi, le décret instaurant la structure communale de la préservation de la santé et de l'hygiène publique marque une avancée majeure dans la gouvernance locale en favorisant une approche collaborative et intégrée pour répondre aux enjeux sanitaires et hygiéniques des communautés locales.

1.1. Création du bureau d'hygiène communal

Au cœur de l'effort pour promouvoir la santé publique et garantir le bien-être de tous les citoyens, le décret n° 87-146 du 30 juin 1987²⁹ a établi les fondations essentielles pour la création des bureaux d'hygiène communale. Cette mesure législative, empreinte de vision et de prévoyance, s'est révélée être une étape cruciale dans l'histoire de l'administration locale.

Ainsi, sur la base de ce décret, les autorités municipales ont été investies du devoir et de la responsabilité de mettre en place ces bureaux d'hygiène. Leur mission principale consiste à veiller à ce que les normes sanitaires et les règlements en matière d'hygiène soient respectés dans les zones urbaines et rurales relevant de leur juridiction.

La création de ces bureaux a marqué un tournant dans la manière dont les questions de santé et d'hygiène étaient abordées au niveau local. Elle a permis de centraliser les efforts et de coordonner les actions visant à prévenir les maladies, à contrôler la propagation des épidémies et à promouvoir des environnements sains et sécurisés pour tous les habitants.

Dans le cadre de leurs activités, les bureaux d'hygiène communale ont été dotés de pouvoirs et de ressources nécessaires pour mener à bien leurs missions. Cela inclut la capacité de mener des inspections régulières, d'émettre des recommandations et des avis, et le cas échéant, de prendre des mesures coercitives pour garantir le respect des normes d'hygiène.

De plus, le décret a prévu la mise en place de mécanismes de coordination avec d'autres institutions et organismes concernés par la santé publique, tels que les services de santé, les établissements scolaires et les organisations communautaires. Cette approche collaborative a renforcé l'efficacité des actions entreprises et favorisé une approche holistique de la santé communautaire.

Par ailleurs, le décret a également instauré des mécanismes de suivi et d'évaluation pour évaluer l'efficacité des interventions menées par les bureaux d'hygiène communale. Cela a permis d'identifier les lacunes et les besoins émergents, et d'ajuster les politiques et les programmes en conséquence pour mieux répondre aux besoins de la population.

Dans un souci de transparence et de redevabilité, le décret exige que les activités des bureaux

²⁹Décret n° 87-146 du 30 juin 1987 portant création de bureaux d'hygiène communale ;

Chapitre II : Missions attribuées à la commune d'Assi Youcef en matière de santé

d'hygiène communale fassent l'objet de rapports réguliers, soumis à l'examen des autorités locales et des instances de contrôle compétentes. Cette démarche vise à garantir que les ressources allouées sont utilisées de manière efficace et à assurer la confiance du public dans le fonctionnement de ces structures.

1-2- Réorganisation du bureau d'hygiène communal

Le Décret exécutif n° 20-368 du 8 décembre 2020³⁰, marque un jalon dans la modernisation et la réorganisation du bureau d'hygiène communal. Ce décret, fruit d'une réflexion approfondie sur les enjeux sanitaires contemporains, vise à renforcer les capacités et les missions de cette institution cruciale.

En vertu de ce décret, dans son article 02, le bureau d'hygiène communal prend la nomination de bureau d'hygiène communal prend la dénomination de « structure communale de la préservation de la santé et de l'hygiène publique » (**SCPSHP**) désigné ci-après la « structure ». Cette structure dotée de nouvelles compétences et de moyens supplémentaires pour remplir efficacement ses missions. Il est notamment chargé de surveiller et de garantir le respect des normes sanitaires dans les zones relevant de sa compétence territoriale.

Cette réorganisation vise également à promouvoir une approche intégrée de la santé publique, en encourageant la collaboration entre le bureau d'hygiène communal et d'autres acteurs locaux tels que les services de santé, les écoles et les associations communautaires.

Le décret prévoit également la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation pour évaluer l'efficacité des actions entreprises par le bureau d'hygiène communal. Cela permettra d'identifier les besoins prioritaires et d'ajuster les stratégies en conséquence.

Par ailleurs, le décret insiste sur l'importance de la transparence et de la reddition de comptes dans le fonctionnement du bureau d'hygiène communal, en exigeant la publication régulière de rapports d'activité et la consultation des parties prenantes.

1.3. Organisation et Fonctionnement de la structure communale chargée de la préservation de la santé et de l'hygiène publique

Dans cette sous-section, nous allons procéder à déterminer l'organisation et le fonctionnement de la structure communale chargée de la préservation de la santé et de l'hygiène publique. Cette structure est placée sous l'autorité du président de l'assemblée populaire communale

³⁰Décret exécutif n° 20-368 du 8 décembre 2020 portant réorganisation du bureau d'hygiène communal.

1-3-1- Organisation de la structure communale chargée de la préservation de la santé et d'hygiène

- 1- La structure comprend :
 - une administration ;
 - un laboratoire d'analyse communale ou intercommunale ;
 - des antennes, le cas échéant, notamment auprès des délégations communales.
- 2- L'organisation de la structure est arrêtée, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, régissant l'administration communale, compte tenu de ses missions prévues par le présent décret.
 - La structure est dirigée par un fonctionnaire nommé par :
 - Un arrêté du wali, dans le cas de la structure intercommunale ;
 - Un arrêté du président de l'assemblée populaire communale, sur proposition du secrétaire général de la commune, pour la structure communale.
- 3- Le dirigeant de la structure est choisi parmi les fonctionnaires appartenant au grade le plus élevé de l'un des corps cités dans les points 5 et 6 ci-dessous³¹.
- 4- La structure est composée :
 - de personnels communaux régis par le statut particulier des fonctionnaires de l'administration des collectivités territoriales ;
 - de personnels des autres services techniques de l'Etat, régis par les statuts particuliers de leurs secteurs d'appartenance.
- 5- Les personnels de l'administration des collectivités territoriales, sont constitués, notamment des corps suivants :
 - inspecteurs d'hygiène, salubrité publique et environnement ;
 - contrôleurs d'hygiène, salubrité publique et environnement ;
 - médecins vétérinaires de l'administration territoriale ;
 - ingénieurs de l'administration territoriale en gestion technique et urbaine ;
 - techniciens de l'administration territoriale en gestion technique et urbaine ;
 - architectes de l'administration territoriale.

³¹Décret exécutif n° 20-368 du 8 décembre 2020 portant réorganisation du bureau d'hygiène communal.

Chapitre II : Missions attribuées à la commune d'Assi Youcef en matière de santé

- 6- Les personnels des autres services techniques de l'Etat concernés sont constitués, notamment des corps suivants :
 - médecins généralistes ;
 - laborantins de santé publique ;
 - attachés de laboratoire de santé publique ;
 - biologistes de santé publique ;
 - médecins vétérinaires ;
 - ingénieurs de l'environnement ;
 - inspecteurs de l'environnement ;
 - techniciens de l'environnement ;
 - inspecteurs de répression des fraudes ;
 - enquêteurs de répression des fraudes ;
 - contrôleurs de répression des fraudes ;
 - ingénieurs des ressources en eau ;
 - techniciens des ressources en eau ;
 - police des eaux.
- 7- Les besoins de la structure en personnels des autres services techniques de l'Etat, sont exprimés par les présidents des assemblées populaires communales concernés et fixés par arrêté du wali pour l'ensemble des structures de la wilaya.
- 8- Les personnels cités dans le point 6 ci-dessus, sont affectés à la structure, conformément à la réglementation en vigueur.
- 9- Les personnels désignés au titre des services techniques de l'Etat au sein de la structure, bénéficient de l'indemnité spécifique territoriale et de l'indemnité d'inspection et de contrôle prévues par le décret exécutif n° 11-338 du 26 septembre 2011, susvisé. Les personnels de l'administration des communes affectés à la structure bénéficient de l'indemnité d'inspection et de contrôle prévue ci-dessus, s'ils n'en bénéficient pas au titre de leur grade d'origine.
- 10- Les laboratoires d'analyses intercommunaux sont créés par arrêté du wali, territorialement compétent. L'arrêté de création fixe son siège, l'étendue de sa compétence territoriale, la nature des moyens humains et matériels apportés par chaque commune et chaque secteur.

Chapitre II : Missions attribuées à la commune d'Assi Youcef en matière de santé

1-3-2-Fonctionnement de la structure chargée de la préservation de la santé et d'hygiène publique.

- 1- La structure élabore des programmes d'inspection et de contrôle qui s'effectuent à travers des visites sur le terrain et des campagnes d'information et de sensibilisation.
- 2- A l'issue des activités, des inspections et des contrôles effectués par la structure, un rapport est rédigé, contenant toutes les actions entreprises, les observations et suggestions relatives, notamment à :
 - la suspension temporaire d'activité, la fermeture administrative des établissements et des installations et/ou la poursuite judiciaire ;
 - la saisie de matériel et des produits utilisés ;
 - la fermeture, la démolition ou le remplissage de puits et sources pollués ;
 - la fermeture de toute installation susceptible de constituer un danger pour les citoyens ou une atteinte à l'environnement ;
 - le ramassage des animaux errants et l'élimination des animaux nuisibles. Le rapport est adressé au président de l'assemblée populaire communale concerné, pour prendre les mesures nécessaires et en informer les services concernés.
- 3- Lorsque l'action de préservation de la santé et de l'hygiène publique nécessite l'intervention de plusieurs communes, le wali désigne un secrétaire général d'une des communes concernées pour diriger et coordonner les interventions des structures concernées.
- 4- L'Etat et les collectivités territoriales veillent à ce que la structure dispose des moyens matériels et financiers nécessaires pour son fonctionnement.
- 5- Sous l'autorité du président de l'assemblée populaire communale ou les présidents des assemblées populaires communales concernés, la structure dispose de tous les documents, actes et dossiers techniques requis par l'action des services de la commune et le contrôle permanent, en matière de préservation de l'hygiène et de la salubrité publique au niveau communal.

2-Missions de la structure communale de la préservation de la santé et de l'hygiène publique d'Assi Youcef.

La mission de (SCPSHP) d'Assi Youcef est multiple et cruciale pour la santé publique de la commune. Sa mission principale est de veiller à la mise en œuvre et au respect des normes d'hygiène et de santé publique au niveau local. Voici les principales missions de la commune d'Assi Youcef :

Chapitre II : Missions attribuées à la commune d'Assi Youcef en matière de santé

1- Sous l'autorité du président de l'assemblée populaire communale concerné ou le président de l'assemblée populaire communale du siège de la structure intercommunal, la structure a pour mission d'assurer la préservation de la santé et de l'hygiène publique au niveau de la commune ou les communes concernées. A ce titre elle est chargée, en relation avec les services concernés d'assurer, notamment :

- le contrôle, l'inspection et la mise en œuvre des mesures visant à préserver la santé et l'hygiène publique ;
- le contrôle de l'application des conditions sanitaires par les agents de nettoyage et les entités responsables de la gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- le contrôle d'hygiène liée à la distribution d'eau potable et d'irrigation et au traitement des eaux usées ainsi qu'aux rassemblements d'eau ;
- le contrôle de la qualité des produits destinés à la consommation humaine et animale
- la prévention et la lutte contre les maladies transmissibles ;
- les actions de proximité et campagnes de sensibilisation des citoyens sur les questions de santé et d'hygiène publique. Outre ces missions, la structure assure la mission d'analyse en laboratoire.

2- Dans le domaine du contrôle, d'inspection et de mise en œuvre des mesures visant à préserver la santé et l'hygiène publique, la structure est chargée :

- de relever les manquements ou les violations à l'hygiène du milieu et à la santé publique
- de contribuer à l'application des mesures de santé en vigueur ;
- d'identifier les installations et établissements soumis au contrôle et à l'inspection ;
- de donner un avis sur les propositions de suspension ou de retrait de l'autorisation d'exploitation, en cas de non-respect de la réglementation relative aux établissements classés dans le domaine de la protection de l'environnement ;
- de contrôler l'hygiène des cantines et lieux de restauration collective au niveau communal.

3- Dans le domaine du contrôle de l'application des conditions sanitaires par les agents de nettoyage et les entités responsables de la gestion des déchets ménagers et assimilés, la structure est chargée :

- de veiller à l'application des conditions sanitaires par les agents d'hygiène dans le domaine des déchets ménagers et assimilés ;

Chapitre II : Missions attribuées à la commune d'Assi Youcef en matière de santé

- de cadrer les aspects préventifs de l'intervention municipale dans le domaine de la gestion des déchets ménagers et assimilés, leur transport et leur traitement ;
- de contribuer à la prise des mesures nécessaires à la mise en œuvre du programme national de traitement des déchets ménagers et assimilés au niveau communal, dans le domaine relatif aux normes d'hygiène. ;

4-Dans le domaine du contrôle d'hygiène lié à la distribution d'eau potable et d'irrigation et au traitement des eaux usées ainsi qu'aux rassemblements d'eau, la structure est chargée :

- de veiller au respect des conditions sanitaires de collecte, de traitement, de distribution et d'évacuation d'eau potable, des rejets et d'eaux usées, et ce, en dehors du cadre des réseaux gérés par les secteurs concernés ;
- de veiller au respect des conditions sanitaires des eaux d'irrigation ;
- de veiller avec les secteurs concernés, au contrôle de la qualité de l'eau des lacs, des barrages et des piscines ;
- de contribuer au traitement ou l'élimination des sources d'eaux non propres à la consommation ;
- d'identifier les points noirs source de pollution ou menaçant pollution.

5-Dans le domaine du contrôle de la qualité des produits destinés à la consommation humaine et animale, la structure est chargée :

- de veiller au respect de la réglementation relative aux produits de consommation humaine et animale ;
- de contrôler l'hygiène des produits de consommation et des denrées alimentaires d'origine animale ;
- d'identifier et de contrôler l'hygiène des installations et sites d'abattage ;
- de participer, avec les secteurs concernés, au suivi et au contrôle des activités d'élevage
- de proposer le retrait et la saisie des produits impropres à la consommation humaine et animale.

6-Dans le domaine de la prévention et la lutte contre les maladies transmissibles, la structure est chargée :

- de contribuer à la lutte contre les maladies transmissibles ;
- de proposer, de contribuer et d'appliquer toute mesure ou programme de lutte anti-vectorielle ;

Chapitre II : Missions attribuées à la commune d'Assi Youcef en matière de santé

- d'organiser les opérations de lutte contre les animaux nuisibles et de procéder à la mise en œuvre des opérations de désinfection, dératisation et désinsectisation ;
- de signaler tout croisement d'eaux potables et des eaux usées.

7-Dans le domaine des actions de proximité et campagnes de sensibilisation des citoyens sur les questions de santé et d'hygiène publique, la structure est chargée :

- de préparer un plan de communication et de mener toutes sortes de campagnes de sensibilisation des citoyens, sur la base des mesures prises par les pouvoirs publics, notamment lors de la propagation de maladies ou d'épidémies à transmission rapide entre les personnes ;
- de préparer et de mettre en œuvre des plans de sensibilisation et de communication permanentes sur les questions de santé et d'hygiène ;
- de coordonner avec les comités des quartiers et le mouvement associatif les activités qui visent à informer et à sensibiliser les citoyens, ainsi que l'organisation de toute sorte de campagnes volontaires d'hygiène et de santé, notamment en période d'épidémie ;
- de contribuer à la mise en œuvre de tous les plans et campagnes de sensibilisation nationaux et locaux lancés par l'Etat ou les secteurs concernés, dans le domaine de la santé et de l'hygiène publique ;
- de créer et d'exploiter une banque de données sur toutes les maladies transmissibles, infectieuses et vectorielles présentes sur le territoire de la commune ;
- de publier et de communiquer toutes les mesures liées à la préservation de la santé et d'hygiène et de lutte contre les vecteurs de maladies par tous les moyens, en particulier dans les zones éloignées et isolées.

8-Dans le domaine d'analyses en laboratoire, la structure est chargée :

- d'analyser la qualité de l'eau de consommation provenant des sources, vallées, retenues collinaires, forages, puits, citernes, camions citernes et autres ;
- d'analyser la qualité des produits alimentaires, destinés à la consommation ;
- d'analyser la qualité des eaux de baignade ;
- d'effectuer des analyses périodiques pour s'assurer de l'état de l'hygiène et de salubrité au niveau des cantines des établissements de l'éducation et de formation, des salles de banquets, des hôtels, des cités universitaires ainsi qu'au niveau des sites d'abattage et autres.

2- Contraintes rencontrées par le service d'hygiène communal de la commune d'Assi Youcef

Le service d'hygiène de la commune d'Assi Youcef se trouve confronté à un ensemble de contraintes qui entravent sa capacité à remplir efficacement ses missions. Au cœur de ces défis se trouvent des problèmes cruciaux affectant directement la santé publique des habitants. En particulier, l'éloignement des sources d'eau potable telles que Thabourth Lanssar et Ahnay pose des difficultés d'accès à l'eau propre, augmentant les risques de maladies liées à l'eau contaminée pour la population locale.

De plus, la commune fait face à des défis complexes liés à la contamination de sources importantes comme Lanssar Amokrane et Lanssar Ameziane au village Thimsifth, dont l'origine reste difficile à déterminer malgré les efforts de la structure communale. Cette situation compromet sérieusement les efforts de préservation de la santé et de l'hygiène publique.

Par ailleurs, l'incapacité de la structure communale à localiser et à suivre les établissements commerciaux informels pour garantir leur état hygiénique constitue un autre obstacle majeur. De même, le réseau d'eau potable alimentant Thabourth Lanssar, datant des années 1970 et nécessitant des remplacements urgents, représente un danger potentiel pour la santé publique en raison de sa vétusté et du risque de contamination.

En outre, la présence de points noirs persistants liés aux rejets d'assainissement à ciel ouvert souligne les défis environnementaux et sanitaires auxquels la commune est confrontée. Ces problématiques sont exacerbées par des contraintes financières qui limitent les investissements nécessaires à l'amélioration des infrastructures sanitaires et à la mise en œuvre de mesures préventives efficaces.

Pour répondre à ces défis complexes, il est impératif que la commune d'Assi Youcef renforce sa coordination interne, mobilise des ressources financières adéquates, et intensifie les efforts de sensibilisation et d'éducation à l'hygiène au sein de la population. Une approche intégrée, impliquant la collaboration avec les autorités sanitaires régionales et nationales ainsi que la participation active des citoyens, est essentielle pour surmonter ces obstacles et promouvoir une meilleure santé publique dans la région.

Section 02 : les commissions d'hygiènes de la commune d'Assi Youcef

Les commissions d'hygiène jouent un rôle essentiel dans la préservation de la santé publique, garantissant des normes sanitaires adéquates à différents niveaux. La première est la

Chapitre II : Missions attribuées à la commune d'Assi Youcef en matière de santé

Commission d'Hygiène Communale, chargée de veiller à l'application des règles sanitaires au niveau local, assurant ainsi un environnement sain et sûr pour les habitants de la commune.

Ensuite, la Commission d'Hygiène de Voisinage intervient pour réguler les aspects sanitaires spécifiques qui concernent les interactions entre voisins, tels que la gestion des déchets, le contrôle des nuisances sonores et la prévention des épidémies localisées.

Enfin, la Commission d'Hygiène et Santé de Daïra, à un niveau plus étendu, œuvre pour coordonner les politiques de santé et d'hygiène à l'échelle administrative de la daïra, assurant une approche holistique pour le bien-être des citoyens.

Ces trois commissions fonctionnent en étroite collaboration avec les autorités locales, les professionnels de la santé et la population pour garantir des standards élevés en matière d'hygiène et de santé publique, contribuant ainsi à la qualité de vie et au bien-être de tous.

1. Définition et rôle de la Commission d'hygiènes communale (CHC)

1.1. Définition et composition de la commission d'hygiène communale(CHC)

La Commission d'Hygiène Communale (**CHC**) est une entité dédiée à la préservation de la santé publique au niveau local. Composée d'un représentant du service technique de la commune, d'un hygiéniste qualifié, d'un représentant du service d'agriculture de la commune, d'un représentant de l'hydraulique de la daïra, d'un représentant de l'Office National de l'Assainissement (**ONA**) et d'un représentant de l'Etablissement Public de Santé de Proximité (**EPSP**), elle réunit une expertise multidisciplinaire pour aborder divers aspects de l'hygiène et de la santé.

Sous la présidence du président de l'Assemblée Populaire Communale (**APC**), la CHC coordonne les actions visant à assurer des conditions sanitaires optimales dans la commune. Elle élabore des programmes de prévention des maladies, supervise la gestion des déchets, contrôle la qualité de l'eau et veille à la salubrité des espaces publics.

En outre, la **CHC** joue un rôle crucial dans la sensibilisation et l'éducation des citoyens sur les bonnes pratiques d'hygiène, favorisant ainsi un environnement sain et sûr pour tous. Elle agit en étroite collaboration avec les autorités locales, les services de santé et la population pour garantir des normes élevées en matière d'hygiène et contribuer ainsi au bien-être collectif.

1.2. Rôle de la commission d'hygiène communale (CHC)

Voici les rôles principaux de la Commission d'Hygiène Communale (**CHC**) :

Chapitre II : Missions attribuées à la commune d'Assi Youcef en matière de santé

- Élaborer des politiques et des plans d'action visant à promouvoir la santé publique au niveau local.
- Surveiller et contrôler la qualité de l'eau potable et des réseaux d'assainissement dans la commune.
- Inspecter et réguler les conditions sanitaires des établissements publics et des entreprises locales.
- Superviser la gestion des déchets solides, liquides et dangereux dans la commune.
- Évaluer les risques environnementaux et sanitaires liés aux activités industrielles et commerciales.
- Promouvoir l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène personnelle et collective au sein de la population.
- Sensibiliser et éduquer les citoyens sur les risques sanitaires et les moyens de les prévenir.
- Coordonner les actions de lutte contre les maladies infectieuses et épidémiques.
- Assurer le suivi des programmes de vaccination et de lutte contre les maladies transmissibles.
- Collaborer avec les autorités sanitaires régionales et nationales pour mettre en œuvre des stratégies de santé publique.
- Fournir des recommandations et des conseils aux autorités locales sur les questions d'hygiène et de santé.
- Répondre aux plaintes et aux préoccupations des citoyens concernant les problèmes sanitaires dans la commune.
- Organiser des campagnes de sensibilisation et des événements de promotion de la santé.
- Effectuer des enquêtes épidémiologiques et des études de surveillance sanitaire.
- Veiller à ce que les règlements sanitaires en vigueur soient respectés par tous les acteurs de la commune.
- Coopérer avec les services d'urgence et de secours en cas de situations sanitaires d'urgence.
- Participer à la formation et au renforcement des capacités des professionnels de la santé et des agents municipaux.
- Évaluer l'impact des projets de développement sur la santé publique et formuler des recommandations à cet égard.

Chapitre II : Missions attribuées à la commune d'Assi Youcef en matière de santé

- Contribuer à la conception et à la mise en œuvre de politiques de développement durable intégrant des considérations sanitaires.
- Assurer une communication transparente et efficace avec la population sur les questions d'hygiène et de santé.

2. définition et rôle de la Commission d'hygiène communale du voisinage (CHCV).

2.1. Définition et composition de la commission communale du voisinage

La Commission d'Hygiène Communale du Voisinage (**CHCV**) est une entité locale chargée de veiller à l'application des normes sanitaires et environnementales dans les interactions entre voisins au sein d'une commune. Elle est composée d'un élu communal, représentant les intérêts de la municipalité, et chef d'équipe des (**OP**) ouvriers professionnels, ainsi que d'un représentant du service de l'urbanisme et d'un représentant du service agricole, contribuant respectivement à la planification urbaine et à la gestion des espaces verts. **L'ACV** (Agent Communal du Voisinage), acteur local clé, est également membre de la commission, fournissant une connaissance pratique des questions de proximité et de cohabitation. La **CHCV** œuvre à résoudre les conflits de voisinage liés à l'hygiène et à l'environnement, tels que la gestion des déchets, le bruit, les nuisances olfactives et visuelles.

Elle favorise la sensibilisation des citoyens aux bonnes pratiques d'hygiène domestique et de respect de l'environnement, encourageant ainsi la création d'un cadre de vie harmonieux et sain pour tous les habitants de la commune. En collaborant étroitement avec les résidents, les autorités locales et les services concernés, la **CHCV** contribue à promouvoir la cohésion sociale et à améliorer la qualité de vie dans les quartiers.

2.2. Rôle de la commission communale du voisinage

Le rôle de la Commission Communale du Voisinage dans la gestion du nettoyage du territoire de la commune :

- Planification et coordination des campagnes de nettoyage régulières dans les quartiers de la commune.
- Organisation de la collecte des déchets ménagers et leur acheminement vers les centres de traitement appropriés.
- Sensibilisation des résidents aux horaires et aux méthodes de collecte des déchets afin de garantir une participation active.

Chapitre II : Missions attribuées à la commune d'Assi Youcef en matière de santé

- Mise en place de mesures de tri sélectif pour encourager le recyclage et la réduction des déchets.
- Surveillance et contrôle des points de collecte afin de prévenir les dépôts sauvages et le vandalisme.
- Coordination des opérations de désherbage pour maintenir les espaces publics, les parcs et les trottoirs propres et sécurisés.
- Supervision des travaux de désencombrement des voies publiques et des espaces verts pour améliorer la circulation et l'esthétique urbaine.
- Collaboration avec les services municipaux et les entreprises de nettoyage pour assurer une gestion efficace des déchets et des opérations de nettoyage.
- Promotion de l'implication citoyenne à travers des initiatives de volontariat et des programmes de sensibilisation à l'environnement.
- Suivi et évaluation des résultats des campagnes de nettoyage afin d'identifier les zones à problèmes et d'ajuster les stratégies en conséquence.
- Réponse rapide aux plaintes et aux signalements des résidents concernant les problèmes de propreté et d'entretien dans leur quartier.
- Coordination des efforts de nettoyage lors d'événements spéciaux ou de situations d'urgence, tels que les inondations ou les manifestations publiques.
- Sensibilisation des commerçants et des entreprises locales à leurs responsabilités en matière de gestion des déchets et de maintien de la propreté autour de leurs établissements.
- Élaboration de programmes de sensibilisation pour encourager les comportements responsables en matière de gestion des déchets et de préservation de l'environnement.
- Collaboration avec les autorités régionales et nationales pour garantir le respect des réglementations environnementales et sanitaires en matière de nettoyage et de gestion des déchets.

3. Définition et rôle de la Composition de la commission d'hygiène et santé publique(CHS)

3.1. Définition de la (CHS)

La Commission d'Hygiène et Santé Publique est une entité stratégique chargée de coordonner les politiques de santé et d'hygiène à l'échelle administrative de la daïra. Présidée par le chef de daïra et regroupant un médecin généraliste et un vétérinaire pour une approche globale de la santé, ainsi qu'un biologiste et un hygiéniste du Bureau d'Hygiène Communal

Chapitre II : Missions attribuées à la commune d'Assi Youcef en matière de santé

(BHC) pour leur expertise technique, elle assure une surveillance et une gestion efficace des risques sanitaires.

En intégrant un représentant de l'Office National de l'Assainissement (ONA) et un représentant de l'hydraulique, elle aborde également les questions liées à l'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement. La participation du président de l'Assemblée Populaire Communale (APC) garantit une coordination étroite avec les politiques locales. La commission veille ainsi à promouvoir la santé publique, à prévenir les maladies et à assurer un environnement sain pour tous les citoyens de la daïra.

3.2. Rôle de la Composition de la commission d'hygiène et santé publique(CHS)

1- Pour l'eau de boissons.

Contrôle chimique et bactériologique de toute eau destinée à la consommation humaine en maintenant un taux de chlore actif libre entre **0,4 et 0,6 mg/litre** au robinet.

Mise en œuvre du plan de citernage pour les collectivités dépourvues d'eau à raison de **20 à 30 L/H/J** d'eau préalablement javellisée et contrôlée.

Recensement, nettoyage et traitement des ouvrages hydrauliques en s'assurant de la présence du périmètre de protection et d'un double système de désinfection (javellisation automatique et javellisateur de fortune en cas de panne d'électricité).

2- Pour l'hygiène alimentaire.

2.1. Hygiène du personnel.

- Veiller à ce que toute personne manipulant ou servant des denrées dans votre établissement fasse l'objet d'une visite médicale obligatoire avant l'embauche.
- Prendre des précautions particulières en cas d'apparition d'infections, cutanées, respiratoires, intestinales ou autres, par exemple : porter un pansement étanche ou un gant à usage unique, ne pas éternuer ou se moucher au-dessus des denrées, en attendant de consulter un médecin pour ces affections.
- Prendre le plus grand soin à se maintenir dans un état de propreté irréprochable, notamment en se lavant les mains et en se brossant les ongles avant chaque reprise de travail, après chaque passage aux toilettes, après avoir éternué, après avoir manipulé des emballages...

Chapitre II : Missions attribuées à la commune d'Assi Youcef en matière de santé

- Porter une tenue vestimentaire toujours parfaitement propre (de préférence de couleur claire) et adaptée au travail en cuisine.
- Respecter l'interdiction de fumer lors de la préparation des denrées

2.2. Equipement type et conditions matérielles assurant l'hygiène et la salubrité :

- Un revêtement des murs, du plafond, et du sol facile à nettoyer et à désinfecter (carrelage, peinture alimentaire), des raccordements murs-sol aménagés en plinthes gorges arrondies.
- Un système d'évacuation des fumées et buées grasses efficace et correctement entretenu (hotte avec filtre et conduit d'évacuation hors toiture) au-dessus des appareils de cuisine.
- Un lave-mains à commande non manuelle (en plus de l'évier) alimenté en eau chaude et froide, équipé de savon et d'un système d'essuyage des mains.
- Un plan de travail en matériau résistant permettant un lavage et une désinfection efficace (ex : inox).

Nécessité impérieuse de garder les repas témoins pendant 72 heures dans un lieu réfrigéré. Des enceintes réfrigérées en nombre suffisant situées par exemple sous le plan de travail permettant un stockage individualisé de :

- Légumes de 4ème gamme (salade, crudité).
- Viande fraîche et charcuterie
- Beurre, œufs, fromage, produits laitiers.
- Pâtisseries, et dont la température seront comprises entre 0° et +3°C.
- Un conservateur à moins(-) 18°C pour le stockage des produits congelés et surgelés (frites, viande, plats cuisinés...) provenant d'un atelier autorisé.

3- Pour la lutte anti vectorielle et la prise en charge des ordures ménagères.

Les autorités communale en étroite coordination avec le bureau d'hygiène communal territorialement compétent, sont chargées de :

- La mise en œuvre des actions de lutte chimique anti-vectorielle par les produits les plus appropriés et les moins contraignants.

Chapitre II : Missions attribuées à la commune d'Assi Youcef en matière de santé

- La mise en œuvre des actions assurant une collecte hygiénique des ordures ménagères combinée avec la capture et l'abattage des animaux errants.

La Commission d'Hygiène et Santé (**CHS**) est au cœur de la défense de la santé publique, intervenant avec détermination pour prévenir et contrôler les maladies à transmission hydrique et les zoonoses au sein des collectivités. Dotée de missions cruciales, la **CHS** s'attèle à évaluer les risques sanitaires liés à ces maladies, proposant des mesures préventives et curatives adaptées. Sensibilisant activement la communauté aux enjeux de santé publique, elle œuvre inlassablement pour instaurer des pratiques d'hygiène et de prévention efficaces.

Au sein d'une commune, la **CHS** orchestre une multitude d'activités ciblées. Elle surveille attentivement l'émergence de maladies à transmission hydrique telles que le choléra et la fièvre typhoïde, mettant en place des stratégies de prévention telles que l'amélioration de l'accès à l'eau potable et l'assainissement adéquat des infrastructures. De même, elle se mobilise contre les zoonoses, maladies transmises entre les animaux et les humains, en mettant en place des programmes de surveillance vétérinaire et en sensibilisant les populations aux risques associés à la proximité avec les animaux domestiques et sauvages.

Par le biais de campagnes de sensibilisation, de séminaires éducatifs et de formations spécialisées, la **CHS** œuvre à éduquer et à informer la population sur les bonnes pratiques d'hygiène et de prévention des maladies. Elle assure également le suivi rigoureux de la mise en œuvre des politiques de santé, recommandant des actions correctives lorsque nécessaire et collaborant étroitement avec les autorités locales et les partenaires de la santé pour garantir une approche concertée et efficace dans la lutte contre les maladies à transmission hydrique et les zoonoses.

Conclusion

Les Bureaux d'Hygiène Communaux (**BHC**) sont essentiels pour la santé publique locale, établis par des lois comme l'ordonnance N° 67-24 de 1967 et réglementés par le décret N° 81-267 de 1981. Leur création, selon le décret n° 87-146 de 1987, incarne une approche proactive pour assurer la salubrité publique. Ces bureaux regroupent divers experts, incluant

Chapitre II : Missions attribuées à la commune d'Assi Youcef en matière de santé

des fonctionnaires, des représentants des services techniques et des professionnels de la santé, permettant une approche multidisciplinaire. Les missions du BHC incluent la surveillance sanitaire des espaces publics et la prévention des maladies infectieuses. Ils sensibilisent et éduquent la population sur les pratiques d'hygiène. La gestion des déchets, le contrôle de la qualité de l'eau et l'inspection des établissements alimentaires sont aussi de leur ressort. Les BHC garantissent le respect des normes sanitaires pour prévenir les risques de santé publique. Cependant, ils font face à des défis tels que le manque de ressources et l'absence d'organisation interne. Ces contraintes nécessitent des solutions coordonnées pour améliorer leur efficacité. En surmontant ces obstacles, les BHC peuvent mieux promouvoir la santé publique de manière durable

Chapitre 03 : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

Introduction

Ce chapitre s'attache à explorer les efforts déployés pour protéger la santé publique dans la commune d'Assi Youcef, en se concentrant sur plusieurs aspects cruciaux tels que la prévention des maladies hydriques, la gestion des déchets ménagers, le contrôle des zoonoses et la préservation de l'environnement. Pour ce faire, une méthodologie rigoureuse a été employée afin de recueillir des informations précises et complètes sur la situation sanitaire et environnementale de la commune.

Dans un premier temps, une collecte d'informations exhaustive a été réalisée en utilisant des sources documentaires telles que les rapports officiels de santé publique, les données statistiques sur la gestion des déchets, et autres documents pertinents. En parallèle, une approche directe a été adoptée, en mettant l'accent sur la structure communale de la préservation de la santé et de l'hygiène publique. Des entretiens semi-structurés ont été menés avec les membres de cette structure, portant sur divers aspects de la santé publique, de la gestion des déchets et de la prévention des maladies. De plus, une enquête approfondie a été conduite au sein de cette structure pour déterminer les différentes tâches attribuées à ses membres ainsi qu'aux différentes commissions. Cette méthodologie mixte permettra d'obtenir une compréhension holistique des mesures prises pour protéger la santé publique et l'environnement à Assi Youcef, en mettant en lumière les moyens financiers, humains et matériels mobilisés pour atteindre ces objectifs.

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

Section 01 : Approche Intégrée contre les différentes maladies

1. Maladies hydriques

1.1-Définition des Maladies Hydriques

Les maladies d'origine hydrique sont des maladies de « l'eau sale ». Elles sont causées par de l'eau contaminée par les déchets humains, animaux ou chimiques. Les Maladies comprennent entre autres le choléra, typhoïde, dysenteries et hépatite virales A et E.³²

La plupart peuvent être évitées si l'eau est traitée avant d'être utilisée. Ce sont des maladies du péril fécal plus souvent digestives (diarrhée, vomissements, ETC...).

Les Maladies à .Transmission. Hydrique est l'une des quatre catégories de maladies liées à l'eau. Ou n'y trouve encore³³ :

- Maladies d'origine aquatique.
- Maladies dues aux vecteurs liés à l'eau.
- Les maladies dues à la pénurie d'eau.

1.2. Principaux facteurs générateur des MTH.

(Décret du C.I.M du 14 décembre 1986)

L'évolution des maladies à transmission Hydrique s'est caractérisée par une extension géographique et une augmentation du nombre des cas enregistrées.

Les principaux facteurs à l'origine de ces maladies résident essentiellement dans :

- L'insuffisance des ressources Hydriques mobilisées et distribuées.
- L'existence de zones à population sous-services en milieu urbain et des zones défavorisées en milieu rural.
- Généralisation des rejets sauvages des eaux usées.
- Faiblesses dans la prise en charge des installations Hydrauliques existantes.
- Faiblesses dans la prise en charge dans le contrôle et le traitement.
- L'irrigation des cultures maraichères par les eaux usées.
- L'absence de traitement des puits en milieu agricole.

³²Profil Nutritionnel de l'Algérie – Division de l'Alimentation et de la Nutrition, FAO, 2005

³³Bouziane .M, « l'eau de la pénurie aux maladies », édition ibn khadem, Oran, Algérie 2000, p 247.

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

1.3. Transmission des MTH.

Le schéma du cycle des maladies à transmission hydriques illustre le parcours des agents pathogènes à travers différents vecteurs et environnements, reliant le porteur de la maladie au sujet réceptif. Au cœur de ce cycle se trouvent les matières fécales contenant des microbes pathogènes, souvent le point de départ de la transmission.

1) Porteur de la maladie : Une personne infectée par un agent pathogène, souvent présent dans ses matières fécales, est le porteur initial de la maladie.

2) Matières fécales avec microbes : Les matières fécales contiennent les agents pathogènes responsables de la maladie, tels que des bactéries, des virus ou des parasites.

3) Mains : Les mains peuvent devenir contaminées lors de la manipulation de matières fécales ou d'objets souillés, devenant ainsi un vecteur de transmission.

4) Mouches : Les mouches peuvent se poser sur des matières fécales, puis sur des aliments ou des surfaces, transportant ainsi les agents pathogènes d'un endroit à un autre.

5) Sol : Les agents pathogènes présents dans les matières fécales peuvent contaminer le sol, notamment dans les zones non assainies ou les terrains agricoles irrigués avec de l'eau contaminée.

6) L'Eau : L'eau contaminée par des matières fécales peut être une source majeure de transmission des maladies hydriques, en particulier si elle est consommée sans traitement adéquat.

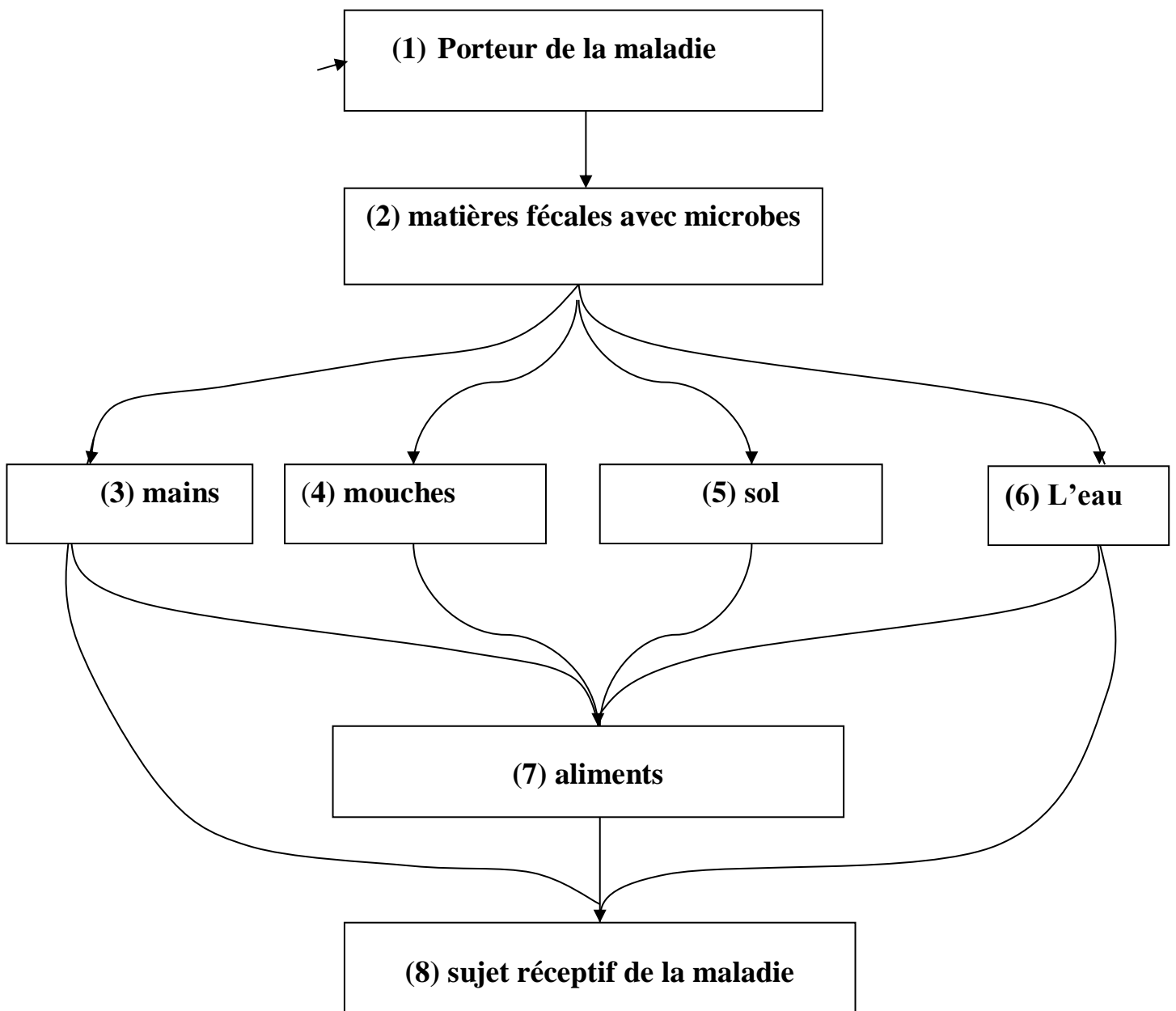
7) Aliments : Les aliments peuvent être contaminés par des agents pathogènes présents dans l'eau contaminée, les mains sales ou les mouches, ce qui peut entraîner des infections chez les personnes qui les consomment.

8) Sujet réceptif de la maladie : Une personne exposée aux agents pathogènes, soit par ingestion d'eau ou d'aliments contaminés, soit par contact avec des surfaces ou des objets souillés, peut développer la maladie si elle est réceptive.

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

Ce schéma met en évidence la complexité de la transmission des maladies à transmission hydriques et souligne l'importance de mesures préventives telles que l'assainissement, le traitement de l'eau, l'hygiène des mains et la sécurité alimentaire pour réduire le risque de propagation de ces maladies et protéger la santé publique

Figure 02 : Cycle de transmission des M.T.H



Source : schéma directeur de la commune

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

1.4. Lutte contre les maladies à transmission hydrique

Pour lutter efficacement contre les maladies à transmission hydrique selon le schéma de transmissions présentées, plusieurs mesures préventives et d'intervention sont nécessaires :

Assainissement des eaux usées et des matières fécales : La première étape consiste à mettre en place des infrastructures d'assainissement adéquates pour éliminer les matières fécales de manière sûre et empêcher leur contamination de l'eau et du sol.

Traitement de l'eau : Il est crucial de fournir un accès à une eau potable propre et sûre en mettant en place des systèmes de traitement de l'eau efficaces, tels que la chloration, la filtration et la désinfection, pour éliminer les agents pathogènes.

Hygiène des mains : Promouvoir des pratiques d'hygiène des mains adéquates, notamment le lavage fréquent des mains avec du savon et de l'eau propre, est essentiel pour prévenir la transmission des agents pathogènes par contact direct avec les mains contaminées.

Contrôle des mouches : Réduire la présence de mouches, qui peuvent servir de vecteurs pour les agents pathogènes, en mettant en œuvre des mesures de lutte antiparasitaire et en améliorant les conditions d'hygiène environnementale.

Sécurité alimentaire : Appliquer des pratiques d'hygiène sûres tout au long de la chaîne alimentaire, y compris la manipulation, la préparation et le stockage des aliments, afin de prévenir la contamination des aliments par des agents pathogènes.

Éducation sanitaire et sensibilisation : Sensibiliser la population aux risques de transmission des maladies hydriques et fournir des informations sur les pratiques d'hygiène appropriées, l'assainissement et le traitement de l'eau est crucial pour changer les comportements et promouvoir la santé publique.

Amélioration des infrastructures et des services de santé : Renforcer les infrastructures de santé locales, fournir des services de santé de qualité et améliorer l'accès aux soins médicaux et aux traitements appropriés pour les maladies hydriques sont des mesures complémentaires pour réduire l'incidence et la gravité de ces maladies.

En mettant en œuvre ces mesures de manière intégrée et coordonnée, il est possible de réduire efficacement la transmission des maladies à transmission hydrique, de prévenir les épidémies et d'améliorer la santé et le bien-être des communautés.

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

1.5. Quelle loi régissant la lutte contre les maladies hydrique en Algérie

En Algérie, la lutte contre les maladies hydriques est réglementée par plusieurs lois et textes législatifs qui visent à garantir la sécurité sanitaire de l'eau et à prévenir la propagation des maladies liées à l'eau. Parmi ces textes, on peut citer notamment :

- **La loi n° 05-12 du 4 décembre 2005 relative à l'eau :** Cette loi établit le cadre général de la politique de gestion de l'eau en Algérie. Elle couvre divers aspects liés à la protection des ressources en eau, à la gestion des services d'eau potable et d'assainissement, ainsi qu'à la prévention de la pollution de l'eau.
- **La loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à la prévention et à la lutte contre les pollutions et les nuisances :** Cette loi vise à prévenir et à lutter contre toutes les formes de pollution, y compris la pollution de l'eau, en établissant des mesures de prévention, de contrôle et de répression des pollutions.
- **Les textes réglementaires spécifiques à l'eau potable et à l'assainissement :** En plus des lois générales, il existe des textes réglementaires spécifiques qui définissent les normes et les procédures à suivre en matière de production, de distribution et de contrôle de la qualité de l'eau potable, ainsi que pour l'assainissement des eaux usées.
- **Les codes de l'environnement et de la santé publique :** Ces codes contiennent des dispositions pertinentes concernant la protection de l'eau et la prévention des maladies hydriques, notamment en ce qui concerne la surveillance sanitaire de l'eau et les normes de qualité de l'eau potable.

Ces lois et textes réglementaires constituent le cadre juridique qui régit la lutte contre les maladies hydriques en Algérie, en établissant des normes, des procédures et des mécanismes de contrôle visant à assurer la sécurité sanitaire de l'eau et à protéger la santé publique.

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

1.6. Sources d'Alimentation en eau potable dans la commune d'Assi Youcef

1. Réservoirs :

Tableau 02 : Sources d'Alimentation en eau potable dans la commune d'Assi Youcef

N°	Points d'eau	Commune	Adresse	Accessibilité	Type	Obs.
01	Réservoir Tabourthlansar	Assi Youcef	Ait houari	Facilement	Source naturelle	Géré par l'APC
02	Réservoir Voujana		Voujana	Facilement		
03	Réservoir Ait El kacem		Ait El Kacem	Facilement		
04	Réservoir TadarthOufella		TadarthOufella	Facilement		

Source : Service technique de la commune d'Assi Youcef

Traitement : Le traitement des réservoirs s'effectue à l'aide de javelisateurs de fortune. Au total, quatre opérations de traitement ont été réalisées en utilisant une solution de chlorure de chaux. Ces opérations comprennent le brossage, le curage et le chaulage des réservoirs. La première opération a eu lieu le 9 mars 2023. La deuxième opération a été effectuée le 8 juillet 2023. La troisième intervention s'est déroulée le 18 octobre 2023. Enfin, la quatrième et dernière opération a eu lieu le 22 décembre 2023. Ces interventions ont permis d'assurer l'entretien et la désinfection des réservoirs, garantissant ainsi la qualité de l'eau stockée et distribuée. L'utilisation de javelisateurs de fortune montre la nécessité d'adapter les méthodes en fonction des ressources disponibles, tout en maintenant un niveau d'efficacité satisfaisant dans le traitement. 1er opération : du 09/03/2023.

Contrôle : Le contrôle de chlore résiduel au niveau des quatre réservoirs s'effectue quotidiennement.

Tableau 03 : Nombre de contrôle des sources par année

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

Nombre de contrôle de chlore effectué durant l'année	Nombre de positif	Nombre de négatif
262	262	00

Les prélèvements d'eau pour analyse bactériologiques sont pris en charge par le SEMEP³⁴ de L'EPSP de BOGHNI.

Analyse des Résultats de Contrôle de Chlore

Durant l'année, un total de 262 contrôles de chlore a été effectué. Parmi ces contrôles, 262 résultats se sont révélés positifs, et aucun résultat négatif n'a été enregistré. Cette analyse met en lumière plusieurs points importants :

Efficacité des Contrôles : Le fait que tous les contrôles effectués soient positifs indique une excellente efficacité des mesures de désinfection mises en place. Cela suggère que la concentration de chlore dans les réservoirs d'eau a constamment atteint le niveau requis pour assurer une désinfection adéquate.

Absence de Résultats Négatifs : L'absence totale de résultats négatifs est remarquable. Cela signifie qu'il n'y a eu aucun échec dans la procédure de traitement tout au long de l'année. Cela peut être attribué à la rigueur des opérations de traitement réalisées aux dates spécifiées (9 mars, 8 juillet, 18 octobre, et 22 décembre 2023), utilisant des javelisateurs de fortune pour appliquer une solution de chlorure de chaux.

Régularité et Continuité : La régularité des contrôles (probablement hebdomadaires, étant donné le nombre total de contrôles sur une année) a permis de maintenir un suivi constant de la qualité de l'eau. Cela démontre une gestion proactive et un engagement envers la santé publique et la sécurité sanitaire.

2. Les puits :

Un recensement a identifié 120 puits individuels. Durant l'année, des opérations de traitement ont été effectuées sur ces puits pour assurer la qualité de l'eau. Ces interventions ont été essentielles pour maintenir des conditions sanitaires optimales et garantir l'accès à une eau propre pour la communauté.

³⁴SEMEP : Le Service d'Épidémiologie et de Médecine Préventive

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

Tableau 4 : Nombre de puits traités durant l'année 2023 à Assi Youcef

1^{er} Opération : du 15/02/2023 au 25/02/2023

Nombre de puits traités Durant l'opération.	Nombre de contrôle de chlore effectué	Nombre de positif	Nombre de négatif
120	112	98	14

2^{em} Operation: du 13/04/2023 au 27/04/2023

Nombre de puits traités Durant l'opération.	Nombre de contrôle de chlore effectué	Nombre de positif	Nombre de négatif
113	90	70	20

3^{em} Operation: du 08/06/2023 au 17/06/2023

Nombre de puits traités Durant l'opération.	Nombre de contrôle de chlore effectué	Nombre de positif	Nombre de négatif
118	118	100	18

4^{em} Operation: du 14/09/2023 au 28/09/2023

Nombre de puits traités Durant l'opération.	Nombre de contrôle de chlore effectué	Nombre de positif	Nombre de négatif
116	100	90	10

5^{em} opération : du 09/11/2023 au 18/11/2023

Nombre de puits traités Durant l'opération.	Nombre de contrôle de chlore effectué	Nombre de positif	Nombre de négatif
120	103	87	16

Sources : Bureau BHC de la commune d'Assi Youcef

Les prélèvements d'eau pour analyse bactériologiques sont assurés par le SEMEP de l'EPSP³⁵ de BOGHNI.

³⁵ EPSP : Etablissement Public de Santé de Proximités

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

Analyse des Opérations de Traitement des Puits en 2023

En 2023, cinq opérations de traitement des puits ont été effectuées pour assurer la qualité de l'eau, avec des contrôles réguliers du chlore pour vérifier l'efficacité du traitement. Voici une analyse détaillée de chaque opération :

1ère Opération : 15/02/2023 au 25/02/2023

- Nombre de puits traités : 120
- Nombre de contrôles de chlore effectués : 112
- Nombre de positifs : 98
- Nombre de négatifs : 14

Cette première opération a traité tous les puits recensés, mais a enregistré 14 résultats négatifs, indiquant des points d'amélioration potentiels dans la procédure de traitement.

2ème Opération : 13/04/2023 au 27/04/2023

- Nombre de puits traités : 113
- Nombre de contrôles de chlore effectués : 90
- Nombre de positifs : 70
- Nombre de négatifs : 20

La deuxième opération a vu une légère diminution du nombre de puits traités et un nombre plus élevé de résultats négatifs (20), ce qui peut suggérer des défis opérationnels ou des variations dans l'efficacité du traitement.

3ème Opération : 08/06/2023 au 17/06/2023

- Nombre de puits traités : 118
- Nombre de contrôles de chlore effectués : 118
- Nombre de positifs : 100
- Nombre de négatifs : 18

Lors de la troisième opération, tous les puits traités ont été contrôlés, avec un taux de positifs plus élevé que la deuxième opération, mais encore 18 résultats négatifs, indiquant une amélioration mais pas encore optimale.

4ème Opération : 14/09/2023 au 28/09/2023

- Nombre de puits traités : 116
- Nombre de contrôles de chlore effectués : 100
- Nombre de positifs : 90

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

- Nombre de négatifs : 10 La quatrième opération montre une amélioration notable avec seulement 10 résultats négatifs, ce qui indique une meilleure efficacité du traitement et une gestion plus rigoureuse.

5ème Opération : 09/11/2023 au 18/11/2023

- Nombre de puits traités : 120
- Nombre de contrôles de chlore effectués : 103
- Nombre de positifs : 87
- Nombre de négatifs : 16

La cinquième opération a de nouveau traité tous les puits, mais avec un retour à un nombre plus élevé de résultats négatifs (16), suggérant des variations possibles dans les conditions environnementales ou dans l'application des traitements.

3. Sources

1-Sources aménagées

Quatre sources aménagées ont été recensées au niveau de la Commune d'Assi Youcef. Le traitement de ces sources s'effectue par le procédé de galets de chlore. En 2023, trois opérations de traitement ont été réalisées pour assurer la qualité de l'eau. Ces interventions régulières sont cruciales pour garantir une eau potable et sécurisée pour la population locale.

Tableau 5 : Nombre de sources aménagées traitées durant l'année 2023 à Assi Youcef

1^{er} Operation: LUNDI 06/03/2023

Nombre de sources aménagées traités Durant l'opération.	Nombre de contrôle de chlore effectué	Nombre de positif	Nombre de négatif
04	10	08	02

2^{em} Operation: LUNDI 19/06/2023

Nombre de sources aménagées traités Durant l'opération.	Nombre de contrôle de chlore effectué	Nombre de positif	Nombre de négatif
04	08	08	00

3^{eme} Operation: MARDI 12/09/2023

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

Nombre de sources aménagées traités Durant l'opération.	Nombre de contrôle de chlore effectué	Nombre de positif	Nombre de négatif
04	14	09	05

Source : Bureau BHC de la commune d'Assi Youcef

Analyse des Opérations de Traitement des Sources Aménagées en 2023

Les opérations de traitement des sources aménagées en 2023 ont été cruciales pour assurer la qualité de l'eau distribuée. Voici une analyse détaillée des résultats obtenus :

Lors de la première opération, malgré la majorité de résultats positifs (8 sur 10), deux résultats négatifs ont été enregistrés, soulignant des points à améliorer dans le processus de traitement.

La deuxième opération a montré une amélioration significative avec tous les contrôles de chlore donnant des résultats positifs, indiquant une efficacité accrue du traitement.

Lors de la troisième opération, bien que la majorité des contrôles soient positifs (9 sur 14), cinq résultats négatifs ont été enregistrés, montrant une légère diminution par rapport à la deuxième opération. Les opérations de traitement des sources aménagées ont montré une tendance générale à l'amélioration, surtout avec la deuxième opération où tous les contrôles de chlore étaient positifs. Cependant, la présence continue de résultats négatifs dans les autres opérations souligne l'importance de maintenir une vigilance constante et de renforcer les mesures de traitement pour assurer une qualité d'eau optimale et sécurisée pour la communauté.

3-Sources non aménagées :

Douze sources non aménagées ont été recensées au niveau de la Commune. Le traitement de l'eau de ces sources se fait par la javellisation à domicile, utilisant une méthode simple avec 2 gouttes de javel par litre d'eau. Cette approche permet de désinfecter efficacement l'eau des sources non aménagées, assurant ainsi un approvisionnement en eau potable sûr pour les résidents locaux. La javellisation à domicile offre une solution pratique et économique pour maintenir la qualité de l'eau et prévenir les risques liés aux contaminants microbiens.

4-Réserves d'eau en milieu scolaire :

Les traitements des réserves et bâches à eau par nettoyage et brossage sont essentiels pour maintenir la qualité de l'eau. La commune d'Assi Youcef utilise une solution concentrée de chlorure de chaux dans ces opérations, planifiées stratégiquement pendant les vacances (en décembre et mars) ainsi qu'à l'approche de la rentrée scolaire en septembre. Ces périodes sont

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

~~choisies pour minimiser les perturbations et assurer que les installations d'eau soient prêtes à~~

répondre aux besoins des habitants et des écoles. Cette approche régulière de traitement garantit une hygiène rigoureuse et une protection contre les contaminants, assurant ainsi la sécurité sanitaire de l'eau distribuée dans la commune d'Assi Youcef.

5-Traitement des points d'eaux usées :

Le Bureau d'Hygiène Communal d'Assi Youcef mène des sorties régulières d'inspection de l'environnement pour recenser tous les points d'eaux usées à ciel ouvert dans la commune. Pour traiter ces points, une méthode efficace est mise en place : des sacs contenant un mélange de sable fin et de chaux sont déployés. Ce procédé vise à absorber et neutraliser les effluents, réduisant ainsi les risques de contamination et d'odeurs désagréables. De plus, du lait de chaux est versé dans les avaloirs et les regards de réception pour renforcer l'assainissement et améliorer la salubrité générale de l'environnement local. Ces actions reflètent l'engagement de la commune envers la protection de la santé publique et la préservation de l'environnement.

Tableau 6 : Nombre de réseaux d'égouts à ciel ouvert traités en 2023

Nombre de réseaux d'égouts à ciel ouvert recensé	Nombre inspecté	Nombre traités
16	16	16

Source : Bureau BHC de la commune d'Assi Youcef

Analyse des Résultats de l'Inspection et du Traitement des Réseaux d'Égouts à Ciel Ouvert

Les résultats indiquent une couverture complète et une efficacité maximale dans l'inspection et le traitement des réseaux d'égouts à ciel ouvert dans la commune d'Assi Youcef. Voici les points clés à souligner :

1. **Couverture Complète** : Les 16 réseaux d'égouts à ciel ouvert recensés ont tous été inspectés et traités. Cela démontre un engagement sérieux et une gestion proactive de la part du Bureau d'Hygiène Communal pour identifier et corriger les sources potentielles de pollution et d'insalubrité.

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

2. **Efficacité de l'Inspection** : Chaque réseau a été inspecté, ce qui témoigne d'une méthodologie systématique et exhaustive pour évaluer l'état des installations et planifier les interventions nécessaires.
3. **Efficacité du Traitement** : Le fait que tous les réseaux inspectés aient également été traités montre une réponse rapide et appropriée pour améliorer l'hygiène et réduire les risques sanitaires associés aux eaux usées à ciel ouvert.
4. **Impact sur la Santé Publique** : En traitant tous les réseaux identifiés, la commune d'Assi Youcef contribue significativement à la protection de la santé publique en réduisant les risques de propagation de maladies d'origine hydrique et en améliorant la qualité de vie des résidents.

En conclusion, ces résultats reflètent une gestion proactive et efficace des infrastructures sanitaires locales, illustrant l'engagement continu de la commune à maintenir des normes élevées d'hygiène et de salubrité environnementale.

2-Contrôle des ordures ménagères

2.1. Définition des concepts

Selon la loi 01/19, les définitions suivantes sont fournies pour les termes relatifs aux déchets :

Déchets : Conformément à la loi 01/19³⁶, les déchets sont définis comme toute substance, matériau ou produit dont le détenteur se défait, envisage de se défaire ou est contraint de se défaire, ainsi que toute substance, matériau ou produit dont le détenteur a l'intention ou l'obligation de se défaire.

Déchets ménagers et assimilés : Les déchets ménagers et assimilés désignent les déchets produits par les ménages dans leur vie quotidienne, ainsi que ceux provenant d'activités similaires à des activités domestiques, tels que les déchets provenant des commerces, bureaux, administrations, écoles, etc.

³⁶ La loi 01/19 du 12/12/2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets. Dipl-Ing .ChakirKasdarli « Guide technique de collecte, transport et transfert des déchets solides ménagers et assimilés » page 12-13

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

Déchets encombrants : Les déchets encombrants sont des déchets de grande taille qui ne peuvent pas être collectés avec les déchets ménagers habituels en raison de leur volume ou de leur poids. Ils comprennent souvent des meubles, des appareils électroménagers ou d'autres objets volumineux.

Déchets inertes : Les déchets inertes sont des déchets qui ne subissent pas de transformation physique, chimique ou biologique significative avec le temps et qui ne se décomposent pas facilement. Ils comprennent généralement des matériaux tels que le béton, les briques, le verre, etc.

Générateur de déchets : Un générateur de déchets est toute personne physique ou morale qui produit des déchets dans le cadre de ses activités.

Détenteur de déchets : Le détenteur de déchets est toute personne physique ou morale qui détient des déchets, que ce soit temporairement ou de manière permanente, en raison de son activité.

Gestion des déchets : La gestion des déchets englobe toutes les activités liées à la collecte, au transport, au traitement et à l'élimination des déchets, ainsi qu'à la prévention de leur production et à leur valorisation.

Collecte des déchets : La collecte des déchets désigne l'ensemble des opérations visant à rassembler les déchets depuis leur lieu de production jusqu'à leur lieu de traitement ou d'élimination.

Tri des déchets : Le tri des déchets consiste à séparer les différents types de déchets en fonction de leur nature et de leur recyclabilité, afin de faciliter leur traitement ultérieur et leur valorisation.

Traitement écologiquement rationnel des déchets : Le traitement écologiquement rationnel des déchets vise à réduire l'impact environnemental des déchets en privilégiant des méthodes de traitement respectueuses de l'environnement, telles que le recyclage, la valorisation énergétique ou le compostage.

Valorisation des déchets : La valorisation des déchets consiste à récupérer et à réutiliser les matériaux contenus dans les déchets pour en tirer une nouvelle utilité, par exemple par le recyclage, la production d'énergie ou la transformation en matières premières³⁷.

Élimination des déchets : L'élimination des déchets désigne le fait de se débarrasser définitivement des déchets après leur traitement, généralement par enfouissement

³⁷La loi 01/19 du 12/12/2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets. Dipl.-Ing. Chakir Kasdarli « Guide technique de collecte, transport et transfert des déchets solides ménagers et assimilés » page 12-13

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

ou incinération.

Enfouissement des déchets : L'enfouissement des déchets est une méthode d'élimination des déchets consistant à les enterrer dans des sites spécialement conçus appelés décharges sanitaires ou décharges contrôlées.

Installations de traitement des déchets : Les installations de traitement des déchets sont des installations industrielles spécialisées dans le traitement des déchets, comprenant notamment des usines de recyclage, des centres de compostage, des incinérateurs, etc.

Mouvement des déchets : Le mouvement des déchets fait référence au transport des déchets depuis leur lieu de production jusqu'à leur lieu de traitement ou d'élimination, conformément aux réglementations en vigueur.

2.2. Programme de collecte des déchets de la commune d'Assi Youcef

La commune d'Assi Youcef s'engage résolument dans la gestion efficace de ses déchets ménagers et assimilés. Grâce à son équipement de transport de pointe, elle assure un ramassage régulier et méthodique des déchets, facilitant ainsi leur acheminement vers le centre d'enfouissement technique de Boghni (CET). Ce matériel comprend une benne tasseuse, un camion 120, un camion K66 et un tracteur agricole, formant une flotte polyvalente qui couvre l'ensemble des régions de la commune. Sous la direction éclairée du Bureau d'Hygiène Communal (BHC), un programme minutieusement tracé coordonne les opérations de collecte et de transport des déchets. Chaque jour, ces véhicules parcourent les rues de la commune selon un itinéraire préétabli, assurant ainsi la propreté des espaces publics et le retrait des déchets auprès des habitants. L'efficacité de cette organisation se reflète dans la régularité et la ponctualité des collectes, conformes aux normes sanitaires et environnementales les plus strictes. Parallèlement, le BHC mène des actions de sensibilisation auprès de la population, encourageant le tri des déchets et promouvant des comportements écoresponsables au sein de la communauté. Grâce à la diversité de son équipement, la commune peut adapter ses interventions aux spécificités de chaque quartier ou hameau, assurant ainsi une couverture optimale de l'ensemble du territoire communal. Aucune zone n'est négligée, et chaque résident bénéficie d'un service de collecte efficace et de qualité.

Cette approche proactive témoigne de l'engagement profond de la commune d'Assi Youcef envers la préservation de l'environnement et le bien-être de ses habitants. En assurant une gestion optimale des déchets, elle contribue à maintenir un cadre de vie sain et agréable, tout en préservant les ressources naturelles pour les générations futures.

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

Tableau 07 : Programme de collecte des ordures ménagères par la commune d'Assi Youcef

+	CAMION K66 01 Chauffeur 02 éboueurs	CAMION K120 01 Chauffeur 02 éboueurs	BENNE TASSEUSE 01 Chauffeur 02 éboueurs	TRACTEUR 01 Chauffeur 02 éboueurs
SAMEDI	Route APC vers Agouni Abou- Dépôt de gaz et les Mouzaoui/s -Café Maamar-SoumaIroumyene-Vouklale	Tapurtlansar - Tiniri (moustache) Agouni Abou-Stade	L'arrêt vers athhagoun - Frontière Ath mendes – Lançar (bibliotheque) At El Hadj/parc – Ceinture n'athvouchama - Louvayar	+
LUNDI	Voujana (chemin principal) - ThadarthOuffela- Akhrivaissa/Avajrik (les kacimis/s) - Lansar (hamadrachid) - Ali aboulon	Ait El Kacem-Voudwala-Timsifth bas –Voujelidh (graicheaomar) - Agouni Amar1+2	Parc par l'arret vers Tiksray- cité-Timsift (l'djama) –route vers Mechtras.	Thagarit-Talmatct n belaid-Voujana (en interne quartier) - Tadarth n'Ath Vouchama – ighilim'ziren vers almagloul
MARDI	Route APC vers Agouni Abou- Dépôt de gaz et les Mouzaoui/s -Café Maamar-SoumaIroumyene-Vouklale	Tapurtlansar – At houari - Tiniri (moustache) AgouniAbou-Stade	L'arret vers athhagoun - Frontière Athmendes – Lançar (bibliothèque) At El Hadj/parc - Ceinture athvouchama.	SoumaOuffela–Lançar (qrt en interne) –Jlahem (les amrani/s)
MERCREDI	Voujana - ThadarthOuffela-Akhrivaissa/Avajrik (les kacimis/s) - Lansar (hamadrachid) - Ali aboulon	Ait El Kacem-Voudwala-Timsifth bas –Voujelidh (graicheaomar) - Agouni Amar1+2	Parc par l'arret vers Tiksray- cité-Timsift (l'djama) –route vers Mechtras- Louvayar	Tadarth n'Ath Vouchama – ighilim'ziren vers almagloul.
JEUDI	Route APC vers Agouni Abou- Dépôt de gaz et les Mouzaoui/s -Café Maamar-SoumaIroumyene-Vouklale	Tapurtlansar- At houari -Tiniri (moustache) AgouniAbou-Stade	L'arret vers athhagoun - Frontière Athmendes – Lançar (bibliothèque) At El Hadj/parc - Ceintureathvouchama.	Thagarit-Talmatct n belaid-Voujana (en interne quartier)-
VENDREDI	Voujana - ThadarthOuffela-Akhrivaissa/Avajrik (les kacimis/s) - Lansar (hamadrachid) - Ali aboulon	Ait El Kacem-Voudwala-Timsifth bas –Voujelidh (graicheaomar) - Agouni Amar1+2	Parc par l'arret vers Tiksray- cité-Timsift (l'djama) –route vers Mechtras	SoumaOuffela (mohsghirslimane) –Lançar (qrt en interne) –Jlahem (les amrani/s) - Tadart n'Ath Vouchama – ighilimziren vers almagloul.

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

2.3. Mode de gestion du service public des déchets ménagers et assimilés

Le mode de gestion du service public des déchets ménagers et assimilés varie selon les autorités locales. Dans certaines communes, la gestion est directe, c'est-à-dire assurée par les services municipaux. Cette approche implique un effectif municipal dédié, dont la masse salariale et les dépenses de fonctionnement peuvent être significatives, mais offre un contrôle direct sur la qualité du service. D'autres communes préfèrent confier cette tâche à un établissement de la wilaya, centralisant ainsi la gestion et potentiellement réduisant les coûts unitaires grâce à des économies d'échelle. Enfin, la concession à des entreprises privées est une troisième option. Elle permet souvent de bénéficier de l'expertise et de l'efficacité du secteur privé, bien que cela puisse impliquer des coûts de service plus élevés pour couvrir la marge bénéficiaire des entreprises. Le choix entre ces modes de gestion dépend des ressources disponibles, de l'effectif nécessaire pour le ramassage des ordures et de la volonté des autorités locales d'externaliser ou non ce service public.

Voici le Tableau de mode de gestion du service public des déchets ménagers et assimilés pour la commune d'Assi Youcef au titre de l'exercice 2021.

Tableaux 08 : Mode de gestion du service public des déchets ménagers de la commune d'Assi Youcef

Mode de gestion	Nombre de commune	Effectif affecté au ramassage des ordures ménagères	Masse salariale	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'équipement	Coût annuel du service public des déchets
Gestion directe par les services communaux	01	07	2 782 985.28 DA	800.00 DA/T		
Gestion par établissement de wilaya	/	/	/	/	/	/
Concession aux entreprises privées	01	/	/	/	/	/

Source : Bureau hygiène communal d'Assi Youcef

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

3-Mesure de prévention contre les intoxications alimentaires

3.1. Définition

Intoxication alimentaire, état pathologique engendré par la contamination microbienne ou chimique des aliments. Ces accidents sont presque toujours en rapport avec des contaminations microbiennes qui relèvent d'un manque d'hygiène et d'erreurs grossières de préparation ou de conservation des aliments.

3.2. Principaux agents pathogènes

Les principaux agents pathogènes en cause sont les salmonelles qui provoquent des salmonelloses. Mais de nombreuses autres bactéries peuvent être responsables d'une intoxication alimentaire :

Les infections bactériennes décrites incluent la bacillose, causée par des bactéries *Bacillus* présentes dans l'environnement, qui peuvent entraîner l'anthrax ou des intoxications alimentaires, nécessitant des mesures d'hygiène strictes. Le genre *Proteus*, souvent trouvé dans le sol et les matières fécales, provoquant des infections urinaires et des septicémies, surtout chez les immunodéprimés, traités avec des antibiotiques adaptés. Les entérocoques, comme Entérocoques fécales, sont responsables d'infections graves en milieu hospitalier et nécessitent des mesures d'hygiène rigoureuses pour leur prévention. *Clostridium botulinum*, productrice de la toxine botulique, cause le botulisme avec des symptômes de paralysie, traité par antitoxine et ventilation assistée. *Clostridium perfringens*, responsable d'intoxications alimentaires et d'infections de plaies comme la gangrène gazeuse, nécessite une intervention chirurgicale et des pratiques alimentaires

3.3. Mode de transmission

Ces microbes peuvent se transmettre par les aliments, les viandes notamment, et il est recommandé de les faire cuire suffisamment pour les tuer. Même dans les pays européens, où il existe pourtant de nombreux contrôles relatifs à la qualité des aliments, on constate chaque année la survenue d'intoxications alimentaires parfois mortelles. Beaucoup d'intoxications surviennent en été, période favorable au développement de ces germes pathogènes. Elles ont pour origine une négligence des règles élémentaires d'hygiène, soit de la part des industriels

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

de l'agroalimentaire ou des distributeurs, soit de la part des consommateurs. Avec la chaleur, les micro-organismes se développent plus rapidement dans les aliments. Ils peuvent donc provoquer des dérangements digestifs, souvent soulignés par des diarrhées ou des douleurs abdominales.

Dans les cas les plus graves, l'intoxication alimentaire demande impérativement les soins d'un médecin et éventuellement une hospitalisation. Dans quelques cas, beaucoup plus rares, l'intoxication peut être due aux aliments souillés par un produit toxique au cours de leur fabrication ou de leur conditionnement.

Elle peut également provenir d'aliments connus pour être toxiques comme certains champignons (exemple : amanite phalloïde, amanite printanière, bolet de Satan, cortinaire des montagnes, etc.). La gravité, parfois mortelle, du syndrome peut être amplifiée par la susceptibilité individuelle et l'alcool.

3.4. Quelques mesures de prévention contre les intoxications alimentaires

Les risques peuvent être limités par quelques mesures préventives simples et issues du bon sens : conserver les aliments dans un réfrigérateur, se méfier des aliments ayant séjourné dans le coffre de la voiture (même s'ils ne dégagent aucune odeur suspecte), lire attentivement les étiquettes de délai de conservation (à l'achat et à la consommation). Ces recommandations sont encore plus indiquées dans les pays du tiers-monde. Les mains, en contact avec la terre ou des éléments souillés, doivent être régulièrement et soigneusement lavées pour ne pas transmettre les germes au moment des repas. On conseille également aux voyageurs de ne consommer que de l'eau bouillie ou purifiée par des produits chimiques ou, à défaut, de ne boire que des liquides en bouteilles encapsulées comme les sodas.

Pour prévenir les intoxications alimentaires, voici quelques mesures importantes à prendre :

Hygiène personnelle : Tous les membres du personnel manipulant les aliments doivent se laver soigneusement les mains avec du savon et de l'eau chaude avant et après la manipulation des aliments.

Nettoyage et désinfection : Assurez-vous que les surfaces de travail, les ustensiles de cuisine et les équipements sont régulièrement nettoyés et désinfectés pour éviter la contamination croisée.

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

Stockage adéquat des aliments : Les aliments périssables doivent être stockés à des températures sûres (réfrigérateur pour les aliments froids, congélateur pour les aliments congelés) pour prévenir la croissance bactérienne.

Cuisson appropriée : Veillez à ce que les aliments soient cuits à des températures appropriées pour tuer les bactéries pathogènes. Utilisez un thermomètre alimentaire pour vérifier la température interne des aliments.

Gestion des aliments crus et cuits : Évitez la contamination croisée en gardant les aliments crus séparés des aliments cuits et en utilisant des planches à découper différentes pour les viandes crues et les produits frais.

Surveillance régulière : Effectuez des contrôles réguliers de la température des réfrigérateurs, des congélateurs et des équipements de cuisson pour vous assurer qu'ils fonctionnent correctement.

Formation du personnel : Assurez-vous que tout le personnel est formé aux bonnes pratiques d'hygiène alimentaire et de sécurité alimentaire.

Communication avec les fournisseurs : Assurez-vous que les fournisseurs respectent les normes de sécurité alimentaire et fournissent des produits de qualité.

Gestion des déchets : Assurez-vous que les déchets alimentaires sont correctement éliminés pour éviter la contamination croisée et la prolifération des insectes et des rongeurs.

Éducation des élèves : Sensibilisez les élèves aux bonnes pratiques d'hygiène alimentaire, comme se laver les mains avant de manger et ne pas partager de nourriture ou de boissons.

En mettant en œuvre ces mesures de prévention, vous pouvez réduire considérablement le risque d'intoxications alimentaires dans votre environnement.

3.5. Plan d'action mené par l'APC d'Assi Youcef contre les intoxications Alimentaires.

3.5.1. Contrôle de l'établissement à caractère alimentaires et lieux publics

La commune d'Assi Youcef, située dans une région montagnarde, est un centre dynamique où se mêlent traditions et modernité. Afin de garantir la sécurité et le bien-être de ses habitants et de ses visiteurs, la municipalité a mis en place un programme rigoureux de contrôle des établissements à caractère alimentaire et des lieux publics.

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

1. Objectifs du Contrôle

Assurer la Sécurité Sanitaire : Protéger la population contre les risques liés à l'hygiène alimentaire.

Maintenir l'Hygiène Publique : Assurer la propreté et l'attrait des lieux publics pour améliorer la qualité de vie des résidents et l'expérience des visiteurs.

Conformité Réglementaire : Veiller à ce que tous les établissements respectent les normes nationales et locales en matière de santé et d'hygiène.

2. Méthodologie de Contrôle

- **Inspections Régulières :** Les inspecteurs de la santé publique effectuent des visites régulières dans les restaurants, les cafés, les épiceries, et autres établissements alimentaires pour s'assurer du respect des normes sanitaires.
- **Analyses et Échantillonnages :** Des prélèvements alimentaires sont réalisés pour des analyses microbiologiques et chimiques afin de détecter d'éventuelles contaminations.
- **Formation et Sensibilisation :** Des sessions de formation sont organisées pour les propriétaires et les employés des établissements alimentaires afin de les informer sur les bonnes pratiques d'hygiène et les nouvelles réglementations.
- **Surveillance des Lieux Publics :** Les parcs, les marchés, les installations sportives, et autres lieux de rassemblement sont régulièrement inspectés pour vérifier leur propreté et leur sécurité.

3. Mesures en Cas de Non-conformité

En cas de non-conformité aux normes établies, plusieurs mesures peuvent être prises :

- **Avertissements et Amendes :** Des avertissements formels et des amendes peuvent être imposés aux contrevenants.
- **Fermeture Temporaire :** En cas de manquement grave, un établissement peut être fermé temporairement jusqu'à ce que les problèmes soient rectifiés.
- **Suivi et Réévaluation :** Après une période de mise en conformité, des inspections de suivi sont réalisées pour s'assurer que les corrections nécessaires ont été effectuées.

4. Résultats et Impact

Malgré ces efforts, les résultats récents indiquent que l'état d'hygiène dans certains établissements reste insatisfaisant. Les inspections ont révélé des manquements dans le respect des normes d'hygiène, mettant en évidence la nécessité de poursuivre et d'intensifier

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

les contrôles. Les autorités locales, en collaboration avec les établissements concernés, redoublent d'efforts pour remédier à ces insuffisances et garantir un environnement sain pour tous les résidents et visiteurs. Le contrôle des établissements à caractère alimentaire et des lieux publics dans la commune d'Assi Youcef demeure un élément clé pour assurer la santé et le bien-être de la communauté. Grâce à des efforts continus et à une collaboration étroite entre les autorités locales et les établissements, la commune d'Assi Youcef aspire à offrir un environnement encore plus sain et accueillant, répondant aux attentes élevées de sa population et de ses visiteurs.

Quatre opérations de contrôle des établissements à caractères alimentaires et des cantines scolaires ont été effectuées :

Tableau 09 : Etat des établissements à caractère alimentaires et lieux publics Année 2023

1^{ere} Opération du 08/02/2023 au 16/02/2023

Nature de l'Établissement	Recense	Inspecte	E.H.S	E.H.N.S
Unités de production de lait et produits laitiers	00	00	00	00
Fabrique de crèmes glaces	00	00	00	00
Abattoirs	00	00	00	00
Fabriques de limonade et boissons gazeuses	02	02	02	00
Epicerie	60	45	40	5
Boucheries	06	06	06	00
Poissonnerie	00	00	00	00
Magasins légumes	08	08	08	00
Boulangeries, pâtisseries	09	09	08	01
Crémeries	00	00	00	00
Cantines scolaires	09	09	09	00
Cantines entreprises	00	00	00	00
Restaurants	05	04	03	01
Gargotes	03	03	00	03
Cafés et bars	14	14	14	00
Marchés	00	00	00	00
Autres industrie alimentaires (vente viande congelée)	03	02	01	01
Total	117	101	90	11

E.H.N.S : Etat Hygiénique non Satisfaisant

E.H.S : Etat Hygiénique Satisfaisant

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

2^{em} Opération du 11/05/2023 au 18/05/2023

Nature de l'Établissement	Recense	Inspecte	E.H.S	E.H.N.S
Unités de production de lait et produits laitiers	00	00	00	00
Fabrique de crèmes glaces	00	00	00	00
Abattoirs	00	00	00	00
Fabriques de limonade et boissons gazeuses	02	01	01	00
Epiceries	60	55	50	5
Boucheries	06	06	06	00
Poissonnerie	00	00	00	00
Magasins légumes	08	06	05	01
Boulangeries, pâtisseries	09	09	09	00
Crémeries	00	00	00	00
Cantines scolaires	09	09	09	00
Cantines entreprises	00	00	00	00
Restaurants	05	04	03	01
Gargotes	01	01	00	01
Cafés et bars	10	09	08	01
Marchés	00	00	00	00
Autres industrie alimentaires (vente viande congelée)	03	02	01	01
Total	113	102	92	10

E.H.S : Etat Hygiénique Satisfaisant

E.H.N.S : Etat Hygiénique non Satisfaisant

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

3^{em} Opération du 13/08/2023 au 20/08/2023

Nature de l'Établissement	Recense	Inspecte	E.H.S	E.H.N.S
Unités de production de lait et produits laitiers	00	00	00	00
Fabrique de crèmes glaces	00	00	00	00
Abattoirs	00	00	00	00
Fabriques de limonade et boissons gazeuses	02	01	01	00
Épiceries	60	55	50	5
Boucheries	06	06	06	00
Poissonnerie	00	00	00	00
Magasins légumes	08	06	05	01
Boulangeries, pâtisseries	09	09	09	00
Crémeries	09	08	07	01
Cantines scolaires	00	00	00	00
Cantines entreprises	00	00	00	00
Restaurants	05	04	03	01
Gargotes	01	01	00	01
Cafés et bars	10	09	08	01
Marchés	00	00	00	00
Autres industries alimentaires (vente viande congelée)	03	02	01	01
Total	112	101	90	11

E.H.S : Etat Hygiénique Satisfaisant

E.H.N.S : Etat Hygiénique non Satisfaisant

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

4^{em} Opération du 03/11/2023 au 11/11/2023

Nature de l'Établissement	Recense	Inspecte	E.H.S	E.H.N.S
Unités de production de lait et produits laitiers	00	00	00	00
Fabrique de crèmes glaces	00	00	00	00
Abattoirs	00	00	00	00
Fabriques de limonade et boissons gazeuses	02	01	01	00
Épiceries	58	55	52	3
Boucheries	06	06	06	00
Poissonnerie	00	00	00	00
Magasins légumes	08	06	05	01
Boulangeries, pâtisseries	09	09	09	00
Crémeries	00	00	00	00
Cantines scolaires	09	09	09	00
Cantines entreprises	00	00	00	00
Restaurants	03	04	03	01
Gargotes	01	01	00	01
Cafés et bars	09	09	08	01
Marchés	00	00	00	00
Autres industries alimentaires (vente viande congelée)	02	02	01	01
Total	110	102	94	08

E.H.S : Etat Hygiénique Satisfaisant

E.H.N.S : Etat Hygiénique non Satisfaisant

Source : Bureau BHC de la commune d'Assi Youcef

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

3.5.2. Contrôle des établissements scolaires

1. Organisation de la santé scolaire en Algérie

L'âge et la taille de la population scolaire nécessitent une attention particulière pour protéger la santé des enfants et leur environnement. La santé des enfants joue un rôle crucial dans l'éducation, et la promotion de la santé scolaire est devenue une priorité mondiale, comme en témoigne l'initiative de l'OMS. Les services de santé scolaire efficaces sont essentiels pour créer un environnement sain, permettant aux enfants de bénéficier pleinement de l'éducation.

Le programme de protection sanitaire scolaire comporte trois parties principales :

Couverture sanitaire : Cela inclut les unités de dépistage et de suivi (UDS), leurs activités de dépistage et la couverture vaccinale.

Affections dépistées : Les UDS dépistent et prennent en charge diverses pathologies, des problèmes de santé courants aux maladies chroniques.

En Algérie, la santé scolaire a été réorganisée pour améliorer l'efficacité des services, impliquant une collaboration entre la santé, l'éducation, les collectivités locales et les associations. Les UDS³⁸ jouent un rôle central dans le dépistage et le suivi des affections, ainsi que dans la promotion de la vaccination et le contrôle de l'hygiène scolaire.

2. Recommandations en matière d'hygiène scolaire

Selon la Circulaire Interministérielle N°00495/CIM/MS du 21 novembre 1983³⁹, des mesures strictes de prophylaxie doivent être mises en œuvre pour assurer l'hygiène dans les établissements scolaires. Ces mesures, réparties en plusieurs catégories, nécessitent une coopération étroite entre les établissements et les communes pour garantir des conditions optimales pour la santé et le bien-être des élèves.

Locaux pédagogiques : Les locaux pédagogiques doivent bénéficier d'un éclairage naturel et d'une lumière artificielle adéquate pour éviter l'éblouissement et les ombres portées. La ventilation régulière, cruciale en été comme en hiver, doit respecter un cubage d'air de 5 à 6 m³ par élève. La commune doit superviser l'installation et l'entretien des systèmes de chauffage et de ventilation pour assurer leur conformité. Le nettoyage quotidien des locaux,

³⁸ UDS : Unité de Dépistage et de Suivi

³⁹Circulaire Interministérielle N°00495/CIM/MS du 21 novembre 1983relative aux mesures de prophylaxie à prendre en matière d'hygiène dans les établissements scolaires.

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

~~notamment par balayage humide, est essentiel. Les poêles, s'ils sont utilisés, doivent respecter une distance de sécurité et les conduits de fumée doivent être correctement entretenus et ramonés.~~

Installations sanitaires : La commune joue un rôle clé dans la mise en place et l'entretien des installations sanitaires. Chaque établissement doit disposer d'un nombre suffisant de lavabos, toilettes et urinoirs, adaptés aux besoins des garçons et des filles. Ces installations doivent être construites avec des matériaux lavables et raccordées à un réseau d'égout ou une fosse septique. Un nettoyage et une désinfection journalière sont impératifs pour prévenir les infections.

Environnement : cour de récréation et aire de jeux La commune doit veiller à ce que les cours de récréation et les aires de jeux soient sûrs et bien entretenues. Le sol doit être non glissant, non poussiéreux, sans trous ni bosses, et légèrement en pente pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie. Il est également souhaitable de planter des arbres ou arbustes à une distance appropriée des bâtiments scolaires. En cas de mauvais temps, la commune doit s'assurer qu'un préau couvert et une salle de gymnastique soient disponibles.

Eau : L'eau de consommation doit être claire, inodore, fraîche, et traitée régulièrement au chlore. La commune doit veiller à ce que les citernes et les bacs à eau soient nettoyés et maintenus en bon état, sans rouille, et en nombre suffisant pour répondre aux besoins des élèves. De plus, l'eau ne doit pas contenir de germes nocifs, conformément aux normes établies.

Hygiène des cuisines et annexes : La propreté des locaux de restauration est primordiale. La commune doit s'assurer que les cuisines, réfectoires, et chambres froides sont nettoyés quotidiennement. Les denrées alimentaires doivent être de bonne qualité, stockées correctement, et réfrigérées à une température appropriée. Le personnel doit respecter des normes strictes d'hygiène personnelle et subir des contrôles médicaux réguliers. Les ustensiles doivent être soigneusement lavés, désinfectés et séchés à l'air libre.

Le rôle de la commune est crucial pour la mise en œuvre et le respect des normes d'hygiène dans les établissements scolaires. Elle doit superviser et garantir que toutes les installations répondent aux exigences de la circulaire, assurant ainsi un environnement sain et sécuritaire pour les élèves.⁴⁰

⁴⁰ Revue innovation F.AOUALI « Le financement des unités de dépistage et de suivi (UDS) dans la santé scolaire en Algérie ANNEE 2022

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

Tableau 10 : Contrôle des Etablissements scolaires de la commune d'Assi Youcef

Nature des établissements	1ere Opération	2 éme Opération	3 éme Opération	4 éme Opération
Ecole Primaire tadarthoufella	18/01/2023	15/03/2023	04/04/2023	17/05/2023
Ecole primaire ait-hagoune	18/01/2023	15/03/2023	04/04/2023	17/05/2023
Ecole primaire ait-hidja	18/01/2023	15/03/2023	04/04/2023	17/05/2023
Ecole primaire ait-el-hadj	18/01/2023	15/03/2023	04/04/2023	17/05/2023
Ecole primaire tamsilth-el-djamaa	19/01/2023	16/03/2023	05/04/2023	18/05/2023
C.E.M la base 06	19/01/2023	16/03/2023	05/04/2023	18/05/2023
C.E.M AIT-HAGOUNE	19/01/2023	16/03/2023	05/04/2023	18/05/2023
C.E.M tamsilth el djamaa	19/01/2023	16/03/2023	05/04/2023	18/05/2023
Lycée tamsilth el djamaa	19/01/2023	16/03/2023	05/04/2023	18/05/2023

Source : Bureau BHC de la commune d'Assi Youcef

4. Les Zoonoses

4.1. Définition

Les zoonoses désignent un ensemble de maladies et infections qui se transmettent naturellement entre les animaux et les humains, et réciproquement. L'origine étymologique du terme remonte au XIXe siècle, provenant du grec "zoon" signifiant "animal" et "noso" signifiant "maladies". Ces maladies peuvent être causées par des virus, des bactéries, des parasites ou d'autres agents pathogènes et se propagent par divers moyens, notamment par le contact direct avec des animaux infectés, leurs excréments, ou encore la consommation de produits d'origine animale contaminés. On distingue deux types principaux de zoonoses : les anthroponoses, où la transmission se fait de l'animal à l'homme, et les anthro-po-zoonoses, où la transmission se fait de l'homme à l'animal. Les zoonoses représentent un défi majeur pour la santé publique en raison de leur potentiel de propagation rapide et de leur impact sur la

santé humaine et animale. La prévention et la gestion des zoonoses nécessitent une approche multidisciplinaire impliquant la surveillance épidémiologique, la sensibilisation du public, la

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

~~vaccination des animaux, et la promotion de bonnes pratiques d'hygiène et de biosécurité dans les élevages et les zones à risque.~~

4.2. Mode de transmission

Les zoonoses, maladies transmissibles entre les animaux et les humains, peuvent se propager de diverses manières, impliquant des modes de transmission variés. L'inhalation constitue l'un de ces modes, où des gouttelettes émises lors de la toux par des animaux infectés peuvent être inhalées, comme dans le cas de la tuberculose animale. De même, la fièvre Q peut être contractée par l'inhalation de poussières contaminées par des déjections ou des sécrétions génitales animales. Les aérosols produits par l'utilisation de jets d'eau à haute pression dans un environnement souillé peuvent également transporter des agents pathogènes et être inhalés, favorisant la transmission de diverses zoonoses.

Le contact avec la peau ou les muqueuses représente un autre mode de transmission. Par exemple, la leptospirose peut être contractée par le contact de la peau avec des eaux douces souillées par les urines de rongeurs. De même, la grippe aviaire peut se propager par le contact entre les mains contaminées et les muqueuses oculaires, comme lorsqu'une personne se frotte les yeux après avoir manipulé des animaux infectés.

L'inoculation est également un mode de transmission important. Par exemple, la maladie de Lyme peut être transmise par la piqûre de tiques lors d'activités en forêt. De même, le rouget du porc peut être inoculé par une blessure avec une esquille d'os ou une arête de poisson contaminée.

Enfin, l'ingestion constitue un mode de transmission courant. Par exemple, les salmonelles peuvent être ingérées lorsqu'il y a un contact entre la bouche et des mains contaminées par des déjections animales. Cela peut se produire lors de la manipulation d'animaux infectés ou de la consommation d'aliments contaminés par des excréments.

Ces différents modes de transmission soulignent la diversité des voies par lesquelles les zoonoses peuvent se propager, ce qui souligne l'importance de prendre des mesures de prévention et de contrôle appropriées pour réduire le risque de transmission et protéger la santé publique

4.3. Lutte contre les Zoonoses

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

~~— Pour lutter efficacement contre les zoonoses, plusieurs procédures sont nécessaires : —~~

Surveillance épidémiologique : Mettre en place un système de surveillance pour détecter rapidement les cas de zoonoses et suivre leur évolution.

Sensibilisation et éducation : Informer le public, les professionnels de la santé et les éleveurs sur les risques de zoonoses, les modes de transmission et les mesures préventives à prendre.

Contrôle des vecteurs : Appliquer des mesures de lutte anti vectorielle pour réduire la population d'organismes transmetteurs de maladies, tels que les moustiques, les tiques ou les mouches.

Hygiène et biosécurité : Promouvoir des pratiques d'hygiène et de biosécurité dans les élevages, les abattoirs et les marchés d'animaux pour réduire le risque de transmission des zoonoses.

Vaccination et traitement : Développer des vaccins et des traitements efficaces pour prévenir et traiter les zoonoses chez les animaux et les humains.

Contrôle des mouvements d'animaux : Mettre en place des réglementations pour contrôler les mouvements d'animaux et limiter la propagation des zoonoses entre les régions et les pays.

Surveillance de la sécurité alimentaire : Effectuer des inspections régulières des aliments d'origine animale pour garantir leur sécurité et prévenir les contaminations.

Collaboration intersectorielle : Favoriser la collaboration entre les secteurs de la santé humaine, animale et environnementale pour une approche intégrée de la lutte contre les zoonoses.

En combinant ces procédures et en adoptant une approche multidisciplinaire, il est possible de réduire efficacement l'incidence des zoonoses et de protéger la santé publique.

4.4. Plan d'action Année 2023

1-Démoustication(Anti-Larvaire) : La démoustication anti-larvaire est une méthode de lutte contre les moustiques qui vise à éliminer les larves avant qu'elles ne deviennent des moustiques adultes. Cette stratégie se concentre sur la réduction des populations de moustiques en limitant leur développement à des stades précoces.

- 1^{ere} opération : le 05/05/2023
- 2^{eme} operation : le 16/05/2023
- 3^{eme} operation : le 02/06/2023
- 4^{eme} operation : le 15/06/2023

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

~~2-Désinsectisations~~ : La désinsectisation est le processus de lutte et d'élimination des insectes nuisibles dans les environnements domestiques, commerciaux et industriels. Elle est essentielle pour protéger la santé publique, prévenir les dommages matériels et maintenir des conditions sanitaires adéquates

- 1^{ère} opération : le 07/05/2023
- 2^{ème} opération : le 17/05/2023
- 3^{ème} opération : le 03/06/2023
- 4^{ème} opération : le 16/06/2023
-

3-Dératisation : La dératisation est le processus de lutte contre les rongeurs nuisibles, tels que les rats et les souris, qui peuvent causer des dommages matériels et représenter un risque pour la santé publique.

- 1^{ère} opération : le 03/06/2023
- 2^{ème} opération : le 03/09/2023

Les opérations consistent par la mise en place d'appâts au niveau des infrastructures Communales, des écoles primaires, des établissements fondamentaux, des vides sanitaires et des niches à ordures.

5-Abattage des chats et chiens errants

Dans la commune d'Assi Youcef, la gestion des populations de chats et de chiens errants est devenue une priorité pour les autorités locales, en raison des risques sanitaires et de sécurité publique que ces animaux peuvent représenter. Parmi les méthodes employées, l'abattage par empoisonnement est une pratique courante, bien que controversée. Cette méthode soulève des questions éthiques et réglementaires, tout en ayant des implications importantes pour la communauté.

5.1. Contexte et Justification

Les chats et chiens errants peuvent être vecteurs de diverses maladies, notamment **la rage, la leptospirose et la toxoplasmose**, mettant en danger la santé publique. De plus, ces animaux peuvent causer des nuisances et des accidents de la circulation. Face à ces enjeux, les autorités d'Assi Youcef ont opté pour des mesures drastiques, incluant l'empoisonnement, pour contrôler ces populations.

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

5.2. Méthode d'Abattage par Poison

L'empoisonnement des animaux errants est réalisé en utilisant des substances toxiques mélangées à des appâts alimentaires. Cette méthode est privilégiée pour sa rapidité et son efficacité à large échelle. Les poisons utilisés sont généralement des produits chimiques réglementés, assurant une action rapide pour minimiser les souffrances des animaux. Toutefois, cette méthode doit être rigoureusement contrôlée pour éviter les risques de contamination environnementale et l'exposition accidentelle d'autres animaux ou des humains.

5.3. Réglementation en Vigueur

La réglementation en vigueur encadrant l'abattage des animaux errants dans la commune d'Assi Youcef s'appuie sur des directives nationales et locales visant à garantir la sécurité publique et le bien-être animal. Les principaux points de cette réglementation incluent :

Autorisation Préalable : Toute campagne d'abattage par empoisonnement doit être autorisée par les autorités compétentes, après une évaluation des risques et des bénéfices.

Utilisation de Poisons Homologués : Les poisons utilisés doivent être homologués par les autorités sanitaires et environnementales, garantissant leur efficacité et leur sécurité relative. Ils doivent être appliqués de manière à minimiser les souffrances des animaux.

Encadrement Stricte des Opérations : Les opérations d'empoisonnement doivent être menées par des personnels formés et autorisés. Ils doivent suivre des protocoles précis pour la préparation, la distribution et la gestion des appâts empoisonnés.

Surveillance et Contrôle : Les zones ciblées par l'empoisonnement doivent être surveillées pour évaluer l'efficacité de la campagne et identifier tout impact collatéral sur l'environnement ou d'autres animaux. Les cadavres des animaux doivent être rapidement collectés et éliminés de manière sécurisée.

Communication et Sensibilisation : Il est crucial de sensibiliser la population locale aux dangers potentiels liés aux campagnes d'empoisonnement, notamment pour les enfants et les propriétaires d'animaux de compagnie. Des avis publics doivent être diffusés pour informer des périodes et des zones d'intervention.

5.4. Débats Éthiques et Alternatives

L'abattage par empoisonnement est souvent critiqué pour ses implications éthiques. Les défenseurs des droits des animaux plaident pour des méthodes plus humaines et durables,

telles que la stérilisation et la vaccination des animaux errants, combinées à des campagnes de

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

~~sensibilisation pour encourager la responsabilité des propriétaires d'animaux de compagnie.~~

L'abattage des chats et chiens errants par poison dans la commune d'Assi Youcef est une réponse aux défis sanitaires et de sécurité posés par ces populations animales. Bien que cette méthode soit efficace à court terme, elle doit être encadrée par une réglementation stricte pour assurer la sécurité publique et minimiser les impacts négatifs. Parallèlement, il est essentiel de continuer à explorer et à promouvoir des alternatives plus humaines et durables pour la gestion des animaux errants, en tenant compte des aspects éthiques et du bien-être animal.

Tableau 11 : Programme d'abattage des chiens et chats errants à la commune d'Assi Youcef durant l'année 2023

DATE DE L'OPERATION	LOCALITE CIBLEE	NATURE DE L'ANIMAL	NOMBRE	TOTAL
17/08/2023	AIT EL KACEM	CHIENS	23	36
	AIT EL HADJ	CHATS	07	
	AIT HOUARI	CHACALS	06	
18/08/2023	CARRIERE	CHIENS	17	43
	TADDARTH	CHATS	05	
	VOUJANA	CHACALS	15	
		SANGLIERS	06	
19/08/2023	LANSAR	CHIENS	10	22
	TAGHZA	CHATS	08	
	WOUND WALA	CHACALS	04	
20/08/2023	TAGHZA	CHIENS	11	21
	AGOUNI AMAR	CHATS	05	
	TIMESIFTH	CHACALS	05	
21/08/2023	PLACE AIT HIDJA	CHIENS	09	14
	THIGHILT TZEMOURINE	CHATS	05	
	LOUVAYAR		00	
	AIT HAGOUNE			
TOTAL GENERAL				136

Source : Bureau BHC de la commune d'Assi Youcef

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

Les opérations d'abattage des chats et chiens errant ont été assurés par le service Communal par le procédé de pose d'appâts empoisonnés.

Section 02 : Les Efforts de la Commune d'Assi Youcef pour Améliorer la Santé Publique : Moyens et Initiatives

La commune d'Assi Youcef s'engage activement à améliorer la santé publique en mobilisant des moyens humains, matériels et financiers significatifs. Ces initiatives témoignent de la détermination de la commune à offrir des services de santé de qualité à ses citoyens.

1-Mobilisation des Moyens Humains pour la Santé Publique

1-1-Les ouvriers professionnels

La commune d'Assi Youcef a pris des mesures significatives pour renforcer ses moyens humains dans le secteur de la santé publique, en recrutant des ouvriers professionnels de niveaux 1, 2 et 3. Ces recrutements visent à optimiser l'efficacité des travaux et des services offerts aux citoyens.

Les ouvriers professionnels de 3ème catégorie sont responsables de diverses tâches élémentaires nécessitant des techniques simples. Ils effectuent aussi des travaux de manutention, d'entretien des locaux et des matériels administratifs, ainsi que d'autres travaux manuels en lien avec les activités des services.

Les ouvriers professionnels de 2ème catégorie, en plus des tâches confiées aux ouvriers de 3ème catégorie, exécutent des tâches spécifiques en rapport avec leur spécialité. Leur rôle est crucial dans la mise en œuvre de techniques professionnelles plus complexes, contribuant ainsi à l'efficacité globale des services de santé.

Les ouvriers professionnels de 1ère catégorie ont la responsabilité d'exécuter des tâches nécessitant une maîtrise approfondie des connaissances théoriques et pratiques. Ils jouent un rôle clé dans les opérations techniques plus avancées, garantissant que les services de santé publique fonctionnent de manière optimale.

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

Enfin, les ouvriers professionnels hors catégorie, possédant une haute qualification, encadrent et coordonnent les activités des autres ouvriers professionnels. Leur expertise et leur capacité à gérer des équipes diversifiées assurent une supervision efficace et une cohésion dans

L'exécution des travaux, favorisant ainsi une amélioration continue des services de santé publique dans la commune.

Par ces efforts de recrutement et de formation, la commune d'Assi Youcef démontre son engagement à offrir des services de santé publique de qualité, en s'appuyant sur une équipe de professionnels compétents et bien formés.

1-2- Conducteurs d'automobile

Le corps des conducteurs d'automobile de la commune est structuré en deux grades distincts : les conducteurs d'automobile de 2ème catégorie et les conducteurs d'automobile de 1ère catégorie. Cette structuration permet de mieux définir les responsabilités et les compétences requises pour chaque grade, assurant ainsi une gestion efficace et sécurisée du parc automobile de la commune.

Les conducteurs d'automobile de 2ème catégorie ont pour principale mission la conduite et l'entretien courant des véhicules de tourisme ou utilitaires dont ils sont responsables. Ils doivent veiller à la bonne condition mécanique des véhicules, effectuer des contrôles réguliers et assurer des réparations mineures pour garantir la sécurité et la fiabilité des transports.

Quant aux conducteurs d'automobile de 1ère catégorie, leurs responsabilités s'étendent à la conduite et à l'entretien courant des véhicules poids lourds et/ou de transport en commun. Ces conducteurs doivent posséder une expertise approfondie en matière de gestion des véhicules plus complexes et plus grands. Ils peuvent également être chargés de conduire des véhicules de tourisme ou utilitaires, démontrant ainsi leur polyvalence et leur capacité à gérer divers types de véhicules. Cette distinction entre les grades permet une répartition claire des tâches et des responsabilités. Les conducteurs de 2ème catégorie se concentrent sur des véhicules plus légers, facilitant ainsi leur formation et leur spécialisation dans ce domaine. Les conducteurs de 1ère catégorie, en revanche, jouent un rôle crucial dans le transport des personnes et des marchandises sur des distances plus longues et avec des véhicules de plus grande envergure, ce qui nécessite une formation et une expérience plus poussées.

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

En somme, la commune d'Assi Youcef, en structurant le corps des conducteurs d'automobile de manière claire et précise, assure une gestion efficace de ses ressources humaines et matérielles. Cette organisation garantit que chaque conducteur possède les compétences nécessaires pour mener à bien ses missions, contribuant ainsi à la sécurité et à l'efficacité des services de transport public et utilitaire de la commune.

1-3-Personnels d'hygiène, salubrité publique et environnement

1-3-1- Corps des inspecteurs d'hygiène, salubrité publique et environnement

Le corps des inspecteurs d'hygiène, salubrité publique et environnement se structure en quatre grades : inspecteur, inspecteur principal, inspecteur divisionnaire et inspecteur en chef. Chaque grade est associé à des tâches et des responsabilités spécifiques, garantissant une gestion efficace des questions d'hygiène et de salubrité publique.

Les inspecteurs d'hygiène, salubrité publique et environnement, au grade de base, sont chargés d'enquêter, d'intervenir et de constater les infractions liées à l'hygiène et à la salubrité publique. Ils participent à l'exécution des programmes d'hygiène, relèvent les dysfonctionnements et proposent les correctifs nécessaires. Ils identifient les services publics à inspecter, constatent les infractions concernant le nettoyage et veillent à la levée des réserves émises. De plus, ils supervisent la destruction des produits avariés, contrôlent l'hygiène des cantines scolaires et établissent des rapports périodiques et annuels.

Les inspecteurs principaux, en plus des tâches des inspecteurs, contribuent à l'élaboration des programmes et plans d'actions. Ils font appliquer les règlements sanitaires, proposent des programmes d'inspection et participent au contrôle des établissements de production et de commercialisation des produits alimentaires. Ils effectuent également des prélèvements et analyses, proposent des modifications des autorisations d'exploitation et participent à l'organisation de la lutte contre les zoonoses et aux campagnes de vaccination.

Les inspecteurs divisionnaires sont chargés, outre les tâches des inspecteurs principaux, de participer à la conception des instruments, méthodes et procédures d'intervention. Ils collaborent à l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des programmes d'inspection.

Les inspecteurs en chef, enfin, assument des responsabilités de coordination et d'encadrement. Ils élaborent des rapports sur l'exécution des programmes d'inspection, coordonnent les relations avec les services intervenants et supervisent les équipes d'inspection en matière d'hygiène et de salubrité publique.

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

Le recrutement et la promotion au sein de ce corps se font par concours, examen professionnel et au choix, suivant l'expérience et les qualifications des candidats. Les inspecteurs d'hygiène sont recrutés parmi les titulaires de diplômes de licence ou équivalents. Les inspecteurs principaux, quant à eux, doivent justifier d'un diplôme d'ingénieur d'État. Les inspecteurs divisionnaires sont recrutés parmi les titulaires d'un magistère, et les inspecteurs en chef, parmi ceux ayant une longue expérience au grade de divisionnaire.

Ainsi, la structure hiérarchique et les procédures de recrutement et de promotion garantissent que chaque inspecteur possède les compétences nécessaires pour assumer ses responsabilités, contribuant ainsi à une meilleure gestion de l'hygiène et de la salubrité publique au sein de la commune.

1-3-2- Corps du contrôleur d'hygiène, salubrité publique et environnement

Le corps des contrôleurs d'hygiène, salubrité publique et environnement se compose de deux grades : contrôleur et contrôleur principal. Cette structuration permet une répartition claire des tâches et responsabilités, assurant une gestion efficace des projets liés à l'hygiène, à la salubrité publique et à l'environnement.

Les contrôleurs d'hygiène, salubrité publique et environnement ont pour mission de participer à l'élaboration et à l'exécution des programmes d'entretien et de maintenance. Ils encadrent les agents d'hygiène et de salubrité publique, assurent le suivi des différents projets et conduisent les opérations d'entretien et de maintenance des réseaux. En outre, ils supervisent les travaux d'exécution, garantissant ainsi leur bonne réalisation et conformité aux normes établies.

Les contrôleurs principaux, en plus des tâches des contrôleurs, sont chargés de mettre en œuvre les projets d'études et de réalisations techniques. Ils supervisent les opérations d'entretien et de maintenance des réseaux et effectuent les opérations de contrôle relatives à l'exécution des travaux, évaluant les résultats obtenus. Ils participent également à la gestion technique des ouvrages, assurent l'application des procédures et des règles d'hygiène et de sécurité, et participent aux réunions de coordination avec les différents intervenants.

Cette double gradation permet de garantir que les missions de contrôle et de supervision sont effectuées par des professionnels qualifiés, à chaque niveau de responsabilité. Les contrôleurs et contrôleurs principaux jouent un rôle crucial dans la gestion et la mise en œuvre des politiques d'hygiène, de salubrité publique et d'environnement, contribuant ainsi à la santé et au bien-être de la communauté.

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

1-3-3- Corps des agents de l'hygiène et de la salubrité publique

Le corps des agents de l'hygiène et de la salubrité publique se divise en trois grades : agent, agent principal, et agent en chef. Chacun de ces grades comporte des responsabilités spécifiques pour assurer la propreté et la salubrité dans les espaces publics.

Les agents de l'hygiène et de la salubrité publique sont chargés d'exécuter les opérations de propreté urbaine et de salubrité publique des espaces extérieurs, en respectant les règles en vigueur. Ils interviennent sur l'ensemble du territoire de la collectivité pour maintenir l'hygiène collective, lutter contre les nuisibles tels que rats et insectes, capturer les animaux errants, et effectuer des désinfections.

Les agents principaux, en plus des tâches des agents de base, sont responsables des travaux techniques d'hygiène et de salubrité publique des bâtiments, de la voirie, des réseaux divers, ainsi que des espaces naturels et verts.

Les agents en chef, quant à eux, contrôlent les opérations de collecte, d'évacuation et d'élimination des ordures ménagères et des déchets solides. Ils veillent au respect strict des règles d'hygiène et de salubrité publique et mettent en œuvre des mesures préventives pour protéger la santé de la population.

Cette organisation hiérarchique permet d'assurer un environnement propre et sain, contribuant ainsi au bien-être général de la communauté.

2-Déploiement des ressources matérielles pour une meilleure prise en charge

2-1- Matériels roulants

La commune d'Assi Youcef dispose d'un arsenal impressionnant de moyens matériels dédiés à la collecte des déchets ménagers et à l'entretien général de la commune. Parmi les équipements essentiels se trouvent un camion-benne tasseuse, deux tracteurs agricoles et un camion K66. Ces véhicules jouent un rôle crucial dans le programme d'acheminement des déchets vers le centre d'enfouissement technique (CET) de Boghni. Ce programme est minutieusement orchestré par le service d'hygiène communal et supervisé par le chef de parc de la commune.

Le camion-benne tasseuse est indispensable pour la collecte efficace des déchets ménagers. Grâce à sa capacité de compactage, il permet de maximiser le volume de déchets transportés, réduisant ainsi le nombre de trajets nécessaires vers le CET de Boghni. Les deux tracteurs agricoles sont également utilisés pour des tâches de collecte, notamment dans les zones rurales

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

et difficiles d'accès, où leur maniabilité et leur robustesse sont particulièrement utiles.

Le camion K66, quant à lui, complète ce dispositif en assurant le transport des déchets en vrac. En plus de ces équipements, la commune a mis en place un programme de nettoyage qui couvre l'ensemble de son territoire. Les agents de nettoyage et d'assainissement utilisent le matériel roulant disponible pour maintenir la propreté des voiries, des lieux publics, des administrations, et d'autres espaces communs. Ce matériel comprend divers véhicules et outils adaptés aux tâches spécifiques de nettoyage et d'assainissement.

Pour assurer la mobilité scolaire, la commune d'Assi Youcef dispose d'un trolley, d'un bus de 49 places, de quatre minibus et d'un fourgon de 22 places dédié au transport des personnes handicapées. Ces véhicules sont essentiels pour garantir que les écoliers, y compris ceux ayant des besoins spéciaux, puissent se rendre à l'école en toute sécurité et confort.

Le trolley et le bus de 49 places assurent le transport de la majorité des élèves, tandis que les minibus offrent une solution flexible pour les trajets plus courts ou dans les zones moins accessibles. Le fourgon de 22 places est spécialement aménagé pour le transport des élèves handicapés, démontrant ainsi l'engagement de la commune en faveur de l'inclusion et de l'accessibilité.

En somme, la commune d'Assi Youcef montre un engagement significatif à travers l'acquisition et l'utilisation d'un éventail de moyens matériels dédiés à la gestion des déchets et à la propreté, ainsi qu'au transport scolaire. Ces efforts contribuent largement à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et à la préservation de l'environnement.

2-2- Petit matériels et outillages

La commune d'Assi Youcef met à disposition de ses agents de nettoyage et d'assainissement un large éventail de petits matériels et outillages indispensables pour assurer l'entretien optimal des espaces publics et des infrastructures communales variées réparties sur tout son territoire.

Pour commencer, des outils manuels tels que des seaux, des pelles et des pioches sont largement utilisés pour le ramassage des déchets, le désherbage et le nettoyage des surfaces. Ces outils permettent un travail précis et efficace, essentiel pour maintenir la propreté des places publiques, des écoles, du lycée, des CEM, du dispensaire, de la bibliothèque communale, de la maison de jeunes, des stades communaux, des aires de jeux ainsi que des mosquées.

En ce qui concerne le matériel de voirie et d'adduction d'eau potable (AEP), la commune d'Assi Youcef dispose de balais, de balayeuses mécaniques et de laveuses pour nettoyer les rues, les

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

trottoirs et les espaces pavés. Ces équipements sont essentiels pour maintenir un environnement urbain propre et accueillant pour les résidents et les visiteurs.

Pour les travaux de construction et de rénovation, la commune utilise du ciment, des ronds à béton, du gravier, du sable et du PVC. Ces matériaux sont employés pour la réfection des voiries, la création et l'aménagement des espaces publics, ainsi que pour l'entretien des bâtiments administratifs et des infrastructures scolaires et sportives.

L'objectif principal de la commune est d'assurer non seulement la propreté mais aussi la sécurité et la durabilité des installations communales. Grâce à l'utilisation de ces petits matériels et matériaux variés, Assi Youcef s'engage activement à offrir un cadre de vie agréable et fonctionnel à ses habitants, tout en veillant à la préservation et à l'amélioration continue de son patrimoine urbain.

2-3- Fournitures et Equipements

La commune d'Assi Youcef déploie divers équipements et mobilier de bureau dans ses différents services pour assurer un fonctionnement optimal et répondre efficacement aux besoins des citoyens.

Dans les écoles primaires, la commune met à disposition des classes des ensembles de tables et chaises adaptés aux enfants, ainsi que des chauffages à gaz naturel pour assurer le confort thermique durant les périodes froides. Les cantines scolaires sont équipées d'ustensiles de cuisine modernes et fonctionnels, permettant la préparation et le service des repas dans des conditions d'hygiène optimales.

Au siège de l'APC, ainsi que dans les autres administrations communales comme le dispensaire, les stades, la bibliothèque communale et la maison de jeunes, la commune installe des climatiseurs pour garantir un environnement confortable et propice au travail et aux activités communautaires tout au long de l'année. Ces équipements sont essentiels pour assurer des conditions de travail agréables pour le personnel municipal et pour accueillir les citoyens dans des espaces publics bien aménagés et fonctionnels.

En plus du mobilier standard tel que bureaux et chaises de travail, la commune veille à ce que chaque service dispose des équipements nécessaires à son bon fonctionnement. Cela inclut des équipements spécifiques selon les besoins de chaque structure, comme des équipements médicaux pour le dispensaire, des installations sportives pour les stades, et des ressources éducatives pour la bibliothèque communale.

Grâce à ces investissements dans l'infrastructure et le mobilier, la commune d'Assi Youcef

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

démontre son engagement envers le bien-être de ses habitants en offrant des services de qualité et en assurant des conditions de travail optimales pour ses employés municipaux.

3. Gestion et Allocation des Ressources Financières

La commune d'Assi Youcef affirme son engagement dans la gestion rigoureuse de ses ressources financières pour répondre aux besoins essentiels de la population. Dans la section fonctionnement, elle alloue des fonds substantiels pour le ramassage régulier des ordures ménagères, la désinfection périodique des espaces publics, et l'entretien des infrastructures sanitaires. Cette gestion permet de garantir un environnement propre et sain pour tous les résidents.

Dans la section équipement public, la commune investit dans la rénovation des voiries, l'amélioration des réseaux d'assainissement, et la modernisation des installations publiques telles que les écoles, les dispensaires. Ces projets visent à améliorer significativement les Conditions de vie des citoyens en assurant des services de qualité et en renforçant l'attractivité et le bien-être au sein de la communauté locale.

Voici un tableau financier résumant les principales opérations et budgets alloués par la commune d'Assi Youcef pour les cinq dernières années :

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

Tableau N° 12 : Opérations et budgets alloués par la commune d'Assi Youcef pour le quinquennat 2019-2023

I-SECTION EQUIPEMENT

Opération	Budget alloué 2019	Budget alloué 2020	Budget alloué 2021	Budget alloué 2022	Budget alloué 2023	Total
Réseau d'assainissement	18 836 000.00	11 796 000.00	24 037 000.00	12 894 000.00	13 160 000.00	80 723 000.00
Alimentation en eaux potable AEP	0.00	0.00	1 023 000.00	8 775 000.00	3 117 000.00	12 150 000.00
Equipement	320 000.00	950 000.00	0.00	1 440 000.00	1 864 931,49	4 574 931.49
Aménagement des sources d'eaux	2 500 000.00	0.00	0.00	1 800 000.00	0.00	4 300 000.00
Dallage des pistes et sentier et revêtement	37 265 000.00	7 057 000.00	3 355 000.00	7 493 000.00	24 298 000.00	79 468 000.00
TOTAL S 1	58 921 000.00	19 803 000.00	28 415 000.00	32 402 000.00	42 439 931.49	181 215 931.49

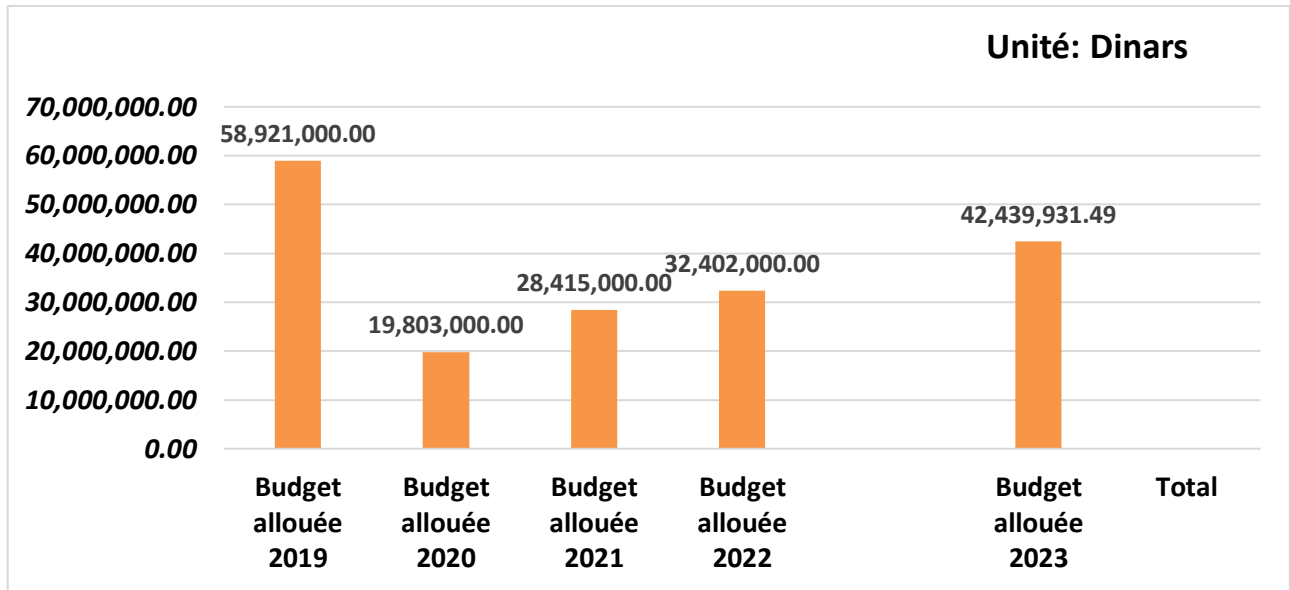
Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

II-SECTION FONCTIONNEMENT						
Centre d'enfouissement technique CET	1 955922.08	2 012480.40	1 840653.92	752784.32	2 040635.80	8 602 476.52
Opération de d'émoustication et abatage des chiens et chats errants	0.00	499 800.00	299 880.00	498 848.00	499 324.00	1 797 852.00
carburant	1 878 026.52	2 199 775.79	2 191 882.01	2 253 467.29	2 459 103.49	10 982 255.10
Electricité et eaux	4 762 062.11	3 079 743.16	4 702 412.10	3 955 179.98	3 622 504.07	20 121 901.42
Masse salariale des personnels affectés au service d'hygiène	8 465 256.38	8 753 199.52	8 753 199.52	9 240 123.00	9 531 126.36	44 742 904.48
fourniture de voirie	589 800.00	0.00	0.00	0.00	899 800.00	1 489 600.00
Produits d'entretiens	0.00	498 409.19	299 820.50	499 205.00	949 940.00	2 247 374.69
Pièces de rechanges	641 588.00	2 975 195.00	5 482 724.00	4 497 843.00	956 819.00	14 554 169.00
AEP	0.00	0.00	599 990.00	939 840.00	1495 170.00	2 189 100.00
Matériels et outillage	299 900.00	700 000.00	500 000.00	299 80.00	949 250.00	2 748 950.00
Produits pharmaceutique	0.00	49 947.00	0.00	0.00	100 000.00	149 947.00
Habillement	119 900.00	199 950.00	469 500.00	499 900.00	699 440.00	1 988 690.00
Total S 2	18 712 455.09	20 968 500.06	25 140 062.05	23 167 170.59	24 203 111.92	112 461 119.71

Source : Service comptabilité de la commune d'Assi Youcef

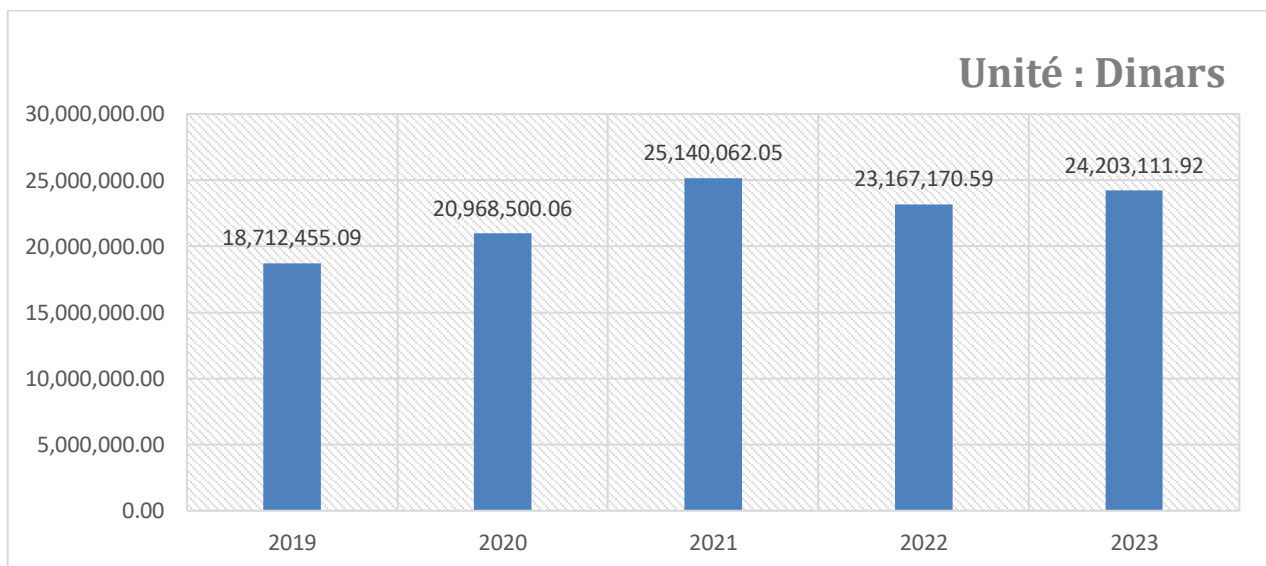
Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

Graphique 02 : Budget d'équipement allouée pour la commune d'Assi Youcef durant le quinquennat 2019-2023 en matière de PCD



Source : Service comptabilité de la commune d'Assi Youcef

Graphique 03 : Budget de fonctionnement alloué par la commune d'Assi Youcef durant le quinquennat 2019-2023



Source : Service comptabilité de la commune d'Assi Youcef

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

Ces investissements démontrent l'engagement de la commune à fournir des services de qualité à ses résidents tout en assurant une gestion rigoureuse de ses ressources financières pour répondre efficacement aux besoins essentiels de la population en matière de santé publique et d'amélioration des conditions de vie.

Interprétation des Graphiques :

Graphique 01 :

Chapitre III : Protéger la santé publique à Assi Youcef : Une approche intégrée contre les maladies hydriques, les ordures ménagères et les zoonoses

Conclusion

L'intervention de la commune d'Assi Youcef pour lutter contre les maladies hydriques, les intoxications alimentaires et les zoonoses se distingue par une approche intégrée et proactive. Pour prévenir les maladies hydriques, la commune a mis en place des mesures telles que la surveillance régulière de la qualité de l'eau et la sensibilisation des habitants aux pratiques d'hygiène. Les actions contre les intoxications alimentaires incluent des contrôles rigoureux des établissements de restauration et la diffusion de conseils sur la sécurité alimentaire. Concernant les zoonoses, des campagnes de vaccination des animaux et des programmes de gestion des risques sont régulièrement organisés.

La collecte des ordures ménagères est organisée de manière efficace avec des services réguliers de ramassage, des centres de tri et de traitement des déchets, ainsi qu'une sensibilisation à la réduction des déchets. Des moyens matériels, comme des bacs de collecte adaptés et des équipements de nettoyage, sont mis à disposition pour maintenir l'environnement propre. Ces initiatives, combinées à des efforts continus en matière de sensibilisation et de prévention, témoignent de l'engagement de la commune pour protéger la santé publique et améliorer les conditions de vie de ses habitants.

Conclusion générale

Conclusion générale

Dans le domaine complexe de la santé publique, les communes jouent un rôle crucial en mettant en œuvre des missions et prérogatives essentielles pour protéger et promouvoir le bien-être des résidents au niveau local. Ces missions incluent la gestion des infrastructures sanitaires de proximité, la promotion de la santé préventive, la coordination des services de santé publique, et la réponse aux crises sanitaires. Cependant, malgré ces responsabilités définies, les communes se heurtent fréquemment à des défis substantiels qui compromettent leur efficacité.

L'un des défis majeurs auxquels les communes sont confrontées est le manque de ressources financières adéquates. Souvent, les budgets alloués pour la santé publique au niveau local sont insuffisants pour couvrir les besoins croissants en matière de soins de santé, de prévention des maladies et de promotion de la santé. Cela limite leur capacité à fournir des services de qualité et à investir dans des programmes de santé publique innovants qui pourraient améliorer significativement le bien-être des citoyens.

En plus du manque de ressources financières, il existe également une pénurie de ressources humaines qualifiées. Les communes font face à des difficultés pour recruter et maintenir en poste des professionnels de la santé compétents tels que des médecins, des infirmières et des spécialistes de la santé publique. Cette situation limite la portée et la qualité des services de santé offerts, compromettant ainsi les efforts de prévention et de traitement des maladies au niveau local.

Par ailleurs, le manque de ressources matérielles constitue un autre obstacle significatif. Les infrastructures de santé locales peuvent être insuffisantes ou obsolètes, ce qui entrave la capacité des communes à répondre efficacement aux besoins de santé de leur population. Les équipements médicaux essentiels peuvent être en nombre insuffisant ou ne pas être régulièrement mis à jour, ce qui affecte la qualité des soins et la sécurité des patients.

Ces limitations cumulatives mettent en évidence les difficultés rencontrées par les communes dans l'exécution efficace de leurs missions en matière de santé publique. Malgré leur engagement et leurs efforts, ces défis persistent et compromettent la capacité des autorités locales à assurer une réponse adéquate et durable aux besoins sanitaires des communautés qu'elles desservent.

Pour surmonter ces obstacles, il est impératif que les communes bénéficient d'un soutien accru à la fois des niveaux supérieurs de gouvernement et de la société civile. Un financement accru et plus stable est nécessaire pour renforcer les capacités locales en matière de santé publique, permettant ainsi aux communes de mettre en œuvre des initiatives préventives efficaces,

d'améliorer l'accessibilité aux soins de santé et de répondre plus efficacement aux crises sanitaires.

De plus, il est essentiel de renforcer les partenariats et la coordination entre les communes, les institutions de santé locales, les organisations non gouvernementales et les communautés elles-mêmes. Une approche collaborative permettrait de combler les lacunes existantes, d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles et d'améliorer la planification stratégique des interventions de santé publique.

En conclusion, bien que les communes aient des missions et prérogatives clairement définies en matière de santé publique, leur capacité à les remplir efficacement est souvent entravée par des défis persistants liés au manque de ressources financières, humaines et matérielles. Pour assurer une meilleure santé publique au niveau local, il est impératif de remédier à ces déficiences par un soutien accru, une collaboration renforcée et une gestion stratégique des ressources disponibles. Ce n'est qu'ainsi que les communes pourront véritablement répondre aux besoins sanitaires de leurs communautés de manière durable et équitable.

Bibliographie

OUVRAGE :

- ANNIE, Valée. Economie de l'environnement, édition du SEUIL, octobre 2002.
- Dr. LAKHEL Ahmed, "Le rôle des collectivités locales dans la protection de l'environnement," Éditions Dar Houma pour l'impression, la publication et la distribution, Algérie – 2014.
- Habitants de la localité éponyme qui constitue le territoire actuel d'ASSI-YOUCHEF.
- Hannoteau et Letourneux. Kabylie et coutumes kabyles.
- Hippocrate : Le plus grand médecin de l'Antiquité (île de Cos 460-Larissa, Thessalie, vers 377 avant J.-C.).

ARTICLES ET REVUES :

- Alexandra, Le Courtois. Faire des déchets solides municipaux une ressources. Revue de PROPARCO, octobre 2012, n°15, p 2-4. Format PDF. Disponible sur : http://www.proparco.fr/jahia/webdav/site/proparco/shared/PORTAILS/Secteur_privé_développement/PDF/SPD15/SPD15_Tandon_Tranie_fr.pdf (consulté le 25/09/2015)
- .Dipl-Ing .ChakirKasdarli « Guide technique de collecte, transport et transfert des déchets solides ménagers et assimilés » page 12-13

MEMOIRES ET THESES

- A.Fethia et M.Aicha, mémoire de fin d'étude *pour l'obtention du Master* « Les activités vétérinaires au niveau du bureau d'hygiènes communales de BOUGARA » Promotion 2016-2017 page 4-7.
 - AOUDIA, Fairouz. La gestion intercommunale des services publics locaux : implication aux services des déchets dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Mémoire de master académique, management territorial et ingénierie des projets, UMMTO, 2013, p.149
 - DJEMACI, Brahim. La gestion des déchets municipaux en Algérie : Analyse prospective et éléments d'efficacité. Thèse de doctorat en sciences environnementales. Université de Rouen, 2012, p.393.
 - L.Zidane Mémoire de fin d'étude *pour l'obtention du Master* sur La gestion des déchets ménagers : exemple d'une gestion participative durable locale, cas de la commune de Bouzeguène.
 - LECHEHEB Mohamed Amine, "L'organisation juridique algérienne de la protection de l'environnement contre la pollution," Mémoire de fin d'études pour l'obtention du Master, spécialité : Système juridique de protection de l'environnement, Année 2014 | 2015.
-

Webographie

- Joradp.dz (journal officiel).
- http://apcazazga.unblog.fr/sante/service-dhygiene/#google_vignette.
- <https://www.interieur.gov.dz/images/pdf/loi11-10Fr.pdf>
- https://www.conseildetat.dz/sites/default/files/legislation_pdf/loi11-10-fr.pdf

Textes réglementaires

- Circulaire Interministérielle N°00495/CIM/MS du 21 novembre 1983 relative aux mesures de prophylaxie à prendre en matière d'hygiène dans les établissements scolaires.
- Article 1er et 6 de la loi du juin 2011 relative à la commune
- Arrêté du 02-04-1897 portant délimitation du territoire du douar Amlouline.
- La loi n° 85-05 du 16 février 1985, relative à la protection et à la promotion de la santé.
- La loi n° 18-11, promulguée le 2 juillet 2018, est une législation majeure relative à la santé.
- Circulaire interministérielle N°01 du 06 Avril 1994 portant plan d réorganisation de la santé scolaire.
- Circulaire interministérielle N°144 du 24 Mars 1997 portant normalisation des locaux et des équipements d'une unité de dépistage et de suivi de la santé scolaire.
- Direction de la Prévention et de l'Education Sanitaire, sous-direction de la Médecine de Travail et de l'Hygiène en Milieu Scolaire. (1989). Guide à l'usage des personnels chargés de la protection sanitaire en milieu éducatif. Unité de Réguiaia, Algérie, 80p.
- Instruction Interministérielle N°04 du 04 Octobre 2010 relative aux actions à réaliser durant l'année scolaire 2010/2011 dans le cadre du programme national de santé scolaire.
- Décret n° 87-146 du 30 juin 1987 portant création de bureaux d'hygiène communale
- Décret exécutif n° 20-368 du 8 décembre 2020 portant réorganisation du bureau d'hygiène communal.
- Circulaire Interministérielle N°00495/CIM/MS du 21 novembre 1983 relative aux mesures de prophylaxie à prendre en matière d'hygiène dans les établissements scolaires.
- La loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à la prévention et à la lutte contre les pollutions et les nuisances
- loi n° 05-12 du 4 août 2005, modifiée et complétée, relative à l'eau
- Décret n° 81-267 du 10 octobre 1981 relatif aux attributions du président de l'assemblée populaire communale en matière de voirie,
- Décret exécutif n° 14-116 du 24 mars 2014, définissant les missions, l'organisation et le Fonctionnement de la caisse de fonds de solidarité et le fonds de garantie.

Table des matières

Table des matières

Introduction générale	9
Problématique.....	10
Chapitre I : Cadre théorique de l'Attribution des collectivités locales en matière de santé.	13
Introduction	14
Section 01 : Généralités sur les collectivités locales et gestion des déterminants de la santé	15
1-Présentation des collectivités locales.....	15
3-Présentation de la commune d'ASSI-YOUCEF	16
4 -Les Collectivités Locales : Acteurs Clés dans la Gestion des Déterminants de la Santé	22
5-Les activités des collectivités locales	26
Section 02 : Les projets d'équipement public sanitaire.....	29
1- L'inscription des projets d'équipement public sanitaires par la commune d'Assi Youcef..	29
2- Evolution des politiques de santé publique et des compétences des communes	33
3-Lois et Réglementations Relatives aux Compétences et Actions des Communes en Matière de Santé :.....	34
Chapitre II : Missions attribuées à la commune d'Assi Youcef en matière de santé publique ...	45
Introduction	46
Section 01 : Réorganisation du Bureau Hygiène Communal (BHC)	47
1. Structure du Bureau Hygiène Communal (BHC)	47
2-Missions de la structure communale de la préservation de la santé et de l'hygiène publique d'Assi Youcef.....	52
3- Contraintes rencontrées par le service d'hygiène communal de la commune d'Assi Youcef	56
Section 02 : les commissions d'hygiènes de la commune d'Assi Youcef.....	56
1. Définition et rôle de la Commission d'hygiènes communale (CHC).....	57
2. définition et rôle de la Commission d'hygiène communale du voisinage (CHCV).....	59
3. Définition et rôle de la Composition de la commission d'hygiène et santé publique(CHS) ..	60
Conclusion.....	63
Introduction	66
Section 01 : Approche Intégrée contre les différentes maladies	67
1. Maladies hydriques	67

Analyse des Opérations de Traitement des Sources Aménagées en 2023	77
Source : Bureau BHC de la commune d'Assi Youcef.....	78
Analyse des Résultats de l'Inspection et du Traitement des Réseaux d'Égouts à Ciel Ouvert ...	78
2-Contrôle des ordures ménagères.....	79
Source : Bureau hygiène communal d'Assi Youcef.....	83
3-Mesure de prévention contre les intoxications alimentaires	84
4. Les Zoonoses	94
Section 02 : Les Efforts de la Commune d'Assi Youcef pour Améliorer la Santé Publique : Moyens et Initiatives.....	100
1-Mobilisation des Moyens Humains pour la Santé Publique	100
2-Déploiement des ressources matérielles pour une meilleure prise en charge	104
3. Gestion et Allocation des Ressources Financières	107
Conclusion.....	112
Conclusion générale.....	113
Table des matières	117

ANNEXES

- 1- Courrier administratif sur la lutte contre la rage
- 2- Courrier sur l'enquête d'hygiène du milieu
- 3- Un avis aux propriétaires des puits
- 4- Programme de chaulage des réservoirs
- 5- Courrier sur la prévention et lutte contre les zoonoses
- 6- Courrier sur la prévention contre les MH et les toxi-infections alimentaires
- 7- Mode de gestion des DMA sur le plan de la collecte et du transport uniquement
- 8- Schémas communaux de gestion du déchet ménager et assimilé
- 9- Schémas inter communs de gestion des déchets ménagers et assimilés
- 10- Situation des décharges publiques contrôlées relevant des communes
- 11- Situation des décharges sauvages et des points noirs

ABSTRACT

La gestion de la santé publique au niveau des collectivités locales est essentielle pour assurer la préservation de la santé et de l'hygiène. Dans les communes, cette mission est souvent assurée par des structures dédiées, telles que les commissions d'hygiène communale, qui veillent à la prévention des maladies et à la gestion des crises sanitaires. Les missions de ces commissions incluent le contrôle des conditions sanitaires, la sensibilisation de la population et la coordination des actions de prévention.

La santé publique est étroitement liée à l'environnement, et les communes doivent gérer les risques sanitaires associés à divers facteurs environnementaux. À Assi Youcef, la commune a mis en place des interventions spécifiques pour faire face à des maladies telles que les maladies hydriques, les intoxications alimentaires et les zoonoses. Ces actions incluent des programmes de collecte des déchets ménagers pour prévenir la contamination et des mesures de sensibilisation et de prévention.

Cependant, les prérogatives attribuées aux communes en matière de santé publique sont souvent limitées par le manque de ressources financières, humaines et matérielles. Les moyens disponibles ne sont pas toujours suffisants pour mener à bien les missions assignées et répondre efficacement aux défis sanitaires locaux. Cela souligne la nécessité d'une réévaluation des attributions communales et d'un renforcement des ressources pour garantir une gestion optimale de la santé publique.

Public health management at the local level is crucial for maintaining health and hygiene. In municipalities, this responsibility is often handled by specialized bodies such as municipal hygiene committees, which focus on disease prevention and crisis management. Their tasks include monitoring sanitary conditions, raising public awareness, and coordinating preventive actions.

Public health is closely linked to environmental factors, and municipalities must manage health risks associated with various environmental issues. In Assi Youcef, specific interventions have been implemented to address diseases such as waterborne illnesses, food poisoning, and zoonoses. These measures include household waste collection programs to prevent contamination and initiatives for public education and prevention.

However, the responsibilities assigned to municipalities in public health are often constrained by limited financial, human, and material resources. The available resources are frequently inadequate to fully carry out the assigned tasks and effectively address local health challenges. This highlights the need for a reassessment of municipal responsibilities and an increase in resources to ensure optimal public health management.

دائرة الصحة العامة على المستوى المحلي ضرورية للحفاظ على الصحة والنظافة في البلديات، غالباً ما تُنشط هذه المسؤولية بهيكل متخصص مثل اللجان الصحية البلدية، التي تركز على الوقاية من الأمراض وإدارة الأزمات الصحية. تشمل مهام هذه اللجان مراقبة الظروف الصحية، رفع الوعي العام، وتنسيق الإجراءات الوقائية.

الصحة العامة ترتبط ارتباطاً وثيقاً بالعوامل البيئية، ويجب على البلديات إدارة المخاطر الصحية المرتبطة بقضايا بيئية مختلفة. في بلدية عيسى يوسف، تم تنفيذ تدخلات محددة لمواجهة الأمراض مثل الأمراض المائية، التسمم الغذائي، والأمراض الحيوانية. تشمل هذه التدابير برامج لجمع النفايات المنزلية لمنع التلوث ومبادرات للتوعية والوقاية العامة.

ومع ذلك، فإن المسؤوليات الموكلة للبلديات في مجال الصحة العامة غالباً ما تكون محدودة بسبب نقص الموارد المالية والبشرية والمادية. الموارد المتاحة غالباً ما تكون غير كافية لتنفيذ المهام الموكلة بفعالية ومعالجة التحديات الصحية المحلية. وهذا يبرز الحاجة إلى إعادة تقييم المسؤوليات البلدية وزيادة الموارد لضمان إدارة مثلى للصحة العامة.

